



RECENSEMENT GENERAL
DE LA POPULATION ET
DE L'HABITAT **2021**

Rapport Thématique

RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION
ET DE L'HABITAT 2021

TOME 12



CARACTÉRISTIQUES DES MÉNAGES ET CONDITIONS DE VIE DES POPULATIONS



EQUIPE DE RÉDACTION

COORDINATION GÉNÉRALE

Thiékoro DOUMBIA

Directeur Général de l'Agence Nationale
de la Statistique (ANStat)

COORDINATION TECHNIQUE

TOURE Brahma

Démographe, Coordonnateur de
l'Équipe Technique de Finalisation (ETF)
du RGPH 2021

KOUMA MADASSA

Coordonnateur Technique Adjoint
chargé des Activités Techniques

ANALYSTES - RÉDACTEURS

Dr MEITE Youssouf

Analyste principal

KAKOU Niaminin Martin Roger

Analyste Binôme

ENCADREUR - LECTEUR

ADJE KOMAN Georges

ACTEURS DE MISE EN ŒUVRE DU RGPH 2021

COORDINATION OPERATIONNELLE

NOM ET PRÉNOMS	FONCTIONS SUR LE PROJET
Mme NIALE KABA	Ministre de l'Economie, du Plan et du Développement (MEPD)
THIEKORO DOUMBIA	Directeur Général de l'Agence Nationale de la Statistique (ANSTAT)
KOUMA MADASSA	Ingénieur Statisticien Economiste, Conseiller Technique du MEPD
YAO KOFFI EDMOND	Démographe, Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales

BUREAU TECHNIQUE PERMANENT DU RECENSEMENT

NOM ET PRÉNOMS	FONCTIONS SUR LE PROJET	UNITÉS
Feu SIRIKI ZANGA COULIBALY	Coordination Technique	SECRÉTARIAT DU BTPR
AKA DORÉ DÉSIRÉ EMMANUEL	Chef de la Cellule Collecte	
AMY epse ZONGO	Assistante du Coordination Technique	
AKA EHUI ADUA	Assistante de Direction	
GOHO GNONSIAH MÉLAINE PRISCA	Assistante de Direction	
KOUAKOU KONAN JACQUES	Chauffeur	
YOMI JUSLAIN	Chauffeur	
GOUN ANDERSON	Chauffeur	
BAKAYOKO MASSOMA	Chef d'unité	
TOURE BRAHIMA	Chef de la Cellule Collecte	
GNANZOU KOUTOUA N'GUETHAS S.	Chef de la Cellule centralisation	UNITÉ COLLECTE ET CENTRALISATION
ASSI YAPO	Membre de la Cellule Collecte	
KOUAKOU KOFFI SÉVÉRIN	Membre de la Cellule Collecte	
KOCHOU ASSI SALOMON	Membre de la Cellule Centralisation	
DAGO AIMÉ	Membre de la Cellule Centralisation	
DEZA AKOISSO DORIA	Chef d'unité	
KRA KÔ FIE DIDIER LAURENT	Chef de la Cellule Exploitation	
KOUAKOU AMOIN BERTHE	Chef de la Cellule Publication et Dissémination	
KAKOU NIANMININ MARTIN	Membre de la Cellule Exploitation	
KOFFI MIAN ROSELIN NADÈGE	Membre de la Cellule Exploitation	
SEMON N'GORAN	Membre de la Cellule Publication et Dissémination	UNITÉ ANALYSE ET PUBLICATION
ABOU TANONTCHI HENRI	Membre de la Cellule Publication et Dissémination	
KOUASSI BRUNO MICHEL	Chef d'unité	
AKADIE DOMINIQUE Epse TAPE	Chef de la Cellule Cartographie Numérique	
AMAN Epse N'GUESSAN A. Hortanse	Chef de la Cellule Cartographie de Base	
DIE VILASCO	Membre de la Cellule Cartographie Numérique	
BABACAUH EPSE KOUYA ABENAN	Membre de la Cellule Cartographie Numérique	
AKPA JUSTIN	Membre de la Cellule Cartographie de Base	
ANOH ANZIAN EUGÈNE	Membre de la Cellule Cartographie de Base	
DIOMANDE SYNDOU	Chef d'unité	
KOUADIO YAO MARIUS	Chef de la cellule réseau, Sécurité Informatique	UNITÉ CARTOGRAPHIE
KOFFI AKPOTIKI CHARLES	Chef de la cellule Développement Informatique	
COULIBALY EPSE SEHI JOSÉPHINE	Membre de la Cellule Réseau, Sécurité Informatique	
SEREBOU CONSTANT EVARISTE	Membre de la Cellule Réseau, Sécurité Informatique	
KEHOUA VALIO APPOLINAIRE	Membre de la Cellule Développement Informatique	
N'GBE ANGE ERIC	Membre de la Cellule Développement Informatique	

NOM ET PRÉNOMS	FONCTIONS SUR LE PROJET	UNITÉS
KOUAKOU ARNAUD	Chef d'unité	UNITÉ BUDGET ET FINANCES
KONE FATOUMATA EPSE KOUMAN	Membre de la Cellule Finances	
DIALLO PELETIONRI MAMADOU	Membre de la Cellule Finances	
KABA MORY JUNIOR	Chef d'unité	UNITÉ LOGISTIQUE
BAMBA EPSE MEITE TOUMOUTOU	Chef de la Cellule Moyens Généraux	
CABA GAOSSOU KAROU	Chef de la Cellule Logistique	
YESSO JULIEN	Membre de la Cellule Moyens Généraux	
N'GUÉSSAN APONU FRÉDÉRIC	Membre de la Cellule Moyens Généraux	
PESSON NESSEMON FIDÈLE	Membre de la Cellule Logistique	
Feu CAPRI Née TRAORE MASSANDJE	Chef d'unité	UNITÉ RESSOURCES HUMAINES ET DES AFFAIRES JURIDIQUES
MONNET Epse KOBENAN A. AGATHE	Chef de la cellule Ressources humaines	
DIAKITE MOHAMED VAKABA	Chef de la cellule Juridique	
KOLEYA OUNGOUANKEU JUSTIN	Membre de la Cellule Ressources Humaines	
DOGOU EPSE DOUDOU DÉSIRÉE	Membre de la Cellule Ressources Humaines	
COULIBALY ALIMATA EPSE DIGRE	Membre de la Cellule Ressources Humaines	UNITÉ INFORMATION, SENSIBILISATION ET COMMUNICATION
MIREILLE-RENEE TAHO Epse ZAGADOU	Chef d'unité	
KOUAHO AKOI ARSENE	Chef de la Cellule Communication et sensibilisation	
OUATTARA ABDOULAYE	Chef de la cellule Information et TIC	
ATSAIN N'CHO SERGE	Membre de la Cellule Communication et Sensibilisation	

EQUIPE TECHNIQUE DE FINALISATION

NOM ET PRÉNOMS	FONCTION SUR LE PROJET	QUALITÉ
TOURE BRAHIMA	Responsable Technique	Démographe
ABDOUL KARIM TRAORE	Membre	Statisticien
DAGO AIME	Membre	Démographe
COULIBALY AMINATA S. BLANDINE	Membre	Statisticienne Economiste
KEHOUA VALIO APOLLINAIRE	Membre	Informaticien
KOUAKOU YAO KAN HIPPOLYTE	Membre	Statisticien
KAKOU NIAMININ MARTIN ROGER	Membre	Démographe
KOUASSI MICHEL BRUNO	Membre	Cartographe
DOMINIQUE AKADIE EPSE TAPE	Membre	Cartographe
ANNICK BABACAUH EPSE KOUYA	Membre	Cartographe
AMON CHRISTELLE ELODIE	Membre	Comptable
ADJABE EMMANUELLA FLORISE ADJARA	Membre	Comptable
FATOUMATA KONE EPSE KOUMAN	Membre	Comptable
OUATTARA ANGE EMMANUEL JORIS	Membre	Comptable
GOHO MELAINE PRISCA	Membre	Assistante
OUATTARA SEYDOU	Membre	Chauffeur

EQUIPE D'APPUI TECHNIQUE INTERNATIONAL DU RECENSEMENT

NOM ET PRÉNOMS	FONCTIONS SUR LE PROJET
Feu LOTFI HARIZI	Conseiller technique principal UNFPA
Dr N'DA CONSTANT	Spécialiste Population et Développement UNFPA
Dr SADIA JEAN YVES TOUSSAINT	Expert Dividende Démographique
SAMSON LAMLENN	Expert UNFPA

SOMMAIRE

TITRE	PAGE
SOMMAIRE	6 - 7
PRÉFACE	8 - 9
AVANT PROPOS	10
AVERTISSEMENT	11
SIGLES ET ABREVIATIONS	12
LISTE DES TABLEAUX	13 - 16
LISTE DES GRAPHIQUES, FIGURES ET CARTES	17
TABLEAU SYNOPTIQUE DES PRINCIPAUX INDICATEURS	18 - 21
INTRODUCTION	22 - 23
CHAPITRE I : CONTEXTE ET METHODOLOGIE	24 - 33
1. Cadre contextuel	
1.1 Situation sociopolitique	
1.2 Situation socioéconomique	
1.3 Situation socio-culturelle	
2. Approche méthodologique	
2.1 Définition des concepts	
2.2 Sources de données	
2.3 Evaluation de la qualité des données	
CHAPITRE II : CARACTERISTIQUES DES MENAGES	34- 47
2.1 Données globales sur les ménages recensés	
2.2 Données relatives aux ménages collectifs	
2.3 Caractéristiques des ménages ordinaires	
2.4 Taille des ménages	
2.5 Évolution du volume des ménages ordinaires de 1988 à 2021	
2.6 Composition des ménages	
CHAPITRE III : CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DES CHEFS DE MENAGES ORDINAIRES	48 - 61
3.1 Structure par sexe des chefs de ménage selon le milieu de résidence	
3.2 Structure par sexe et âge des chefs de ménages	
3.3 Structure des chefs de ménages selon la nationalité	
3.4 Structure des chefs de ménage ivoiriens par groupe d'âge selon le sexe	
3.5 Structure des chefs de ménage non-ivoiriens par groupe d'âge selon le sexe	
3.6 Situation matrimoniale des chefs de Ménage	

SOMMAIRE

TITRE	PAGE
CHAPITRE III : CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DES CHEFS DE MENAGES ORDINAIRES	48 - 61
3.7 Religion des chefs de ménages 3.8 Alphabétisme des chefs de ménages 3.9. Niveau d'instruction des chefs de ménages 3.10 Handicap des chefs de ménages 3.11 Nationalité des chefs de ménages Non-Ivoiriens	
CHAPITRE IV : CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DES CHEFS DE MENAGES	62 - 71
4.1 Situation d'occupation des chefs de ménage 4.2 Structure de l'emploi selon la branche d'activité 4.3 Emploi des chefs de ménage selon la situation dans la profession 4.4 Secteur institutionnel des chefs de ménage	
CHAPITRE V : CONDITIONS DE VIE DES POPULATIONS	72 - 124
5.1 Informations générales sur l'habitation 5.2 Matériaux de construction des logements 5.3 Commodités du logement 5.4 Conditions de vie des chefs de ménage 5.5 Equipements et autres biens du ménage 5.6 Analyse du statut de bien-être des chefs de ménage 5.7 Analyse du coût du logement du chef de ménage 5.8 Coût moyen du loyer à Abidjan et ses environs	
CONCLUSION GÉNÉRALE	125 - 126
BIBLIOGRAPHIE	127 - 128
TABLE DE MATIERES	129 - 131
ANNEXES	132 - 148

PRÉFACE

Le Décret n°2018-656 du 1er août 2018 portant institution et organisation du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) en Côte d'Ivoire est la cinquième opération du genre, après ceux de 1975, 1988, 1998 et 2014. Il traduit la ferme volonté du Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, et l'engagement du Gouvernement ivoirien de doter le pays de données sociodémographiques actualisées, exhaustives et fiables.

En effet, le RGPH est une opération d'envergure nationale qui permet entre autres de déterminer, au niveau géographique le plus fin (région, département, sous-préfecture, village et campement), le volume global de la population, sa répartition spatiale et ses caractéristiques sociodémographiques et économiques, ainsi que ses conditions de vie. Il permet donc d'établir le portrait statistique détaillé de la Côte d'Ivoire, indispensable à une prise de décision fondée sur des données fiables et actualisées. Les résultats obtenus servent, en outre, de socle au suivi-évaluation des plans cadres de développement tels que les Plans Nationaux de Développement (PND), des politiques sectorielles et des agendas internationaux, notamment les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations-Unies et l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

Le Conseil National du Recensement (CNR) présidé par le Ministre de l'Economie, du Plan et du Développement (MEPD), avec l'assistance technique et financier des partenaires au développement dont le Fonds des Nations-Unies pour la Population (UNFPA), a coordonné la mise en œuvre du cinquième RGPH.

Au plan technique, l'Agence Nationale de la Statistique (ANStat), à travers le Bureau Technique Permanent du Recensement (BTPR), a relevé le défi de l'exhaustivité, de la simultanéité, de l'instantanéité, de l'intégrité et de la fiabilité des données du recensement. Cette opération s'est réalisée conformément aux normes des Nations-Unies et aux méthodologies en vigueur dans les recensements généraux de population du round 2020 (imprégnés des nouvelles technologies de l'information avec l'utilisation des tablettes comme outils de collecte des données).

Le RGPH de 2021 s'est déroulée en cinq (5) grandes phases, dont la phase de cartographie censitaire qui a permis d'actualiser, en 2019, la liste des localités, et la phase de dénombrement qui s'est réalisée du 1er au 30 novembre 2021. Après la réalisation de l'enquête post-censitaire et le traitement des données, les résultats globaux définitifs ont été publiés le 6 juillet 2022.

La production de rapports thématiques s'inscrit dans le cadre de l'exploitation des données du RGPH 2021, et a pour but d'approfondir la compréhension de certains sujets essentiels à la vie de la nation. Les thèmes abordés dans ces rapports sont les suivants :

- 1. État et structure de la population**
- 2. Migration**
- 3. État matrimonial et nuptialité**
- 4. Fécondité**
- 5. Mortalité**

- 6. Alphabétisation, niveau d'instruction et fréquentation scolaire**
- 7. Situation de l'emploi**
- 8. Situation socio-économique des enfants et des jeunes**
- 9. Statut socio-économique de la femme**
- 10. Situation socio-économique des personnes handicapées**
- 11. Situation socio-économique des personnes âgées**
- 12. Caractéristiques des ménages et conditions de vie des populations**
- 13. Urbanisation**
- 14. Mesure et cartographie du bien-être économique des ménages**
- 15. Caractéristiques des localités et équipements socio-économiques**

Ces quinze (15) documents fournissent une analyse riche et diversifiée des réalités démographiques, économiques et sociales de la Côte d'Ivoire. Ils permettent de mieux comprendre les dynamiques qui façonnent la structure de la population, les conditions de vie et les défis socio-économiques, et jouent par conséquent un rôle clé dans l'élaboration de politiques publiques adaptées aux besoins spécifiques des différentes populations.

Les rapports thématiques sont le fruit de la franche collaboration entre les services du MEPD, de la Banque Mondiale, à travers le Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest (PHAS), et du Fonds des Nations-Unies pour la Population (UNFPA). A ces institutions, j'adresse mes félicitations et remerciements pour leur appui technique et leur soutien financier.

Je formule le vœu que ces publications contribuent de manière significative à une meilleure compréhension des enjeux de développement en Côte d'Ivoire et à la formulation de stratégies efficaces pour un avenir harmonieux et durable.

*Le Ministre de l'Economie,
du Plan et du Développement*

Nialé KABA

AVANT PROPOS

Les rapports thématiques du RGPH 2021 constituent un atout indispensable pour comprendre les dynamiques socio-économiques et démographiques de la Côte d'Ivoire. Fruit d'une analyse minutieuse des données du recensement, chaque rapport se concentre sur une thématique précise et ensemble, ils forment un cadre analytique exhaustif qui éclaire la situation actuelle de la population, ses transformations, ainsi que les défis qui se profilent à l'horizon.

En se penchant sur des sujets clés tels que l'état et la structure de la population, les mouvements migratoires, la nuptialité, la mortalité et la fécondité, ces rapports permettent de saisir avec plus de précision les transformations démographiques en cours, tout en mettant en lumière les disparités régionales. Ils explorent également l'alphabétisation, le niveau d'instruction, et les activités économiques permettant d'approfondir la compréhension des écarts de développement et d'identifier des axes d'amélioration cruciaux.

Au-delà des chiffres, ces rapports dévoilent les réalités quotidiennes des populations vivant en Côte d'Ivoire en examinant les caractéristiques des ménages, les conditions de vie, ainsi que les enjeux liés à l'urbanisation galopante. Ils mettent en lumière des franges de la population souvent marginalisées, notamment les femmes, les enfants, les personnes handicapées et les personnes âgées, en soulignant les défis spécifiques auxquels elles sont confrontées. Cette attention portée aux groupes vulnérables permet de concevoir des politiques publiques plus inclusives, visant à réduire les inégalités et à promouvoir une croissance partagée.

Les rapports thématiques ne se contentent pas d'analyser le présent, ils offrent également des projections détaillées sur les dynamiques futures, permettant ainsi une anticipation éclairée des besoins de la population. Cette capacité à prévoir les évolutions démographiques facilite la planification à long terme, pour qu'elle soit plus efficace et plus adaptée aux défis à venir.

Bien plus que de simples documents techniques, les rapports thématiques du RGPH 2021 sont de véritables outils de diagnostic qui transforment les données brutes collectées en connaissances exploitables. Que ce soit pour les chercheurs, les planificateurs, les décideurs politiques ou les acteurs du développement, ces rapports fournissent les clés d'une meilleure compréhension des enjeux démographiques et sociaux du pays, tout en favorisant la mise en place de stratégies adaptées aux réalités locales et nationales. Ils constituent un guide précieux pour ceux qui, à différents niveaux, œuvrent pour un développement harmonieux et durable de la Côte d'Ivoire.

Le Directeur Général de l'Agence Nationale de la Statistique (ANStat)

Thiekoro DOUMBIA

AVERTISSEMENT

La mise en œuvre du RGPH 2021 a consisté en la collecte de données auprès des trois (03) types de populations, à savoir : (i) les ménages ordinaires ; (ii) les ménages collectifs ; et (iii) la population dite flottante.

- **Le ménage ordinaire** se définit comme un ensemble d'un ou plusieurs individus ayant des liens de parentés ou non, vivant sous le même toit, partageant un même repas et dont l'autorité de l'un est reconnue comme chef de ménage.
- **Le ménage collectif** est constitué par un groupe de personnes généralement sans lien de parenté entre elles, habitant ensemble dans des conditions spéciales, c'est-à-dire utilisant principalement les installations qu'un établissement met à leur disposition pour subvenir à leurs besoins essentiels (repas, logement, soins, etc.).
- **La population dite « flottante » ou sans abris** est celle constituée de personnes sans logis vivant aux abords des marchés, dans la rue, etc.

L'ensemble de la population recensée est de 29 389 150 habitants dont 29 276 660 vivent dans les ménages ordinaires, soit 99,6%. La spécificité des deux dernières catégories de ménages ne permet pas de recueillir les caractéristiques individuelles telles que collectées dans le questionnaire de ménage ordinaire.

Ainsi, les analyses contenues dans les présents documents sont basées uniquement sur les populations vivant dans les ménages ordinaires. Le tableau synoptique, quant à lui, contient les effectifs de l'ensemble de la population pour ce qui est de la répartition par sexe et par âge.

Bonne lecture

SIGLES ET ABRÉVATIONS

ANStat	Agence Nationale de la Statistique
CIE	Compagnie Ivoirienne d'Électricité
ODD	Objectifs de Développement Durable
ONU	Organisation des Nations Unies
PS-Gouv	Programme Social du Gouvernement
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
OMS	Organisation de la santé mondiale
SODECI	Société de Distribution d'eau

LISTE DES TABLEAUX

TITRE	PAGE
Tableau 1.1 : Effectifs et proportions de Non Déclarées des variables utilisées	30
Tableau 1.2 : La taille des ménages par milieu de résidence aux différents RGPH: 1988-1998-2021	32
Tableau 1.3 : Variables de l'étude	32
Tableau 2.1 : Répartition des ménages et des sans abris selon le milieu de résidence	36
Tableau 2.2 : Répartition des ménages ordinaires selon le milieu de résidence	37
Tableau 2.3 : Répartition des ménages ordinaires selon la région et le milieu de résidence	38
Tableau 2.4 : Répartition des ménages par taille selon le milieu de résidence	39
Tableau 2.5 : Taille moyenne des ménages selon le sexe et la nationalité du chef de ménage	40
Tableau 2.6 : Répartition des ménages selon le milieu de résidence en 1988, 1998 et 2021	41
Tableau 2.7 : Répartition de la population par milieu de résidence selon le lien de parenté avec le Chef de ménage	42
Tableau 2.8 : Répartition de la population résidente par nationalité selon le lien de parenté avec le chef de ménage	43
Tableau 2.9 : Répartition des membres des ménages par groupe d'âge selon le milieu de résidence	44
Tableau 2.10 : Typologie des ménages selon le sexe du chef de ménage	45
Tableau 2.11 : Typologie des ménages selon le milieu de résidence	45
Tableau 2.12 : Typologie des ménages selon la région de résidence	46
Tableau 3.1 : Répartition des chefs de ménage par sexe selon le milieu de résidence	50
Tableau 3.2 : Répartition des chefs de ménage par groupe d'âge selon le sexe et le milieu de résidence	51
Tableau 3.3 : Répartition des chefs de ménage par milieu de résidence selon la nationalité	53
Tableau 3.4 : Répartition des chefs de ménage ivoiriens par sexe et par groupe d'âge	53
Tableau 3.5 : Répartition des chefs de ménage étrangers par sexe et groupe d'âge	54

LISTE DES TABLEAUX

TITRE	PAGE
Tableau 3.6 : Répartition des chefs de ménage par statut matrimonial selon le milieu de résidence et le sexe	56
Tableau 3.7 : Répartition des chefs de ménage par religion selon le sexe et milieu de résidence	56
Tableau 3.8: Taux d'alphabétisation des chefs de ménage par nationalité selon le sexe	57
Tableau 3.9 : Taux d'alphabétisation des chefs de ménage par nationalité selon le milieu de résidence	57
Tableau 3.10 : Répartition des chefs de ménage par niveau d'instruction selon le milieu de résidence	58
Tableau 3.11 : Répartition des chefs de ménage par niveau d'instruction selon le sexe et la nationalité	58
Tableau 3.12 : Répartition des chefs de ménage par handicap selon le milieu de résidence	59
Tableau 3.13 : Répartition (en %) des chefs de ménage par handicap selon le sexe	60
Tableau 3.14 : Répartition (%) des chefs de ménage non-ivoiriens par pays de provenance selon le sexe et le milieu de résidence	61
Tableau 4.1 : Répartition des chefs de ménage en âge de travailler par le statut d'occupation selon les caractéristiques sociodémographiques	64 - 65
Tableau 4.2 : Répartition de la population des chefs de ménage en emploi la région	65 - 66
Tableau 4.3 : Répartition des chefs de ménages en emploi par branche d'activité selon le sexe	66
Tableau 4.4 : Répartition des chefs de ménages en emploi par branche d'activité selon la région et le milieu de résidence	67 - 68
Tableau 4.5 : Répartition des chefs de ménage par sexe en emploi selon la situation dans la profession	68
Tableau 4.6 : Répartition des chefs de ménage en emploi selon la situation dans la profession par milieu de résidence	69
Tableau 4.7 : Répartition des chefs de ménage par groupe d'âge selon la situation dans la profession	70
Tableau 4.8 : Répartition des chefs de ménage par Secteur institutionnel selon le milieu résidence	71
Tableau 5.1 : Répartition des chefs de ménage par type d'habitation selon le milieu de résidence	75 - 76
Tableau 5.2 : Répartition (%) des habitations selon le nombre de pièces disponibles et le milieu de résidence	76

LISTE DES TABLEAUX

TITRE	PAGE
Tableau 5.3 : Nombre de pièce (utilisées pour dormir) occupée par le ménage selon le milieu de résidence	77
Tableau 5.4 : Répartition (%) des habitations selon le nombre de pièces occupées et la région	79
Tableau 5.5 : Répartition des Chefs de ménage par statut d'occupation selon le sexe et le milieu de résidence	81
Tableau 5.6 : Répartition des chefs de ménage par milieu de résidence selon la nature du mur	82
Tableau 5.7: Répartition des chefs de ménage par milieu de résidence selon la nature du toit	84
Tableau 5.8 : Répartition des chefs de ménage par milieu de résidence selon la nature du sol	86
Tableau 5.9 : Répartition des chefs de ménage par type de construction selon le statut d'occupation du logement	87
Tableau 5.10 : Répartition des chefs de ménage par milieu de résidence selon la source d'eau de boisson	89
Tableau 5.11 : Répartition des chefs de ménage par mode d'alimentation en eau selon le type de construction	90
Tableau 5.12 : Répartition des chefs de ménage par région selon la source d'eau de boisson	92
Tableau 5.13 : Répartition des chefs de ménage par milieu de résidence selon le mode d'éclairage	93
Tableau 5.14 : Répartition (en%) des ménage par région selon le mode d'éclairage	95
Tableau 5.15 : Répartition des chefs de ménage par milieu de résidence selon le mode de Cuisson	96
Tableau 5.16 : Répartition des ménages par région selon le Type d'énergie utilisée pour la cuisson	97 - 98
Tableau 5.17 : Répartition des logements par milieu de résidence selon le type de lieu d'aisance	99
Tableau 5.18 : Répartition des chefs de ménage par type de construction selon le type de lieu d'aisance	101
Tableau 5.19 : Répartition des logements des chefs de ménage par région selon le type d'aisance	102 - 103

LISTE DES TABLEAUX

TITRE	PAGE
Tableau 5.20 : Répartition des ménages par milieu de résidence selon le mode d'évacuation des ordures ménagères	103 - 104
Tableau 5.21 : Répartition des ménages par type de construction selon le mode d'évacuation des ordures ménagères	105 - 106
Tableau 5.22 : Répartition des ménages par région selon le mode d'évacuation des ordures ménagères	106 - 107
Tableau 5.23 : Répartition des chefs de ménage par milieu de résidence selon le mode d'évacuation des eaux usées	108
Tableau 5.24 : Répartition des chefs de ménage par région selon le mode d'évacuation des eaux usées	110
Tableau 5.25 : Répartition des ménages par milieu de résidence selon les moyens de déplacement	112
Tableau 5.26 : Répartition des ménages par milieu de résidence selon la possession des équipements audio-Visuels	113
Tableau 5.27 : Répartition des ménages par milieu de résidence selon la possession des Equipements Électroménagers	114
Tableau 5.28 : Qualité de vie des ménages selon le milieu de résidence	115
Tableau 5.29: Répartition (%) des habitations selon le niveau de vie, le sexe du chef de ménage et le milieu de résidence	116
Tableau 5.30 :Répartition des ménages par taille selon le niveau de qualité de vie	117
Tableau 5.31 : Répartition des ménages par niveau de qualité de vie selon le niveau d'instruction du chef de ménage	118
Tableau 5.32 : Répartition (%) des ménages par niveau de qualité de vie selon la région	120
Tableau 5.33 : Répartition des logements des chefs de ménage en location selon le loyer par milieu de résidence	122
Tableau 5.34 : Coût moyen du logement du chef de ménage dans les grandes villes	123
Tableau 5.35 : Coût moyen du loyer à Abidjan et ses environs	124

LISTE DES GRAPHIQUES, FIGURES ET CARTES

TITRE	PAGE
Graphique 1.1 : Comparaison de la taille des ménages entre 1998 et 2021	31
Graphique 2.1 : Taille moyenne des ménages par région	40
Graphique 3.1 : Pyramide des âges de la population des chefs de ménages ordinaires	52
Graphique 5.1 : Répartition des types de construction en Côte d'Ivoire	74
Graphique 5.2 : Proportion des ménages ayant un mur précaire ou non précaire	83
Graphique 5.3 : Proportion des ménages ayant un toit précaire ou non précaire	85
Graphique 5.4 : Proportion des ménages utilisant les installations sanitaires améliorées	100
Graphique 5.5 : Proportion des ménages utilisant un mode adéquat pour l'évacuation des ordures ménagères	104
Graphique 5.6 : Proportion des ménages utilisant un mode adéquat d'évacuation des eaux usées	108

TABLEAU SYNOPTIQUE DES PRINCIPAUX INDICATEURS

RUBRIQUE	INDICATEURS	VALEURS
Nombre de ménages	Effectif de ménage	5 616 487
Taille moyenne de ménage	Ensemble	5,2
	Urbain	4,8
	Rural	5,8
Sexe du chef de ménage	Pourcentage de chef de ménages selon le sexe	
	Hommes	80,7
	Femmes	19,3
Typologie des ménages	Ménages d'une seule personne (%)	16,7
	Ménages nucléaires complets (%)	12,9
	Ménages nucléaires monoparentaux (%)	12,7
	Ménages étendus (%)	12,5
	Ménages composites (%)	45,1
Composition des ménages (%)	Pourcentage des ménages ayant au moins un enfant âgé de moins de 5 Ans	12,6
	Pourcentage des ménages ayant au moins un enfant âgé 5-17 ans	32,3
	Pourcentage des ménages ayant au moins une femme âgée 15-49 ans	52,7
	Pourcentage des ménages ayant au moins un homme âgé 15-49 ans	52,7
Possession de biens d'équipement (%)	Pourcentage de ménages qui possèdent au moins une radio	43,2
	Pourcentage de ménages qui possèdent au moins une télévision	54,7
	Pourcentage de ménages qui possèdent au moins un téléphone mobile	77,3
	Pourcentage de ménages qui possèdent au moins un téléphone fixe	3,0
	Pourcentage de ménages qui possèdent au moins un congélateur	7,3
	Pourcentage de ménages qui possèdent au moins un réfrigérateur	15,9
	Pourcentage de ménages qui possèdent au moins un ordinateur	6,6
	Pourcentage de ménages qui possèdent au moins un décodeur/parabole	16,2
	Pourcentage de ménages qui possèdent une cuisinière à gaz/ électrique	10,0
Accès à l'internet	Pourcentage de ménages qui disposent d'une connexion à internet (%)	1,1
	Urbain	1,9
	Rural	0,2
Accès à l'électricité	Pourcentage de ménages ayant accès à l'électricité du réseau CIE (%)	72,8
	Pourcentage de ménages utilisant la lampe ou la lampe torche pour s'éclairer (%)	11,6

TABLEAU SYNOPTIQUE DES PRINCIPAUX INDICATEURS

RUBRIQUE	INDICATEURS	VALEURS
Utilisation de sources d'eau de boisson améliorées	Pourcentage de ménages utilisant des sources d'eau de boisson améliorées (Forage, Fontaine publique, Robinet compteur intérieur propre, Robinet compteur intérieur partagé, Robinet dans une autre cour) (%)	86,7
Utilisation d'installations sanitaires améliorées	Pourcentage de ménages utilisant des installations sanitaires améliorées (Chasse d'eau personnelle, Chasse d'eau en commun, Latrine ventilée personnel, Latrine ventilée commun) (%)	56,5
Evacuation adéquate des eaux usées	Pourcentage de ménages utilisant un mode d'évacuation adéquate (fosse septique et puisard) des eaux usées (%)	30,4
Ménages selon le type d'habitation	Pourcentage des ménages selon le type d'habitation (%) :	
	Villa	5,9
	Maison simple	40,0
	Logement en bande	17,3
	Appartement dans un immeuble	3,9
	Concession/cour commune	28,6
	Case traditionnelle	2,5
	Baraque	1,8
	Autres à préciser	5,9
Statut d'occupation du logement	Pourcentage des ménages selon le statut d'occupation du logement (%):	
	Propriétaire	51,8
	Location-vente	2,7
	Location simple	35,6
	Logement de fonction	1,5
	Logement gratuit	7,4
	Propriétaire à terme	0,8
	Autre à préciser	0,0
Matériau de construction du logement	Pourcentage de ménage selon le type de matériau de construction (%)	
Nature du mur	Semi-dur	15,0
	Gébéton	6,6
	Dur	59,2
	Bois	2,8
	Tôle	1,2

TABLEAU SYNOPTIQUE DES PRINCIPAUX INDICATEURS

RUBRIQUE	INDICATEURS	VALEURS
	Banco ou terre battue	15,1
	Plastique	0,2
Nature du toit	Tôle	84,8
	Béton (ciment, dalle)	5,7
	Tuile/éverite	0,5
	Toit en plastique	3,5
	Fibre végétale (paille, papot	5,5
	Autres à préciser	0,0
Nature du sol	Terre ou sable	12,2
	Ciment	66,8
	Carreaux/marbre	20,6
	Moquette/Gerflex	0,3
	Bois	0,1
	Autres à préciser	0,0
Accès aux services liés au logement	Pourcentage de ménage selon le type de commodité	
Mode principal d'éclairage	Electricité (CIE)	72,8
	Groupe électrogène	0,7
	Panneau solaire	14,1
	Lampe (à pétrole, à gaz, à huile)	0,7
	Bois de chauffe	0,2
	Torche	11,4
	Autre à préciser	0,1
Source principale d'énergie pour la cuisson	Bois de chauffe	47,5
	Gaz	42,9
	Charbon	9,2
	Electricité	0,1
	Autre à préciser	0,2
Principale source d'approvisionnement en eau de boisson	Eau de robinet dans le logement	25,3
	Eau de robinet dans la cour	18,6

TABLEAU SYNOPTIQUE DES PRINCIPAUX INDICATEURS

RUBRIQUE	INDICATEURS	VALEURS
Principale source d'approvisionnement en eau de boisson	Robinet public / borne fontaine	6,8
	Puit à pompe / forage	10,7
	Puit creusé protégé	23,3
	Puit creusé pas protégé	9,4
	Source d'eau protégée	1,5
	Source d'eau non protégée	2,6
	Eau de surface	1,2
	Eau conditionnée en bouteille ou en sachet	0,4
	Autres à préciser	0,1
Type d'aisance	Chasse d'eau reliée à un système d'égouts	16,8
	Chasse d'eau reliée à une fosse septique	27,5
	Latrine à fosse améliorée ventilée	3,0
	Toilette à compostage	9,3
	Chasse d'eau reliée à l'air libre	8,8
	Chasse d'eau reliée à un lieu inconnu	3,3
	Latrine à fosse non ventilée	11,0
	Toilettes suspendues / latrines suspendues	5,2
	Pas de toilettes / nature / champs	14,9
	Autres à préciser	0,3
Principal mode d'évacuation des ordures	Ramassage par camion public	17,9
	Pré-collecteur (public/privé) à travers un (e) Camion/Charrette/tricycle	9,9
	Dépôt primaire aménagé	7,4
	Dépôt sauvage	20,9
	Dans la nature	38,9
	Ordures brûlées	4,5
	Ordures enterrées	0,5
	Autre à préciser	0,0
Principal mode d'évacuation des eaux usées	Fosse septique	23,8
	Réseau d'égouts	6,6
	Dans la rue	26,5
	Dans le caniveau	4,7
	Dans la nature	38,3
	Autre à préciser	0,0

Source : ANStat, RGPH 2021

INTRODUCTION

Le concept de ménage, initialement développé au sein des sociétés occidentales et constituant un héritage de la tradition statistique européenne, a longtemps associé la famille nucléaire au foyer-logement, unité de base pour l'information et l'administration de la société. Ce concept s'est ensuite universalisé, devenant l'unité de collecte primordiale pour les recensements de la population et la majorité des enquêtes démographiques et socio-économiques. Fondé sur l'unité d'habitat comme lieu de la vie quotidienne, le ménage représente une entité centrale pour l'administration publique, la fiscalité, ainsi que pour la formulation et le suivi des politiques sociales et économiques par les gouvernements et autres acteurs institutionnels. Pour les statisticiens et les démographes, le ménage constitue une unité d'observation statistique opérationnelle, indispensable pour le dénombrement et la caractérisation des individus lors des opérations de collecte de données. Il est au cœur de l'analyse économique et sociale ; ainsi, le nombre, la taille, la structure et l'évolution du rythme de formation des ménages sont des informations cruciales pour la planification et la formulation de politiques de développement aux échelles locale, régionale et nationale (Nations Unies, 2010).

En Afrique, la notion de ménage recouvre une diversité de situations plus complexes, en raison notamment des pratiques matrimoniales et résidentielles spécifiques. Depuis plusieurs décennies, les ménages et les familles en Afrique font l'objet d'un nombre croissant d'études et de recherches scientifiques, témoignant de l'intérêt scientifique, économique, social et politique de cette thématique. L'analyse des caractéristiques des ménages constitue d'ailleurs l'un des principaux axes d'exploitation des résultats des recensements généraux de population sur le continent. Ces opérations de recensement se révèlent être des sources de données particulièrement riches et fiables, offrant une vaste gamme d'informations et d'indicateurs pertinents sur les conditions de vie des populations, la structure des ménages, leur composition et leurs caractéristiques.

Sur le continent africain, le ménage est le plus souvent défini comme un ensemble de personnes, apparentées ou non, qui partagent les mêmes repas, reconnaissent l'autorité d'un même individu (le "chef de ménage") et dont les ressources ou les dépenses sont généralement mises en commun. Ces personnes résident habituellement sous le même toit, dans la même cour ou la même concession, cette dernière correspondant à un ou plusieurs bâtiments ou constructions, clôturés ou non, servant généralement d'habitation et pouvant abriter un ou plusieurs ménages (Sala-Diakanda, 1988).

La Côte d'Ivoire a réalisé, depuis son indépendance, cinq (5) Recensements Généraux de la Population et de l'Habitat (RGPH). Le premier a eu lieu en 1975, suivi de ceux de 1988, 1998, 2014, et le plus récent en 2021. Si chaque opération présente des spécificités, elles ont toutes en commun d'avoir utilisé le ménage comme unité d'observation principale lors de la collecte des données. Toutefois, c'est à partir du troisième recensement, celui de 1998, que la thématique des "caractéristiques des ménages et des conditions de vie des populations" a été formellement identifiée comme un tome d'analyse distinct. En conséquence, les questionnaires de recensement ont progressivement intégré un nombre croissant de questions relatives aux ménages et aux conditions de vie, en vue de construire des indicateurs pertinents pour appréhender

les réalités sociologiques, démographiques et économiques des populations.

Le recensement de la population s'intéresse de manière approfondie aux caractéristiques des ménages et aux conditions de vie. Sont notamment collectées des informations sur le chef de ménage et les liens de parenté avec les autres membres (permettant d'analyser la taille et la composition du ménage), le type de construction, le nombre de pièces, la nature des matériaux des murs, du toit et du sol, les caractéristiques du lieu d'aisance, le mode d'alimentation en eau, le type d'éclairage, ou encore le mode d'évacuation des ordures ménagères.

L'ensemble de ces informations est d'un intérêt majeur pour les collectivités locales, les services de l'État, mais aussi pour les entreprises, les universités et d'autres institutions. Elles constituent une aide précieuse pour :

- définir, au niveau national, les politiques socio-économiques et planifier les infrastructures à mettre en place ;
- élaborer, au niveau local, les politiques urbaines en matière de transport, de logement, d'équipements culturels et sportifs, d'infrastructures scolaires et de structures d'accueil pour les jeunes enfants et les personnes âgées ;
- guider, pour les acteurs privés, les projets d'implantation d'entreprises ou de développement de commerces et services.

S'inscrivant dans cette optique d'une meilleure connaissance des dynamiques des ménages en Côte d'Ivoire, ce rapport se propose d'analyser les principaux traits des ménages et les conditions de vie des populations à travers l'examen du nombre de ménages, de leur taille, de leur composition, des caractéristiques de leurs chefs, de la qualité de l'habitat, de l'accès à l'eau potable et, plus largement, du cadre de vie des populations.

Le présent document s'articule autour de cinq (5) chapitres :

- le **premier chapitre** établit le contexte de l'étude et précise les aspects méthodologiques ;
- le **second chapitre** passe en revue les caractéristiques générales des ménages en Côte d'Ivoire ;
- le **troisième chapitre** est consacré aux caractéristiques sociodémographiques des chefs de ménages ;
- le **quatrième chapitre** met en exergue les caractéristiques économiques des chefs de ménages ;
- enfin, le **cinquième chapitre** aborde les conditions de vie des populations à travers divers indicateurs liés à l'habitat et à l'accès aux services.

La population recensée au RGPH 2021 est de 29 389 150 individus. Il faut toutefois préciser que pour ce rapport, **l'analyse a porté sur la population des ménages ordinaires dont l'effectif est de 29 276 660 individus**.

Caractéristiques des ménages et conditions de vie des populations

RAPPORT THEMATIQUE | TOME 12

CHAPITRE I

CONTEXTE ET ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES

- 
- 1. Cadre contextuel**
 - 1.1. Situation sociopolitique**
 - 1.2. Situation socioéconomique**
 - 1.3. Situation socio-culturelle**
 - 2. Approche méthodologique**
 - 2.1. Définition des concepts**
 - 2.2. Sources de données**
 - 2.3. Evaluation de la qualité des données**
 - 2.3.1. Examen des taux de non-réponse
 - 2.3.2. Examen de la taille des ménages
 - 2.3.3. Identification des variables de l'étude

CHAPITRE I : CONTEXTE ET ASPECTS METHODOLOGIQUES

1. Cadre contextuel

1.1. Situation sociopolitique

L'appréhension de la situation politique actuelle de la Côte d'Ivoire nécessite un bref rappel historique. De son indépendance en 1960 jusqu'aux années 1990, le pays a connu une période de stabilité économique, sociale et politique notable. Durant ces trois premières décennies, la Côte d'Ivoire a bénéficié d'une prospérité économique relative. Le programme politique et économique postindépendance reposait sur plusieurs piliers, dont l'exportation de produits agricoles (cacao, café notamment), une politique d'ouverture à l'immigration de main-d'œuvre et des liens étroits avec l'ancienne puissance coloniale, la France. Au cours de cette période, la Côte d'Ivoire s'est affirmée comme une puissance économique régionale en Afrique de l'Ouest, devenant un leader mondial dans la production de cacao et de café, et un pôle d'attraction pour les travailleurs migrants qui, selon les estimations, ont représenté jusqu'à 26% de la population du pays en 1998 (et 22% en 2021).

Par la suite, le pays a traversé plusieurs crises sociopolitiques et militaires, de la fin des années 1990 jusqu'en 2010. Les élections générales d'octobre 2010, qui étaient censées marquer un retour à la paix et à la stabilité, ont malheureusement débouché sur une crise post-électorale. Depuis la résolution de cette crise, la Côte d'Ivoire a renoué avec la stabilité politique et a bénéficié d'une reprise économique significative, affichant un taux de croissance moyen de 8,2% sur la période 2012-2019. L'environnement sociopolitique s'est apaisé et le pays est progressivement entré dans une phase de reconstruction et de développement. Un nombre important de projets d'infrastructure lancés par l'État ont soutenu cette croissance économique continue, condition nécessaire à l'amélioration des conditions de vie des populations.

1.2. Situation socioéconomique

Les conditions socio-économiques des populations peuvent être appréhendées à travers divers indicateurs, tels qu'une alimentation suffisante et équilibrée, l'accès à l'eau potable, un logement décent et sécurisé, ainsi que des conditions sociales et environnementales favorables. L'une des préoccupations majeures de tout gouvernement est de veiller au bien-être social et économique de sa population en lui assurant les meilleures conditions de vie possibles, à travers une politique de développement harmonieux et un partage équitable des fruits de la croissance.

La Côte d'Ivoire, ayant renoué avec une croissance économique soutenue (une croissance du PIB réel de 8,2% en moyenne sur la période 2012-2019), a enregistré une baisse du taux de pauvreté monétaire, qui est passé de 39,4% en 2018 à 35% en 2020. Cette évolution positive de l'incidence de la pauvreté contribue à réduire la précarité des populations, quel que soit leur milieu de résidence. Dans ce contexte, il s'avère particulièrement pertinent d'accorder un intérêt soutenu aux caractéristiques des ménages et aux conditions de vie des populations, afin d'orienter les politiques publiques vers l'amélioration continue du cadre et de l'environnement de vie de l'ensemble de la population.

1.3. Situation socio-culturelle

Sur le plan démographique, la population de la Côte d'Ivoire continue de croître, bien qu'à un rythme qui tend à se modérer. Le taux de croissance moyen annuel était de 3,8% entre 1975 et 1988, de 3,3% entre 1988 et 1998, et s'est établi à 2,9% entre 1998 et 2021. La population totale a atteint 29 389 150 habitants en 2021. À un rythme de croissance de 2,9% par an, cette population actuelle serait amenée à doubler en l'espace de 24 ans, soulignant les défis persistants en matière de pression sur les ressources et les services.

Cet état de fait conduit à s'interroger sur l'influence des facteurs culturels sur les dynamiques démographiques. La littérature scientifique sur la croissance démographique et la transition de la fécondité met en avant plusieurs facteurs explicatifs, parmi lesquels les aspects socio-économiques et culturels, les différences dans les croyances et pratiques religieuses, ainsi que le degré de sécularisation, de matérialisme et d'individualisme au sein d'une société. Quoi qu'il en soit, une partie de la croissance démographique ivoirienne s'explique par le rôle social et culturel important accordé à la maternité et à la procréation. Il en découle que les valeurs culturelles jouent un rôle non négligeable dans la composition et la taille des ménages (Goldscheider et Mosher, 1991).

2. Approche méthodologique

Cette section est consacrée à la définition des concepts utilisés lors de la collecte des données du cinquième RGPH réalisé en 2021, ainsi qu'aux sources de données et à l'évaluation de leur qualité. Le présent rapport adopte les définitions opérationnelles retenues lors du recensement.

2.1. Définition des concepts

La compréhension des analyses présentées dans ce document repose sur une définition claire des concepts clés relatifs aux ménages et à l'habitat.

Bâtiment

Construction d'un seul tenant, quel que soit son usage. Il peut s'agir d'un immeuble ou d'une maison à étages (plusieurs habitations juxtaposées verticalement), d'une maison en bande (plusieurs habitations de même type juxtaposées horizontalement), d'une maison isolée (case, maison simple, villa, baraque), ou d'une concession.

Concession

Ensemble de constructions, entourées ou non d'un mur ou d'une clôture, donnant sur une cour centrale et servant d'habitation à un ou plusieurs ménages. Elle peut, dans certains cas, se réduire à une seule construction comportant plusieurs locaux d'habitation distincts.

Logement

Local distinct et indépendant situé à l'intérieur d'un bâtiment (si celui-ci en comporte plusieurs) ou se confondant avec le bâtiment lui-même, et destiné à servir d'habitation.

Ménage ordinaire

Ensemble de personnes, apparentées ou non (liens de sang, mariage ou adoption), qui reconnaissent l'autorité d'un même individu appelé « chef de ménage », vivent habituellement sous le même toit ou dans la même concession, et dont les ressources sont mises en commun (revenus, biens, assistance mutuelle, récoltes, etc.), en totalité ou en partie. Un ménage ordinaire est généralement constitué du chef de ménage, de son ou ses épouse(s) et de leurs enfants non mariés. Il peut également comprendre des enfants mariés du chef de ménage, des parents (ascendants, descendants, collatéraux) et parfois des personnes non apparentées. Les critères fondamentaux pour identifier les membres d'un ménage ordinaire sont : vivre sous le même toit ou dans la même concession et reconnaître l'autorité du chef de ménage.

- Une personne vivant seule et subvenant elle-même à ses besoins vitaux (nourriture, habillement, logement, etc.) constitue un ménage unipersonnel.
- Un groupe de personnes (célibataires, non apparentées, etc.) partageant le même logement ne sera considéré comme formant un seul ménage que si ces personnes reconnaissent l'autorité de l'une d'entre elles et ont pris des dispositions communes pour subvenir à leurs besoins vitaux. Autrement, il y aura autant de ménages distincts qu'il y a de personnes ou de groupes indépendants.

Ménage collectif

Groupe de personnes, a priori sans lien de parenté, vivant ensemble au sein d'une même institution pour des raisons de santé, d'études, de travail, de voyage, de discipline ou autres. L'institution règle les conditions de leur coexistence. Exemples : internats, casernes, orphelinats, hôtels, prisons, chantiers temporaires, hôpitaux, couvents.

NB : Les personnes vivant dans ces institutions ne sont considérées comme membres du ménage collectif qu'au regard de leur situation de résidence (présence ou intention de présence d'au moins six mois). Les personnes y vivant avec leur famille (conjoint(s), enfants) de façon normale forment des ménages ordinaires. Les ménages vivant dans les résidences universitaires sont considérés comme des ménages ordinaires.

Personnes sans abris

Personnes vivant généralement sans domicile fixe, dont le lieu de résidence est sommaire ou aléatoire (marché, sous les ponts, etc.).

Notion de résidence

L'unité statistique fondamentale d'observation dans le recensement est l'individu, identifié et dénombré dans son ménage comme "résident présent", "résident absent" ou "visiteur". Est considérée comme "résidente" toute personne qui vit dans son lieu de résidence de façon habituelle (depuis au moins six mois ou depuis moins de six mois avec l'intention d'y rester plus de six mois).

Notion de chef de ménage

Personne reconnue comme telle par les autres membres du ménage. Elle est le

plus souvent le responsable du logement occupé. Le chef de ménage doit être un résident.

Famille

Ensemble des membres du ménage dont la parenté, jusqu'à un certain degré, dépend des liens de sang, de l'adoption ou du mariage.

Habitat

Aire dans laquelle vit une population, englobant les habitations ou logements des ménages et l'aménagement de cet espace vital.

Milieu de résidence

Variable permettant de distinguer l'urbain du rural.

Nature du principal handicap

Insuffisance ou déficience des capacités physiques et/ou mentales d'un individu, congénitale ou acquise.

Nombre de pièces occupées par le ménage

Nombre total de pièces pouvant être réparties dans plusieurs constructions à l'intérieur de la concession, destinées à l'habitation (chambres à coucher, salles à manger, salons), à l'exclusion des cabinets d'aisance, salles de bain, couloirs, vérandas, vestibules et cuisines.

2.2. Sources de données

Les données utilisées dans cette analyse proviennent principalement du RGPH 2021, réalisé par l'Agence Nationale de la Statistique (ANStat). Comme mentionné précédemment, le RGPH 2021 a distingué deux types de ménages : le ménage ordinaire et le ménage collectif. L'analyse de ce rapport se concentre sur les caractéristiques des ménages ordinaires, car de nombreux indicateurs des conditions de vie des populations sont calculés à partir de cette catégorie de population résidente.

D'autres sources de données, notamment les RGPH de 1988 et 1998, pourront être mobilisées à des fins comparatives pour analyser l'évolution de la situation des ménages, notamment en ce qui concerne leur volume et les caractéristiques de leurs chefs.

La **population cible** de cette analyse est donc celle des ménages. Pour les ménages ordinaires, l'identification se fait à travers le chef de ménage, ce qui permet d'étudier certaines de leurs caractéristiques sociodémographiques. Toutes les analyses envisagées porteront sur les ménages ordinaires.

2.3. Evaluation de la qualité des données

L'objectif de l'évaluation de la qualité des données est de fournir aux utilisateurs des informations sur le degré de confiance qu'ils peuvent accorder aux résultats, et éventuellement de corriger les biais dus aux non-réponses. Pour mesurer la qualité des données recueillies, le pourcentage de réponses manquantes (non-déclarées) est calculé pour chaque variable. Un taux de réponse élevé (inverse de la proportion de réponses manquantes) est un signe de cohérence des données.

2.3.1. Examen des taux de non-réponse

Afin d'apprécier la cohérence interne des variables, la proportion des réponses Non Déclarées (ND) a été évaluée. Le Tableau 1.1 montre que les proportions de Non Déclarées (ND) sont nettement en dessous du seuil critique de 5% pour la quasi-totalité des variables. Les variables présentent donc des taux de réponses élevés (supérieurs à 95%), indiquant que presque toutes les informations nécessaires aux analyses de ce rapport ont été correctement renseignées.

Tableau 1.1 : Effectifs et proportions de Non Déclarées des variables utilisées

Variables concernées	Non déclarés	
	Effectifs	%
Variables liées aux caractéristiques socio-démographiques et économiques		
Age	7 943	0,1
Sexe	0	0,0
Niveau d'instruction	0,0	0,0
Etat matrimonial	2753	0,0
Nationalité	0,0	0,0
Ethnie	0,0	0,0
Religion	95364,0	1,7
Branche d'activité	0,0	0,0
Situation de handicap	0,0	0,0
Variables liées aux caractéristiques de l'habitation		
Type de construction	0,0	0,0
Nombre de pièces disponibles	109,0	0,0
Nombre de pièces occupées	109,0	0,0
Nature du mur	0,0	0,0
Nature du toit	0,0	0,0
Nature du sol	0,0	0,0
Statut d'occupation du logement	0,0	0,0
Variables liées aux caractéristiques du cadre de vie et à l'assainissement		
Mode d'alimentation en eau	0,0	0,0
Mode d'éclairage	0,0	0,0
Mode de cuisson	0,0	0,0
Mode d'évacuation des ordures ménagères	0,0	0,0
Mode d'évacuation des eaux usées	0,0	0,0
Lieu d'aisance	0,0	0,0
Variables relatives aux autres biens possédés par le ménage		
Ventilateur	102	0,0
Réfrigérateur	102	0,0
Congélateur	102	0,0
Cuisinière à gaz	102	0,0
Fer à repasser	102	0,0
Climatiseur/split	102	0,0
Radio	102	0,0
Télévision	102	0,0
Téléphone fixe	102	0,0
Téléphone mobile	102	0,0
Ordinateur	102	0,0
Tablette	102	0,0
Autres variables		
Milieu de résidence	0,0	0,0
Lien de parenté avec le chef de ménage	0,0	0,0
Taille de ménage	0,0	0,0

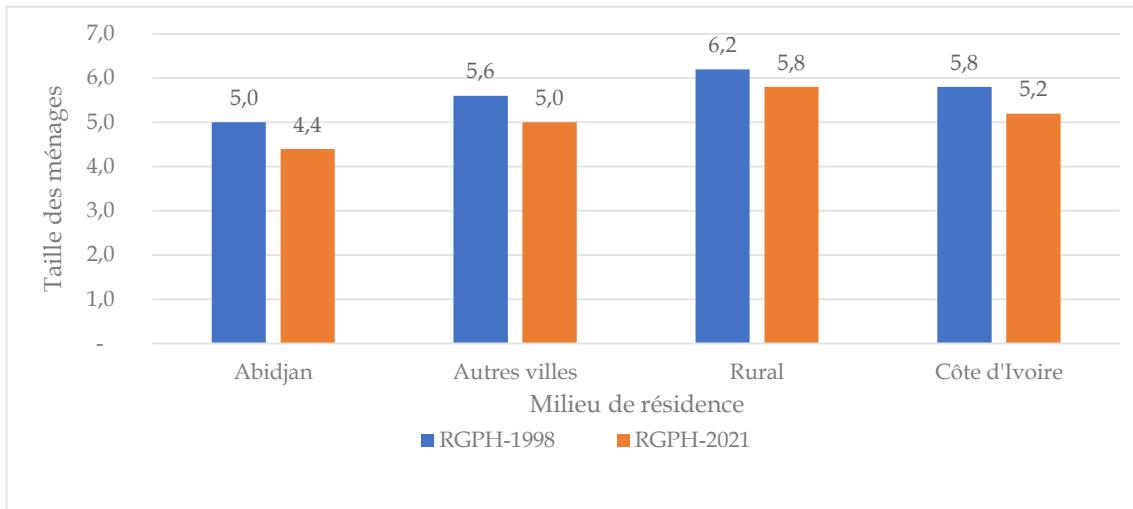
Source : ANStat, RGPH 2021

2.3.2. Examen de la taille des ménages

La taille d'un ménage peut être affectée par des omissions d'individus ou des doubles comptes lors du dénombrement. Une analyse de l'évolution de la distribution des ménages selon leur taille, en comparant les données des différents RGPH, permet d'apprécier la cohérence de cette variable.

Par rapport au RGPH de 1998, la taille moyenne des ménages pour l'ensemble du pays est passée de 5,8 personnes à 5,2 personnes en 2021. Cela correspond à une baisse globale de 0,6 personne par ménage. Cette baisse est quasiment identique dans la ville d'Abidjan et dans les autres villes (-0,6 personne), et légèrement moins marquée en milieu rural (-0,4 personne).

Graphique 1.1 : Comparaison de la taille des ménages entre 1998 et 2021



Source : ANStat, RGPH 2021

L'analyse de la distribution des ménages selon la taille (Tableau 1.2) montre une hausse de la proportion des ménages d'une personne (passant de 14,8% en 1988 à 16,7% en 2021) et de celle des ménages de 2 à 4 personnes (de 31,6 % à 38,1%). Les ménages de 5 à 7 personnes connaissent un léger accroissement (de 26,1% à 26,9%). En revanche, on observe une baisse significative de la proportion des ménages de 8 personnes et plus, qui passe de 27,5% en 1988 à 18,2% en 2021.

Cette tendance à la réduction de la taille des ménages de grande dimension est observée quel que soit le milieu de résidence. Elle est particulièrement accentuée dans la ville d'Abidjan, où environ 23% des ménages comptaient 8 personnes et plus en 1988, contre seulement 11% en 2021. Ces données suggèrent une évolution vers des structures familiales plus restreintes.

Tableau 1.2 : La taille des ménages par milieu de résidence aux différents RGPH: 1988-1998-2021

Milieu de Résidence	Taille regroupée				
	1	2-4	5-7	+8	Total
Milieu Rural					
RGPH 1988	14,0	30,1	27,2	28,7	100
RGPH 2021	15,2	34,5	27,8	22,5	100
Milieu Urbain					
RGPH 1988	16,0	33,7	24,5	25,8	100
RGPH 2021	19,0	38,6	25,0	17,3	100
Abidjan Ville					
RGPH 1988	15,3	36,5	25,5	22,7	100
RGPH 2021	16,0	44,2	28,4	11,4	100
Ensemble C.I					
RGPH 1988	14,8	31,6	26,1	27,5	100
RGPH 2021	16,7	38,1	26,9	18,2	100

Source : ANStat, RGPH 2021

2.3.3. Identification des variables de l'étude

Sur la base du manuel de l'agent recenseur et de la codification du questionnaire ménage ordinaire, les variables retenues pour cette étude ont été identifiées et regroupées en plusieurs catégories : caractéristiques socio-démographiques et économiques des chefs de ménage, caractéristiques de l'habitation, caractéristiques du cadre de vie et de l'assainissement, et autres biens possédés par les ménages. Ces variables sont de nature quantitative ou qualitative.

Tableau 1.3 : Variables de l'étude

Nature des variables	Libellé de la variable
Variables liées aux caractéristiques socio-démographiques et économiques	L'âge, le sexe, le niveau d'instruction, l'état matrimonial, la nationalité, l'éthnie pour les ivoiriens, la religion, le lien de parenté, l'occupation actuelle, la branche d'activité, situation de handicap
Variables liées aux caractéristiques de l'habitation	Le type de construction, le nombre de pièces disponibles et occupées, la nature du mur, du toit et du sol du logement, le statut d'occupation du logement
Variables liées aux caractéristiques du cadre de vie et à l'assainissement	Le mode d'alimentation en eau, le mode d'éclairage et de cuisson, les caractéristiques du lieu d'aisance, le mode d'évacuation des ordures ménagères et des eaux usées, les équipements électroménagers
Variables relatives aux autres biens possédés par le ménage	Moyens de déplacement dans le ménage, équipement audiovisuels et TIC
Autres variables	Milieu de résidence, lien de parenté avec le chef de ménage, Taille de ménage

Source : ANStat, RGPH 2021

Caractéristiques des ménages et conditions de vie des populations

RAPPORT THEMATIQUE | TOME 12

CHAPITRE II

CARACTERISTIQUES DES MENAGES



2.1. Données globales sur les ménages recensés

2.2. Données relatives aux ménages collectifs

2.3. Caractéristiques des ménages ordinaires

2.4. Taille des ménages

2.4.1. Taille moyenne des ménages selon le sexe et la nationalité du chef

2.4.2. Taille moyenne des ménages selon la région

2.5. Évolution du volume des ménages ordinaires de 1988 à 2021

2.6. Composition des ménages

2.6.1. Profil des membres du ménage

2.6.2. Composition des ménages selon l'âge des membres

2.6.3. Typologie des ménages

2.6.4. Typologie des ménages selon le milieu de résidence

2.6.5. Typologie des ménages selon la région de résidence

CHAPITRE II : CARACTÉRISTIQUES DES MENAGES

Le RGPH-2021 a permis de recueillir des informations sur deux types de ménages, à savoir les ménages collectifs et les ménages ordinaires, et sur les personnes sans-abri. Ce rapport d'analyse expose succinctement les données relatives aux ménages collectifs et se concentre ensuite de manière détaillée sur les ménages ordinaires, qui constituent l'unité d'analyse principale pour l'étude des conditions de vie.

2.1. Données globales sur les ménages recensés

Le Tableau 2.1 offre une vue d'ensemble du nombre de ménages (collectifs et ordinaires) et des effectifs de la population correspondante, ventilés par milieu de résidence.

En 2021, la population totale recensée en Côte d'Ivoire s'élevait à 29 389 150 habitants. Parmi eux, 29 276 660 individus ont été dénombrés au sein de 5 616 487 ménages ordinaires. Parallèlement, 106 743 habitants ont été recensés dans 5 153 ménages collectifs, et 5 747 personnes sans-abri ont été identifiées.

Une des caractéristiques notables des ménages en Côte d'Ivoire est le **très faible poids des ménages collectifs**, tant du point de vue de leur nombre (5 153, soit environ 0,09% de l'ensemble des ménages) que de l'importance de la population qu'ils abritent (0,4% de la population totale). Cependant, les ménages collectifs sont, par nature, des structures de grande taille : la **taille moyenne d'un ménage collectif est de 20,7 personnes**, tandis que celle d'un ménage ordinaire est de 5,2 personnes.

Tableau 2.1 : Répartition des ménages et des sans abris selon le milieu de résidence

Milieu de Résidence	Ménages collectifs		Ménages ordinaires		Sans abris
	Nombre de ménage	Effectif de la Population	Nombre de ménage	Effectif de la Population	
Abidjan Ville	545	15 982	1 261 750	5 597 531	3 120
Autres villes	1 915	51 798	1 975 992	9 910 768	1 156
Urbain	2 460	67 780	3 237 740	15 508 299	4 276
Rural	2 693	38 963	2 378 745	13 768 361	1 471
Ensemble Côte d'Ivoire	5 153	106 743	5 616 487	29 276 660	5 747

Source : ANStat, RGPH 2021

2.2. Données relatives aux ménages collectifs

Les ménages collectifs, au nombre de 5 153, représentent une infime fraction (0,09%) de l'ensemble des ménages sur le territoire national. Avec une population résidente recensée de 106 743 habitants, la taille moyenne de ces ménages s'établit à 20,7 personnes.

Leur répartition géographique indique une prédominance en milieu rural, qui abrite 52,3% des ménages collectifs (soit 2 693 ménages). Les autres villes en

comptent 37,2% (1 915 ménages) et la ville d'Abidjan 10,5% (545 ménages). Bien que plus nombreux en milieu rural, la taille moyenne des ménages collectifs y est plus faible (14,5 personnes) qu'en milieu urbain. Elle est particulièrement élevée dans la ville d'Abidjan (29,3 personnes) et dans les autres villes (27,0 personnes). Une analyse plus fine selon le type d'établissement (prisons, hôtels, hôpitaux, casernes, monastères, etc.) permettrait de mieux comprendre la composition et la fonction de ces ménages collectifs, mais les données disponibles ne le permettent pas dans le cadre de ce rapport.

2.3. Caractéristiques des ménages ordinaires

Au total **5 616 487 ménages ordinaires** ont été dénombrés lors du RGPH de 2021. Leur répartition selon le milieu de résidence est la suivante (Tableau 2.2) :

- **Milieu rural** : 2 378 745 ménages, soit 42,3% du total, avec une taille moyenne de 5,8 personnes par ménage.
- **Autres villes (hors Abidjan)** : 1 975 992 ménages, soit 35,2% du total, avec une taille moyenne de 5,0 personnes par ménage.
- **Ville d'Abidjan** : 1 261 750 ménages, représentant à elle seule 22,5% du total national, avec une taille moyenne de 4,4 personnes par ménage.

Les variations de la taille moyenne des ménages selon le milieu de résidence sont d'une ampleur modérée. La taille des ménages ordinaires, bien que s'établissant à 5,2 personnes au plan national, est plus élevée en milieu rural (5,8 personnes) qu'en milieu urbain (4,8 personnes en moyenne pour l'ensemble urbain).

En termes de distribution de la population des ménages ordinaires selon le milieu de résidence, on observe un léger déséquilibre en faveur des zones urbaines, qui regroupent 53,0% de la population vivant dans des ménages ordinaires (19,1% à Abidjan et 33,9% dans les autres villes), contre 47,0% en milieu rural.

Tableau 2.2 : Répartition des ménages ordinaires selon le milieu de résidence

Milieu de Résidence	Ménages ordinaires		Population		Taille moyenne
	Nombre	(%)	Effectif	(%)	
Abidjan	1 261 750	22,5	5 597 531	19,1	4,4
Autres villes	1 975 992	35,2	9 910 768	33,9	5,0
Urbain	3 237 742	57,7	15 508 299	53,0	4,8
Rural	2 378 745	42,3	13 768 361	47,0	5,8
Ensemble Côte d'Ivoire	5 616 487	100	29 276 660	100	5,2

Source : ANStat, RGPH 2021

L'analyse de la répartition des ménages ordinaires par région administrative (Tableau 2.3) montre que le District Autonome d'Abidjan est la principale zone de concentration, accueillant 25,2% de l'ensemble des ménages du pays. À l'opposé, la région du Folon ne représente que 0,3% du total des ménages.

En milieu urbain, le District Autonome d'Abidjan regroupe logiquement la majorité des ménages (69,7% des ménages urbains du pays), en raison de son statut de capitale économique. Les régions de Gbêkê (8,2% des ménages urbains) et du Haut-Sassandra (7,2%) viennent ensuite.

Au niveau des zones rurales, neuf (09) régions comptent entre 4 et 7% du total des ménages du milieu rural. Il s'agit par ordre d'importance de poids, les régions de Tonkpi, Haut-Sassandra, Gontougo, Nawa, Marahoué, San-Pédro, Lôh Djiboua,

Guémon et Gôh. Les autres régions affichent des proportions variant de 0,6% à 3,5% avec le plus faible poids observé à Folon.

Tableau 2.3 : Répartition des ménages ordinaires selon la région et le milieu de résidence

Régions	Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN	1 377 340	69,7	36 796	1,5	1 414 136	25,2
HAUT-SASSANDRA	142 891	7,2	144 611	6,1	287 502	5,1
PORO	98 085	5,0	82 088	3,5	180 173	3,2
GBEKE	161 296	8,2	76 726	3,2	238 022	4,2
INDENIE-DJUABLIN	69 141	3,5	77 000	3,2	146 141	2,6
TONKPI	101 197	5,1	167 454	7,0	268 651	4,8
DISTRICT AUTONOME DE YAMOUSSOUKRO	58 305	3,0	24 455	1,0	82 760	1,5
GONTOUGO	66 339	3,4	143 411	6,0	209 750	3,7
SAN-PEDRO	85 279	4,3	112 786	4,7	198 065	3,5
KABADOGOU	25 080	1,3	23 036	1,0	48 116	0,9
N'ZI	18 902	1,0	29 723	1,2	48 625	0,9
MARAHOUÉ	59 585	3,0	117 720	4,9	177 305	3,2
SUD-COMOE	80 674	4,1	81 240	3,4	161 914	2,9
WORODOUGOU	28 687	1,5	53 588	2,3	82 275	1,5
LOH-DJIBOUA	90 450	4,6	109 635	4,6	200 085	3,6
AGNEBY-TIASSA	75 608	3,8	83 154	3,5	158 762	2,8
GOH	90 481	4,6	94 068	4,0	184 549	3,3
CAVALLY	62 868	3,2	76 676	3,2	139 544	2,5
BAFING	13 010	0,7	33 208	1,4	46 218	0,8
BAGOUE	34 254	1,7	34 550	1,5	68 804	1,2
BELIER	33 436	1,7	46 945	2,0	80 381	1,4
BERE	20 167	1,0	61 386	2,6	81 553	1,5
BOUNKANI	18 885	1,0	47 707	2,0	66 592	1,2
FOLON	4 708	0,2	13 804	0,6	18 512	0,3
GBOKLE	25 084	1,3	60 007	2,5	85 091	1,5
GRANDS-PONTS	43 447	2,2	49 713	2,1	93 160	1,7
GUEMON	65 594	3,3	98 308	4,1	163 902	2,9
HAMBOL	49 793	2,5	67 893	2,9	117 686	2,1
IFFOU	25 062	1,3	49 354	2,1	74 416	1,3
LA ME	52 860	2,7	55 184	2,3	108 044	1,9
NAWA	84 910	4,3	124 702	5,2	209 612	3,7
TCHOLOGO	38 202	1,9	51 514	2,2	89 716	1,6
MORONOU	36 122	1,8	50 303	2,1	86 425	1,5
Ensemble	3 237 742	100,0	2 378 745	100,0	5 616 487	100,0

Source : ANStat, RGPH 2021

2.4. Taille des ménages

La taille moyenne du ménage correspond au nombre de personnes qui vivent habituellement dans le même logement. Selon le RGPH 2021, la population nationale se répartit en ménages dont la taille moyenne est de 5,2 personnes. L'analyse de la distribution (Tableau 2.4) montre que les ménages composés d'une seule personne sont les plus répandus, représentant 16,7% de l'ensemble des ménages. Les ménages les plus rares sont ceux qui comptent neuf personnes (3,1%).

Le Tableau 2.4 indique que les ménages d'une personne prédominent quel que soit le milieu de résidence : 16,0% à Abidjan, 19,0% dans les autres villes et 15,2% en milieu rural. Les ménages de taille comprise entre 2 et 5 personnes sont globalement les plus nombreux. Au-delà de 5 personnes, les proportions de ménages diminuent régulièrement.

En milieu rural, les ménages ayant une taille inférieure ou égale à 5 personnes représentent 61,2% du total des ménages ruraux. Cette proportion est de 68,3% dans les autres villes et atteint plus des trois-quarts (76,8%) à Abidjan. La taille des ménages est donc tendanciellement plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain. Si à Abidjan, la différence par rapport au milieu rural est assez nette, dans les autres centres urbains, les ménages de grande taille (6 personnes et plus) sont moins fréquents (31,7%) qu'en milieu rural (38,8%).

Tableau 2.4 : Répartition des ménages par taille selon le milieu de résidence

Taille	MILIEU DE RESIDENCE							
	Abidjan ville		Autres villes		Urbain		Rural	
	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)
1	202 485	16,0	375 612	19,0	578 097	17,9	361 976	15,2
2	187 913	14,9	268 453	13,6	456 366	14,1	256 829	10,8
3	188 190	14,9	258 969	13,1	447 159	13,8	279 082	11,7
4	180 063	14,3	235 856	11,9	415 919	12,8	286 260	12
5	160 163	12,7	211 197	10,7	371 360	11,5	274 496	11,5
6	117 618	9,3	163 275	8,3	280 893	8,7	220 214	9,3
7	80 017	6,3	119 450	6,0	199 467	6,2	166 812	7
8	50 847	4,0	85 417	4,3	136 264	4,2	123 517	5,2
9	29 561	2,3	57 595	2,9	87 156	2,7	87 044	3,7
10 et plus	64 893	5,1	200 168	10,1	265 061	8,2	322 515	13,6
Total	1 261 750	100,0	1 975 992	100,0	3 237 742,0	100,0	2 378 745	100
Taille moyenne	4,4		5,0		4,8		5,8	
								5,2

Source : ANStat, RGPH 2021

2.4.1. Taille moyenne des ménages selon le sexe et la nationalité du chef

Les données présentées dans le Tableau 2.5 indiquent que la composition moyenne des ménages varie en fonction du sexe du chef de ménage ainsi que de sa nationalité. Dans l'ensemble, les ménages ayant à leur tête un homme comptent en moyenne 5,4 personnes, tandis que ceux dirigés par une femme en comptent 4,5.

Cette différence s'accentue lorsqu'on compare les ménages selon la nationalité du chef. Les ménages dirigés par un chef ivoirien comprennent en moyenne 5,0 personnes, alors que ceux dirigés par un chef non-ivoirien en comptent en moyenne 5,4.

Plus spécifiquement, les ménages ivoiriens dirigés par un homme sont légèrement plus grands (5,2 personnes en moyenne) que ceux dirigés par une femme ivoirienne (4,3 personnes). Ce constat est également observé chez les non-Ivoiriens, où les ménages dirigés par un homme comptent en moyenne 5,5 personnes, contre 4,6 personnes pour ceux dirigés par une femme.

Il ressort de ces observations que, indépendamment du genre du chef de ménage, les ménages dirigés par des non-Ivoiriens tendent à être de plus grande taille que ceux dirigés par des Ivoiriens. Il convient de souligner une tendance à la réduction de la taille des ménages, s'éloignant des grandes familles élargies traditionnelles au profit de structures plus nucléaires.

Tableau 2.5 : Taille moyenne des ménages selon le sexe et la nationalité du chef de ménage

Sexe du chef de ménage	Nationalité		
	Ivoirien	Non ivoirien	Ensemble Côte d'Ivoire
Masculin	5,2	5,5	5,4
Féminin	4,3	4,6	4,5
Total	5,0	5,4	5,2

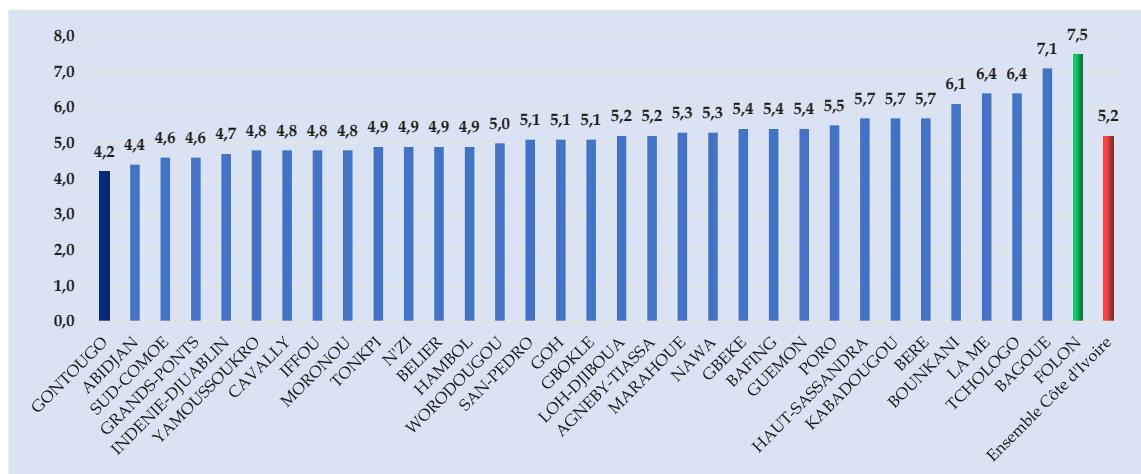
Source : ANStat, RGPH 2021

2.4.2. Taille moyenne des ménages selon la région

Le Graphique 2.1 illustre les variations de la taille moyenne des ménages selon la région administrative. Elle est la plus réduite dans la région du Gontougo (4,2 personnes). À l'inverse, dans la région du Folon, les ménages enregistrent la plus forte taille moyenne avec 7,5 personnes.

On peut distinguer plusieurs groupes de régions : onze (11) régions administratives ont une taille moyenne de ménage variant de 4,2 à 4,9 personnes. Quinze (15) régions ont une taille moyenne comprise entre 5 et 5,7 personnes. Enfin, seulement cinq (5) régions (Cavally, Poro, Haut-Sassandra, Bagoué, Tchologo et Folon) présentent des tailles moyennes de ménages allant de 6 à 7,5 personnes, indiquant une persistance de ménages de plus grande taille dans ces zones.

Graphique 2.1 : Taille moyenne des ménages par région



Source : ANStat, RGPH 2021

2.5. Évolution du volume des ménages ordinaires de 1988 à 2021

La disponibilité des données sur les ménages ordinaires issues des recensements de 1988, 1998 et 2021 offre l'opportunité d'examiner l'évolution des principales caractéristiques de ces ménages sur une période de 33 ans. Cette analyse comparative est facilitée par la relative constance des concepts de base et des méthodes de collecte.

Selon les données du Tableau 2.6, entre 1988 et 2021, le nombre de ménages ordinaires a plus que triplé, passant de 1798 799 à 5 616 487, soit un taux de croissance annuel moyen de 3,4%. Cette croissance s'est opérée en deux phases distinctes : une croissance plus forte entre 1988 et 1998 (taux d'accroissement annuel moyen de 3,7%), suivie d'une croissance modérée entre 1998 et 2021 (taux annuel moyen de 3,3%).

Selon le milieu de résidence, la croissance du nombre de ménages ordinaires a connu des variations d'ampleur. Le rythme le plus faible est enregistré en milieu rural où, en l'espace de 23 ans (1998-2021), le nombre de ménages a été multiplié par environ 1,7. En revanche, dans les zones urbaines, on assiste à une véritable explosion du nombre de ménages. À Abidjan, sur la même période, le nombre de ménages ordinaires a été multiplié par 2,2. Dans les autres villes, ce multiplicateur atteint 3,1. Ces évolutions correspondent à des taux d'accroissement annuels moyens respectifs de 3,5% pour Abidjan et de 5,0% pour les autres villes.

Ces dynamiques soulignent l'expansion continue des zones urbaines, résultant des phénomènes d'urbanisation et de migration (interne et externe), ainsi que du dynamisme propre des grandes villes du pays, avec au premier rang la ville d'Abidjan, véritable mégalopole. Les taux d'accroissement élevés du nombre de ménages en milieu urbain, notamment dans les autres villes, pourraient également s'expliquer par le nombre important de célibataires (étudiants, jeunes travailleurs) formant des ménages unipersonnels ou de petite taille, ainsi que par l'exode rural qui alimente la croissance des quartiers périphériques.

Tableau 2.6 : Répartition des ménages selon le milieu de résidence en 1988, 1998 et 2021.

Années (RGPH)	Milieu de résidence									
	Abidjan ville		Autres villes		Urbain		Rural		Total	
	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)
1988	361 562	20,1	367 547	20,4	729 109	22,5	1 069 690	59,5	1 798 799	100,0
1998	576 779	21,8	645 293	24,4	1 222 072	37,7	1 424 384	53,8	2 646 456	100,0
2021	1 261 750	22,5	1 975 992	35,2	3 237 742	100,0	2 378 745	42,4	5 616 487	100

Source : ANStat, RGPH 2021

Le même Tableau 2.6 montre que la proportion des ménages localisés en milieu rural a connu une baisse constante d'un recensement à l'autre, passant de 59,5% en 1988 à 53,8% en 1998, puis à 42,4% en 2021. Inversement, dans les autres villes, on assiste à une augmentation progressive de la part des ménages, passant de 20,4% en 1988 à 35,2% en 2021. À Abidjan, la proportion des ménages a légèrement augmenté, passant de 20,1% en 1988 à 22,5% en 2021. Cette redistribution spatiale des ménages confirme l'urbanisation croissante du pays.

2.6. Composition des ménages

La composition des ménages fait référence à la structure et aux caractéristiques des unités domestiques dans lesquelles les individus résident. Statistiquement, un ménage est défini comme l'ensemble des occupants d'un même logement, sans que ces personnes soient nécessairement liées par des liens de parenté. Cette définition englobe une grande variété de configurations, allant des personnes vivant seules, aux familles avec ou sans enfants, et même des colocataires.

2.6.1. Profil des membres du ménage

L'analyse de la population des ménages ordinaires selon le milieu de résidence et le lien de parenté avec le chef de ménage (Tableau 2.7) révèle qu'au niveau national :

- 20,1% des membres sont des **chefs de ménage** ;
- 41,2% sont des **fils ou filles** du chef de ménage ;
- les **conjoints(es)** du chef de ménage représentent 12,5% ;
- le père ou la mère du chef de ménage ne représentent que 0,8% ;

- les personnes n'ayant aucun lien de parenté avec le chef de ménage sont moins de 2%.

Il se dégage de cette répartition le poids important des descendants directs du chef de ménage dans la composition des structures familiales. Ensuite, viennent les "autres parents" (incluant beaux-fils/belles-filles, petits-fils/petites-filles, frères/sœurs, cousins/cousines, oncles/tantes, nièces/neveux, et autres parents non spécifiés) qui, avec une proportion cumulée d'environ 24%, constituent une charge potentielle significative pour les ménages.

Cette structure de parenté varie peu quel que soit le milieu de résidence. La fréquence des descendants directs du chef de ménage est légèrement plus élevée en milieu rural (43,3%) qu'en milieu urbain (autour de 39,3%). La présence des descendants directs dans les ménages, bien que globalement faible, est un peu plus marquée en zone rurale (1,0%) qu'en ville. La proportion des "autres parents" du chef de ménage est notable dans tous les milieux, atteignant 22,6% à Abidjan, 26,2% dans les autres villes et 24,2% en milieu rural.

Indépendamment du milieu de résidence, la structure familiale est donc majoritairement composée de descendants, et la prédominance du noyau familial (chef, conjoint(s), enfants) reste une constante, suggérant une tendance croissante vers la forme nucléaire de la famille.

Tableau 2.7 : Répartition de la population par milieu de résidence selon le lien de parenté avec le Chef de ménage

Lien de parenté avec le chef de ménage	MILIEU DE RESIDENCE				
	Abidjan ville	Autres villes	Urbain	Rural	Ensemble
	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
Chef de ménage (CM)	23,3	20,7	21,7	18,2	20,1
Conjointe/Conjoint du (CM)	13,5	11,5	12,2	12,8	12,5
Fils/Fille du (CM)	39,2	39,4	39,3	43,3	41,2
Beau-fils/Belle-fille du (CM)	1	1,4	1,2	1,8	1,5
Petit-fils/Petite-fille du (CM)	4,6	6,4	5,7	7,5	6,6
Mère/Père du (CM)	0,5	0,7	0,6	1	0,8
Beau-père/Belle-mère du (CM)	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Frère/Sœur du (CM)	5,7	6,9	6,5	5,4	6
Cousin/Cousine du (CM)	1,7	2	1,9	1,5	1,7
Beau-frère/Belle-sœur du (CM)	1,1	1	1,0	0,9	0,9
Oncle/Tante du (CM)	0,2	0,3	0,3	0,4	0,3
Nièce/Neveu du (CM)	4,7	4,7	4,7	3,8	4,3
Autres parents du (CM)[1]	1,5	2,2	1,9	1,4	1,7
Domestique du (CM)	1,4	0,4	0,7	0,3	0,5
Sans lien de parenté avec le CM	1,5	2,2	1,9	1,5	1,7
Ensemble Côte d'Ivoire	100	100	100,0	100	100

Source : ANStat, RGPH 2021

L'examen des relations familiales en fonction de la nationalité (Tableau 2.8) révèle une prédominance des descendants (fils/filles) pour les deux groupes : 40,4% au sein des ménages dirigés par un Ivoirien et 43,7% pour ceux dirigés par un non-Ivoirien. Les chefs de ménage représentent respectivement 20,2% et 19,5%, et les conjoints 12,0% et 14,1%. Le noyau familial (chef, conjoint, enfants) forme 72,6% de la composition totale du ménage chez les Ivoiriens, un chiffre légèrement inférieur à celui des ménages non-ivoiriens, où il atteint 77,3%. Cela pourrait indiquer une présence un peu plus importante de parents élargis ou de non-apparentés dans les ménages ivoiriens.

Tableau 2.8 : Répartition de la population résidente par nationalité selon le lien de parenté avec le chef de ménage

Lien de parenté avec le chef de ménage	Ivoiriens	Non ivoiriens	Ensemble d'Ivoire
	(%)	(%)	(%)
Chef de ménage	20,2	19,5	20,1
Epoux / Epouse	12	14,1	12,5
Fils / Fille	40,4	43,7	41,2
Beau-fils/Belle-fille	1,5	1,4	1,5
Petit fils / Petite fille	7,3	4,1	6,6
Père / Mère	0,9	0,6	0,8
Beau-père/Belle-mère	0,2	0,1	0,2
Frère/Sœur	6	6,1	6
Cousin / Cousine	1,8	1,4	1,7
Beau-frère/Belle-sœur	0,9	1	0,9
Oncle / Tante	0,4	0,2	0,3
Nièce/Neveu	4,6	3,3	4,3
Autre parent	1,8	1,6	1,7
Domestique	0,5	0,7	0,5
Sans lien de parenté	1,6	2,1	1,7
Total	100	100	100

Source : ANStat, RGPH 2021

2.6.2. Composition des ménages selon l'âge des membres

La structure moyenne des ménages, analysée par lieu de résidence et par grand groupe d'âge des résidents (Tableau 2.9), indique qu'à l'échelle du pays, les ménages sont composés en moyenne de 0,8 enfant âgé de 6 à 11 ans et de 0,6 enfant âgé de 12 à 16 ans.

L'analyse selon les groupes d'âge fonctionnels montre que les ménages en Côte d'Ivoire comprennent en moyenne :

- 0,7 enfant de moins de 5 ans ;
- 1,7 enfant de 5 à 17 ans ;
- 1,6 jeune de 18 à 34 ans ;
- 1,1 adulte de 35 à 64 ans ;
- 0,1 personne âgée de 65 ans et plus.

Ces moyennes nationales masquent des variations selon le milieu de résidence. Par exemple, le nombre moyen d'enfants de moins de 5 ans est plus élevé en milieu rural (0,8) qu'à Abidjan (0,4). De même, le nombre moyen d'enfants de 5-17 ans est de 1,9 en milieu rural contre 1,2 à Abidjan. Ces données démographiques fournissent un aperçu de la charge de dépendance (enfants et personnes âgées) au sein des ménages et soulignent la diversité des générations cohabitant sous un même toit.

Tableau 2.9 : Répartition des membres des ménages par groupe d'âge selon le milieu de résidence

Groupe d'âge	MILIEU DE RESIDENCE				
	Abidjan ville	Autres villes	Rural	Urbain	Total
	Effectif moyen	Effectif moyen	Effectif moyen	Effectif moyen	Effectif moyen
Groupe d'âge scolaire					
Enfants de 6-11 ans	0,5	0,7	1	0,7	0,8
Enfants de 12-16 ans	0,5	0,7	0,6	0,6	0,6
Groupe d'âge fonctionnel					
Enfants de moins de 5 ans	0,4	0,6	0,8	0,5	0,7
Enfants de 5-17 ans	1,2	1,7	1,9	1,5	1,7
Jeunes de 18-34 ans	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6
Adultes 35-64 ans	1,1	1	1,2	1,1	1,1
Personnes âgées 65 ans et plus	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1

Source : ANStat, RGPH 2021

2.6.3. Typologie des ménages

La typologie des ménages, variable complexe élaborée à partir de la combinaison des liens de parenté avec le chef de ménage, permet d'analyser les structures familiales et leurs évolutions. La classification retenue identifie les types suivants :

- ménage d'une seule personne (unipersonnel) ;
- ménage nucléaire complet (couple avec ou sans enfants) ;
- ménages monoparentaux nucléaires (chef masculin ou féminin et enfants) ;
- ménages monoparentaux élargis (chef masculin ou féminin, enfants et autres personnes) ;
- ménages de famille élargie (noyau familial et autres personnes).

Dans l'ensemble (Tableau 2.10), on constate que les ménages de type famille élargie sont dominants, représentant 45,1% de l'ensemble des ménages. Ils sont composés du noyau familial et d'autres personnes, apparentées ou non. Les ménages nucléaires complets (12,9%), les ménages monoparentaux nucléaires (12,7%) et les ménages monoparentaux élargis (12,5%) présentent des proportions relativement similaires. Les ménages unipersonnels constituent 16,7% du total.

L'analyse selon le sexe du chef de ménage (Tableau 2.10) montre que **47,5% des chefs de ménage de sexe masculin dirigent des ménages de famille élargie**, contre **35,2% chez leurs homologues de sexe féminin**. Il y a presque autant de ménages monoparentaux élargis dirigés par des hommes (12,2%) que par des femmes (13,7%). Il faut noter que la proportion des ménages nucléaires complets (couple avec ses enfants) est plus élevée lorsque le chef est une femme (16,4%) que lorsque c'est un homme (12,1%), ce qui peut paraître contre-intuitif et mériterait une analyse plus approfondie des déclarations de « chef de ménage ».

Tableau 2.10 : Typologie des ménages selon le sexe du chef de ménage

Typologie des ménages	Sexe					
	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)
Ménage unipersonnel	751 114	16,6	188 959	17,5	940 073	16,7
Ménage avec Enfants/Ménage nucléaire complet	548 755	12,1	177 486	16,4	726 241	12,9
Ménage monoparental/Ménage monoparental nucléaire	526 180	11,6	187 015	17,3	713 195	12,7
Ménage familial/Ménages monoparentaux élargis	554 326	12,2	147 853	13,7	702 179	12,5
Ménage familial et sans lien /Ménages de famille élargie	2 153 320	47,5	381 479	35,2	2 534 799	45,1
Total	4 533 695	100	1 082 792	100	5 616 487	100

Source : ANStat, RGPH 2021

2.6.4. Typologie des ménages selon le milieu de résidence

Quel que soit le milieu de résidence (Tableau 2.11), la structure des ménages est principalement constituée de familles élargies. Elles représentent 39,9% des ménages à Abidjan, 42,4% dans les autres villes et atteignent 50,2% dans les zones rurales, indiquant une persistance plus forte de ce modèle en dehors des grands centres urbains.

Les ménages d'une seule personne sont également courants, surtout dans les autres villes (19,0%), contre 16,0% à Abidjan et 15,2% en milieu rural.

En outre, par milieu de résidence, les ménages nucléaires complets, les ménages monoparentaux nucléaires et les ménages monoparentaux élargis ont des proportions relativement proches, bien que les ménages nucléaires complets soient légèrement plus fréquents à Abidjan (14,9%) qu'en milieu rural (11,7%).

Tableau 2.11 : Typologie des ménages selon le milieu de résidence

Type de ménage	MILIEU DE RESIDENCE				
	Abidjan ville	Autres villes	Urbain	Rural	Ensemble Côte d'Ivoire
	%	%	%	%	%
Ménage unipersonnel	16	19	17,9	15,2	16,7
Ménage nucléaire complet	14,9	13,1	13,8	11,7	12,9
Ménage monoparental nucléaire	14,9	13,6	14,1	10,8	12,7
Ménages monoparentaux élargis	14,3	11,9	12,8	12	12,5
Ménages de famille élargie (avec/sans liens)	39,9	42,4	41,4	50,2	45,1
Total	100	100	100	100	100

Source : ANStat, RGPH 2021

2.6.5. Typologie des ménages selon la région de résidence

La lecture du Tableau 2.12 indique que la composition des ménages varie grandement d'une région à l'autre. Les familles élargies constituent la majorité des ménages dans plusieurs régions, avec une présence variant de 34,1% dans la région du Gontougo jusqu'à 59,4% dans la région du Folon. Il est à noter que dans vingt-cinq régions, la proportion de ménages composés de familles élargies est inférieure à 50%, tandis que dans huit autres régions, cette proportion dépasse les 50%.

Dans les régions du Gontougo et de l'Indénié-Djuablin, on observe une prédominance

relative des ménages composés d'une seule personne, avec des taux respectifs de 24,3% et 21,5%. À l'inverse, ces ménages unipersonnels sont moins fréquents dans les régions du Folon (12,1%) et de La Mé (12,5%).

Indépendamment de la région considérée, il est intéressant de souligner que les ménages nucléaires (complets, monoparentaux nucléaires et monoparentaux élargis) affichent des proportions qui, bien que variant, témoignent d'une présence significative de ces formes familiales à travers le pays, aux côtés du modèle élargi.

Tableau 2.12 : Typologie des ménages selon la région de résidence

Regions	TYPOLOGIE DES MENAGES						Total
	Ménage unipersonnel	Ménage avec Enfants/Ménage nucléaire complet	Ménage monoparental /Ménage monoparental nucléaire	Ménage familial/ Ménages monoparentaux élargis	Ménage familial et sans lien /Ménages de famille élargie		
	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	
ABIDJAN	16,1	14,9	14,9	14,3	39,9	100,0	
HAUT-SASSANDRA	14,1	11,2	10,5	11,3	52,9	100,0	
PORO	17,0	11,6	11,5	11,2	48,7	100,0	
GBEKE	17,2	11,7	12,0	11,2	47,9	100,0	
INDENIE-DJUABLIN	21,5	13,0	13,7	11,9	40,0	100,0	
TONKPI	15,4	12,6	12,0	12,8	47,1	100,0	
YAMOUSSOUKRO	17,1	12,9	12,9	12,7	44,4	100,0	
GONTOUGO	24,3	14,3	15,2	12,0	34,1	100,0	
SAN-PEDRO	16,0	12,6	11,1	12,9	47,4	100,0	
KABADOUGOU	18,5	11,6	11,5	10,6	47,8	100,0	
N'ZI	19,1	12,4	13,0	11,3	44,2	100,0	
MARAHOUÉ	16,5	12,0	11,6	11,9	48,0	100,0	
SUD-COMOE	20,8	13,1	14,1	12,1	39,7	100,0	
WORODOUGOU	18,6	12,6	12,1	12,6	44,1	100,0	
LOH-DJIBOUA	15,6	11,9	11,2	12,2	49,0	100,0	
AGNEBY-TIASSA	15,8	12,4	11,6	12,3	47,9	100,0	
GOH	15,2	12,4	11,4	12,5	48,5	100,0	
CAVALLY	15,6	13,9	12,6	13,2	44,7	100,0	
BAFING	17,2	11,3	11,2	11,8	48,5	100,0	
BAGOUÉ	16,7	10,4	10,2	9,1	53,6	100,0	
BELIER	18,6	12,8	12,8	12,0	43,8	100,0	
BERE	15,6	11,7	11,0	11,3	50,5	100,0	
BOUNKANI	15,8	12,0	11,0	11,0	50,2	100,0	
FOLON	12,1	10,1	8,8	9,6	59,4	100,0	
GBOKLE	16,1	12,0	11,2	12,4	48,3	100,0	
GRANDS-PONTS	18,9	13,0	12,9	13,0	42,1	100,0	
GUEMON	13,2	11,8	11,1	12,1	51,8	100,0	
HAMBOL	18,8	12,9	12,9	12,2	43,2	100,0	
IFFOU	19,9	12,8	14,2	11,3	41,8	100,0	
LA ME	12,5	10,4	9,5	10,8	56,8	100,0	
NAWA	16,2	11,9	11,3	11,8	48,9	100,0	
TCHOLOGO	15,2	10,8	10,3	10,6	53,1	100,0	
MORONOU	20,4	13,5	14,4	11,5	40,2	100,0	
Ensemble	16,7	12,9	12,7	12,5	45,1	100,0	

Source : ANStat, RGPH 2021

Caractéristiques des ménages et conditions de vie des populations

RAPPORT THEMATIQUE | TOME 12

CHAPITRE III

CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DES CHEFS DE MENAGES ORDINAIRES

- 3.1. Structure par sexe des chefs de ménage selon le milieu de résidence**
- 3.2. Structure par sexe et âge des chefs de ménages**
- 3.3. Structure des chefs de ménages selon la nationalité**
- 3.4. Structure des chefs de ménage ivoiriens par groupe d'âge selon le sexe**
- 3.5. Structure des chefs de ménage non-ivoiriens par groupe d'âge selon le sexe**
- 3.6. Situation matrimoniale des chefs de Ménage**
- 3.7. Religion des chefs de ménages**
- 3.8. Alphabétisme des chefs de ménages**
- 3.9. Niveau d'instruction des chefs de ménages**
- 3.10. Handicap des chefs de ménage**
- 3.11. Nationalité des chefs de ménages Non-Ivoiriens**

CHAPITRE III : CARACTERISTIQUES SOCIO- DEMOGRAPHIQUES DES CHEFS DE MENAGES ORDINAIRES

Ce chapitre est consacré à l'analyse des caractéristiques sociodémographiques et culturelles des chefs de ménage. Le sexe, l'âge, le niveau d'instruction, la religion, l'état matrimonial, la nationalité, l'éthnie et la situation de handicap ont été retenus pour analyser la répartition des chefs de ménage selon ces caractéristiques et le milieu de résidence.

3.1. Structure par sexe des chefs de ménage selon le milieu de résidence

Le nombre total de chefs de ménage est égal au nombre total des ménages ordinaires. Leur distribution par milieu de résidence est donc identique à celle décrite au chapitre précédent.

Le Tableau 3.1 indique que sur les 5 616 487 ménages ordinaires, 4 533 695 sont dirigés par des hommes (soit 80,7%) contre 1 082 792 dirigés par des femmes (soit 19,3%). La grande majorité des ménages en Côte d'Ivoire sont donc dirigés par des hommes.

Comparativement aux données de 1998, on constate que le nombre de ménages dirigés par les femmes a plus que doublé (multiplié par 2,5) en 2021 en moins d'un quart de siècle, passant de 424 307 à 1 082 792 ménages. Cette évolution témoigne d'une transformation progressive des rôles au sein des ménages et d'une plus grande visibilité des femmes en tant que chefs de foyer.

À l'analyse, la proportion des chefs de ménage de sexe féminin reste minoritaire quel que soit le milieu de résidence. Elle est de 16,6% en milieu rural, de 19,6% à Abidjan et atteint son maximum dans les autres centres urbains (22,3%). Par ailleurs, les femmes chefs de ménage se trouvent plus fréquemment en ville (63,5% d'entre elles résident en milieu urbain) qu'en milieu rural (36,5%).

L'importance croissante des femmes chefs de ménage dans les centres urbains pourrait traduire, d'une part, une participation de plus en plus élevée des femmes à l'activité économique et une quête d'autonomie financière, et d'autre part, des phénomènes tels que le mariage tardif, le célibat prolongé ou les ruptures d'union plus fréquentes en contexte urbain.

Tableau 3.1 : Répartition des chefs de ménage par sexe selon le milieu de résidence

Sexe du Chef de ménage	MILIEU DE RESIDENCE							
	Abidjan ville		Autres villes		Urbain		Rural	
	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)
Masculin	1 013 939	80,4	1 535 995	77,7	2 549 934	78,76	1 983 761	83,4
Féminin	247 811	19,6	439 997	22,3	687 808	21,24	394 984	16,6
Total	1 261 750	100	1 975 992	100	3 237 742	100	2 378 745	100
							5 616 487	100

Source : ANStat, RGPH 2021

3.2. Structure par sexe et âge des chefs de ménages

La structure par groupe d'âges (Tableau 3.2) montre que certaines personnes deviennent chef de ménage de manière précoce, dès la tranche d'âges de 10-14 ans, bien que cela reste marginal. C'est à partir de 20 ans que les jeunes chefs de ménage deviennent plus nombreux, les plus fortes proportions se situant entre 25 et 50 ans.

L'examen du Tableau 3.2 montre que, dans l'ensemble du pays, l'âge moyen des chefs de ménage est de 43,4 ans. Il est légèrement plus élevé en milieu rural (44,6 ans) qu'en milieu urbain (43,7 ans pour Abidjan et 41,8 ans pour les autres villes).

L'âge moyen varie également selon le sexe du chef de ménage. En milieu rural, il est de 48,4 ans pour les femmes et de 43,8 ans pour les hommes. À Abidjan, l'âge moyen des femmes chefs de ménage est de 44,9 ans contre 43,5 ans pour leurs homologues masculins. Le même constat (femmes chefs de ménage en moyenne plus âgées) est observé dans les autres villes.

L'âge médian est de 40 ans pour l'ensemble des chefs de ménage : il est de 42 ans pour les femmes chefs de ménage contre 40 ans pour les hommes. Il est plus élevé chez les femmes quel que soit le milieu de résidence. Ces âges moyens et médians plus élevés chez les femmes chefs de ménage pourraient résulter du fait qu'en l'absence du mari ou du père (décès, divorce, migration, etc.), la femme (mère, grand-mère) assume plus tardivement la charge de chef de ménage.

Tableau 3.2 : Répartition des chefs de ménage par groupe d'âge selon le sexe et le milieu de résidence

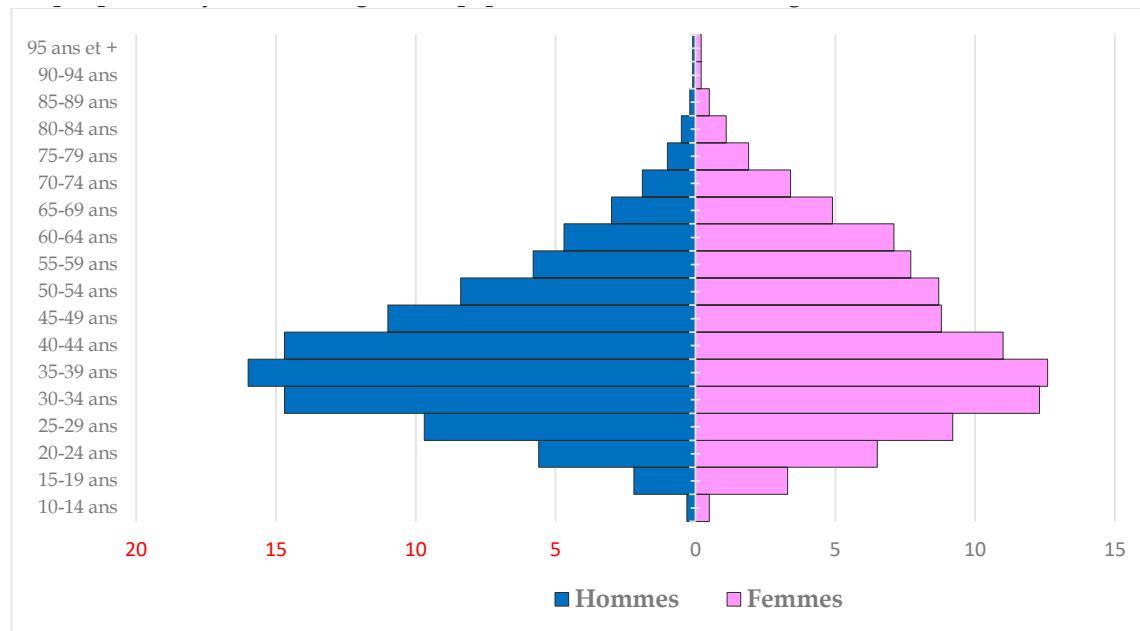
Groupe d'âges	Abidjan ville			Autres villes			Urbain			Rural			Ensemble Côte d'Ivoire		
	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T
10-14 ans	0	0,1	0	0,5	0,9	0,6	0,3	0,6	0,4	0,3	0,5	0,3	0,3	0,5	0,4
15-19 ans	0,4	0,6	0,5	4	6	4,4	2,6	4,0	2,9	1,6	2,1	1,7	2,2	3,3	2,4
20-24 ans	3,6	4,4	3,8	7,2	8,8	7,5	5,8	7,2	6,1	5,4	5,2	5,3	5,6	6,5	5,8
25-29 ans	9,8	9,9	9,8	10	10,3	10,1	9,9	10,1	10,0	9,5	7,4	9,2	9,7	9,2	9,6
30-34 ans	16,2	14,2	15,8	14,5	12,9	14,1	15,1	13,3	14,8	14,2	10,6	13,6	14,7	12,3	14,3
35-39 ans	17,5	14,8	17	15,5	12,7	14,8	16,3	13,5	15,7	15,5	11,1	14,8	16	12,6	15,3
40-44 ans	16,6	13,1	15,9	14,1	10,4	13,3	15,1	11,3	14,3	14,2	10,4	13,6	14,7	11	14
45-49 ans	12,2	10,1	11,8	10,4	8	9,8	11,1	8,7	10,6	10,8	9	10,5	11	8,8	10,6
50-54 ans	8,6	9	8,7	7,8	7,5	7,7	8,1	8,0	8,1	8,8	9,7	9	8,4	8,7	8,5
55-59 ans	5,3	7,6	5,7	5,2	6,5	5,5	5,2	6,9	5,6	6,4	9,1	6,9	5,8	7,7	6,1
60-64 ans	4,3	6,9	4,8	4,4	5,9	4,8	4,4	6,3	4,8	5,1	8,4	5,7	4,7	7,1	5,2
65-69 ans	2,7	4,5	3,1	2,8	4,1	3,1	2,8	4,2	3,1	3,3	6	3,8	3	4,9	3,4
70-74 ans	1,5	2,5	1,7	1,8	2,8	2	1,7	2,7	1,9	2,2	4,6	2,6	1,9	3,4	2,2
75-79 ans	0,7	1,2	0,8	0,9	1,5	1	0,8	1,4	0,9	1,2	2,7	1,5	1	1,9	1,2
80-84 ans	0,3	0,6	0,3	0,5	0,9	0,6	0,4	0,8	0,5	0,7	1,7	0,8	0,5	1,1	0,6
85-89 ans	0,1	0,2	0,1	0,2	0,4	0,2	0,1	0,3	0,2	0,3	0,7	0,3	0,2	0,5	0,3
90-94 ans	0	0,1	0	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,4	0,2	0,1	0,2	0,1
95 ans et +	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	0,3	0,2	0,1	0,2	0,1
ND	0,2	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Age moyen	43,5	44,9	43,7	41,6	42,3	41,8	41,0	42,3	41,3	43,8	48,4	44,6	43	45,1	43,4
Age médian	40,0	41,0	40,0	39,0	39,0	39,0	39,0	40,0	40,0	40	46	41	40	42	40

Source : ANStat, RGPH 2021

Au niveau de l'ensemble du pays, l'examen de la pyramide des âges des chefs de ménage (Graphique 3.1) met en évidence une base et un sommet effilés, indiquant les faibles effectifs de chefs de ménage très jeunes (moins de 15 ans) et très âgés (90 ans et plus), avec un renflement significatif entre 30 et 65 ans. La plus forte proportion d'hommes chefs de ménage se situe dans la tranche d'âge 35-39 ans. À partir de 40

ans, cette proportion diminue progressivement avec l'âge. Une tendance similaire est observée pour les femmes chefs de ménage, bien que leur pic de proportion se situe légèrement plus tard. La pyramide ne présente pas de creux marqués, ce qui suggère l'absence de perturbations démographiques majeures ayant affecté spécifiquement la cohorte des chefs de ménage.

Graphique 3.1 : Pyramide des âges de la population des chefs de ménages ordinaires



Source : ANStat, RGPH 2021

3.3. Structure des chefs de ménages selon la nationalité

Sur un total de 5 616 487 chefs de ménage, 78,7% sont de nationalité ivoirienne et 21,3% sont étrangers. Si au niveau de la population totale recensée, la population étrangère est de 22%, leur proportion est donc légèrement plus faible au niveau de la chefferie de ménage, ce qui est cohérent avec le fait que les nationaux sont plus susceptibles d'être propriétaires et établis de longue date.

Par nationalité (Tableau 3.3), on observe que 40,7% des chefs de ménage ivoiriens vivent en milieu rural, contre 59,3% en milieu urbain (dont 22,3% à Abidjan et 37,0% dans les autres villes). Chez les chefs de ménage étrangers, la différence de répartition entre urbain et rural est moins marquée mais reste à l'avantage des citadins : 51,7% résident en ville (dont 23,0% à Abidjan et 28,7% dans les autres villes) contre 48,3% en milieu rural.

Il s'ensuit que les chefs de ménages sont globalement plus nombreux en ville qu'en milieu rural, ce qui corrobore les résultats du recensement indiquant que 53% de la population totale résidente vit en milieu urbain.

En termes de proportion au sein de chaque milieu, les chefs de ménage étrangers représentent 24,3% des chefs de ménage en milieu rural, 21,8% à Abidjan et 17,4% dans les autres villes.

Tableau 3.3 : Répartition des chefs de ménage par milieu de résidence selon la nationalité

Nationalité	MILIEU DE RESIDENCE							
	Abidjan ville		Autres villes		Urbain		Rural	
	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)
Ivoirienne	986 324	78,2	1 632 547	82,6	261 8871	80,9	1 800 457	75,7
Non ivoirienne	275 426	21,8	343 445	17,4	61 8871	19,1	578 288	24,3
Total	1 261 750	100	1 975 992	100	323 7742	100	2 378 745	100
							5 616 487	100

Source : ANStat, RGPH 2021

3.4. Structure des chefs de ménage ivoiriens par groupe d'âge selon le sexe

En se concentrant sur les chefs de ménage de nationalité ivoirienne (Tableau 3.4), la présence de chefs de ménage âgés de moins de 15 ans est extrêmement rare (0,3% pour les hommes et 0,5% pour les femmes). Pour les tranches d'âge suivantes, on observe que l'on devient chef de ménage à tous les âges dès 15 ans. Les plus fortes proportions se situent entre **30 et 49 ans, regroupant 56,0% des hommes chefs de ménage ivoiriens**. Chez les femmes chefs de ménage ivoiriennes, la concentration est un peu plus étalée, avec **53,3% se situant entre 30 et 54 ans**. Cela souligne une population de chefs de ménage relativement jeune dans le pays, en particulier chez les hommes. Au-delà de ces tranches d'âges, les proportions de chefs de ménage diminuent progressivement avec l'augmentation de l'âge.

Tableau 3.4 : Répartition des chefs de ménage ivoiriens par sexe et par groupe d'âge

Groupe d'âges	Sexe					RM	
	Masculin		Féminin		Ensemble Côte d'Ivoire		
	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)	
10-14 ans	11 916	0,3	5 236	0,5	17 152	0,4	227,6
15-19 ans	81 004	2,3	31 289	3,2	112 293	2,5	258,9
20-24 ans	196 314	5,7	61 575	6,4	257 889	5,8	318,8
25-29 ans	334 230	9,7	87 937	9,1	422 167	9,6	380,1
30-34 ans	505 171	14,6	119 179	12,4	624 350	14,1	423,9
35-39 ans	548 488	15,9	121 563	12,6	670 051	15,2	451,2
40-44 ans	504 069	14,6	105 569	10,9	609 638	13,8	477,5
45-49 ans	378 214	10,9	85 289	8,8	463 503	10,5	443,4
50-54 ans	288 707	8,4	83 216	8,6	371 923	8,4	346,9
55-59 ans	200 335	5,8	74 743	7,7	275 078	6,2	268,0
60-64 ans	162 132	4,7	68 126	7,1	230 258	5,2	238,0
65-69 ans	106 341	3,1	47 720	4,9	154 061	3,5	222,8
70-74 ans	65 674	1,9	33 089	3,4	98 763	2,2	198,5
75-79 ans	34 328	1,0	18 895	2,0	53 223	1,2	181,7
80-84 ans	18 435	0,5	11 276	1,2	29 711	0,7	163,5
85 ans et +	14 257	0,4	9 065	0,9	23 322	0,5	157,3
Non déclaré	4 791	0,1	1 155	0,1	5 946	0,1	414,8
Total	3 454 406	100,0	964 922	100,0	4 419 328	100,0	358,0

Source : ANStat, RGPH 2021

Le rapport de masculinité (RM) au sein des chefs de ménage ivoiriens est globalement très élevé, indiquant une forte prédominance masculine. On compte en moyenne 358 hommes chefs de ménages ivoiriens pour 100 femmes chefs de ménages ivoiriennes. Ce rapport varie avec l'âge : il est particulièrement élevé pour les groupes d'âge jeunes et adultes (par exemple, 477,5 pour les 40-44 ans), puis tend à diminuer aux âges plus avancés, bien qu'il reste supérieur à 100 même pour

les 85 ans et plus (157,3). Cela signifie que même parmi les plus âgés, les hommes sont plus susceptibles d'être identifiés comme chefs de ménage.

Par rapport à l'ensemble, il est à noter qu'aux âges avancés (70 ans et plus), une proportion non négligeable de personnes (4,6% des chefs de ménage ivoiriens) assume encore des responsabilités familiales en tant que chef de ménage. Cette proportion est de 3,8% chez les hommes et de 7,5% chez les femmes, indiquant que les femmes âgées, lorsqu'elles sont chefs de ménage, le sont souvent à des âges plus avancés, probablement suite à un veuvage.

3.5. Structure des chefs de ménage non-ivoiriens par groupe d'âge selon le sexe

La répartition par âge des chefs de ménages de nationalité étrangère (Tableau 3.5) présente des similitudes avec celle des chefs de ménages ivoiriens, avec une concentration aux âges actifs. Dans l'ensemble, 56,2% des chefs de ménage non-ivoiriens ont un âge compris entre 25 et 49 ans.

Du côté des hommes, la majorité (67,4%) se situe également dans cette tranche d'âges (25-49 ans). Chez les femmes chefs de ménage étrangères, la majorité (53,8%) se trouve dans la tranche d'âge 30-54 ans. La baisse des proportions de chefs de ménage masculins à partir de 50 ans est plus prononcée que chez les chefs de ménage ivoiriens.

Le rapport de masculinité chez les chefs de ménage non-ivoiriens est exceptionnellement élevé, dépassant souvent 1000 hommes pour 100 femmes dans les tranches d'âge 30-49 ans. Il est en moyenne de 915,7 hommes pour 100 femmes pour l'ensemble des chefs de ménage non-ivoiriens. Ce déséquilibre extrême suggère que la migration vers la Côte d'Ivoire a historiquement été, et reste, un phénomène très majoritairement masculin, et que lorsque des femmes étrangères sont chefs de ménage, elles le sont en bien moins grand nombre.

Tableau 3.5 : Répartition des chefs de ménage étrangers par sexe et groupe d'âge

Groupe d'âges	Sexe						RM	
	Masculin		Féminin		Ensemble Côte d'Ivoire			
	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)		
10-14 ans	2 189	0,2	718	0,6	2 907	0,2	304,9	
15-19 ans	16 504	1,5	4 592	3,9	21 096	1,8	359,4	
20-24 ans	57 395	5,3	8 792	7,5	66 187	5,5	652,8	
25-29 ans	107 635	10,0	11 249	9,5	118 884	9,9	956,8	
30-34 ans	162 795	15,1	14 237	12,1	177 032	14,8	1 143,5	
35-39 ans	175 159	16,2	14 685	12,5	189 844	15,9	1 192,8	
40-44 ans	163 050	15,1	13 488	11,4	176 538	14,7	1 208,9	
45-49 ans	118 898	11,0	10 528	8,9	129 426	10,8	1 129,4	
50-54 ans	92 420	8,6	10 528	8,9	102 948	8,6	877,8	
55-59 ans	61 125	5,7	8 543	7,2	69 668	5,8	715,5	
60-64 ans	50 981	4,7	8 350	7,1	59 331	5,0	610,6	
65-69 ans	31 287	2,9	5 124	4,3	36 411	3,0	610,6	
70-74 ans	19 835	1,8	3 343	2,8	23 178	1,9	593,3	
75-79 ans	9 988	0,9	1 691	1,4	11 679	1,0	590,7	
80-84 ans	4 804	0,4	1 038	0,9	5 842	0,5	462,8	
85 ans et +	3 385	0,3	806	0,7	4 191	0,4	420,0	
Non déclaré	1 839	0,2	158	0,1	1 997	0,2	1 163,9	
Total	1 079 289	100,0	117 870	100,0	1 197 159	100,0	915,7	

Source : ANStat, RGPH 2021

3.6. Situation matrimoniale des chefs de Ménage

Les données du Tableau 3.6 montrent qu'au plan national, 48,1% des chefs de ménage sont mariés. Le célibat concerne 24,5% d'entre eux, tandis que 22,7% vivent en union libre. Les veufs (ves) représentent 3,9% et seulement 0,7% sont divorcés(es) ou séparés(es).

En considérant le sexe, on note que parmi les chefs de ménage de sexe masculin, plus de la moitié (53,8%) sont mariés, contre 24,0% en union libre et 21,0% de célibataires. Moins de 1% sont veufs. Chez les femmes chefs de ménage, le profil est très différent : on compte plus de célibataires (39,3%) par rapport aux mariées (24,4%), aux veuves (16,7%) et à celles en union libre (17,0%). Cette forte proportion de femmes chefs de ménage célibataires ou veuves est une caractéristique importante.

Par ailleurs, le tableau indique que les chefs de ménage mariés sont plus nombreux en milieu rural (50,7%). Ils sont de 47,4% à Abidjan et 45,4% dans les autres villes. L'analyse par sexe montre que les hommes chefs de ménage sont davantage en situation de mariage que leurs homologues de sexe féminin (53,8% contre 24,4% au niveau national), et ce constat reste valable quel que soit le milieu de résidence.

Quant aux chefs de ménage célibataires, au niveau national, on en compte 24,5%. Parmi eux, les hommes représentent 21,0% et les femmes 39,3%. Selon le milieu de résidence, on dénombre 27,7% de célibataires parmi les chefs de ménage vivant à Abidjan et 29,8% parmi ceux résidant dans les autres villes. On rencontre moins de chefs de ménage célibataires (18,4%) en milieu rural.

En considérant le sexe des chefs de ménage célibataires, on observe en milieu urbain que les femmes chefs de ménage célibataires sont proportionnellement plus nombreuses que leurs homologues masculins. À Abidjan, on dénombre 22,5 % d'hommes chefs de ménage célibataires contre 49,0% de femmes chefs de ménage célibataires. Il en est de même dans les autres villes (26,0% contre 43,0%) et, dans une moindre mesure, en milieu rural (16,3% contre 29,1%).

Les unions libres représentent 22,7% pour l'ensemble des chefs de ménage. Cette proportion est plus marquée en zone rurale (26,2%) qu'à Abidjan (20,2%) ou dans les autres villes (20,1%). Dans cette situation matrimoniale, les hommes sont proportionnellement plus nombreux que leurs homologues féminins, quel que soit le milieu de résidence.

Les chefs de ménage veufs/veuves représentent 3,9% de l'ensemble des chefs de ménages. Les femmes veuves chefs de ménage sont beaucoup plus nombreuses que les hommes veufs chefs de ménage, quel que soit le milieu de résidence, mais surtout en milieu rural où elles représentent 18,9% des femmes chefs de ménage.

Tableau 3.6 : Répartition des chefs de ménage par statut matrimonial selon le milieu de résidence et le sexe

Situation matrimoniale	Abidjan ville			Autres villes			Urbain			Rural			Ensemble Côte d'Ivoire		
	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T
	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
Célibataire	22,5	49	27,7	26	43	29,8	25	45	29	16,3	29,1	18,4	21	39,3	24,5
Union libre	22,2	12,3	20,2	21,1	16,7	20,1	22	15	20	27,1	21,7	26,2	24	17,5	22,7
Marié	54,1	19,7	47,4	51,7	23,7	45,4	53	22	46	55,2	28,2	50,7	53,8	24,4	48,1
Séparé(e)	0,2	0,9	0,3	0,2	0,8	0,3	0	1	0	0,2	1	0,3	0,2	0,9	0,3
Divorcé(e)	0,2	1,6	0,5	0,2	0,9	0,3	0	1	0	0,2	1	0,3	0,2	1,1	0,4
Veuf(ve)	0,8	16,6	3,9	0,8	14,8	3,9	1	15	4	0,9	18,9	3,9	0,9	16,7	3,9
Non déclaré	0	0	0	0,1	0,1	0	0	0	0	0,1	0,1	0,1	0	0,1	0
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : ANStat, RGPH 2021

3.7. Religion des chefs de ménages

L'analyse du Tableau 3.7 montre que 41,8% des chefs de ménage sont de confession musulmane. Quel que soit le milieu de résidence, la proportion de chefs de ménage de cette confession est plus importante que pour les autres obédiences religieuses. Elle atteint 47,8% dans les autres villes, 45,3% à Abidjan et 34,9% en milieu rural. Les chefs de ménage se réclamant d'autres religions chrétiennes (évangéliques principalement) et catholiques représentent respectivement 19,9% et 18,5% de l'ensemble.

C'est en milieu rural que les chefs de ménage sans religion (18,5%) et animistes (5,1%) sont proportionnellement les plus représentés.

Tableau 3.7 : Répartition des chefs de ménage par religion selon le sexe et milieu de résidence

Religion	Abidjan ville			Autres villes			Urbain			Rural			Ensemble Côte d'Ivoire		
	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T
Musulmane	48,6	31,5	45,3	51,4	35,4	47,8	50,3	34,0	46,8	36,9	24,3	34,9	44,5	30,5	41,8
Catholique	20,5	31,3	22,6	15,4	24,0	17,3	17,4	26,7	19,4	16,1	24,2	17,4	16,8	25,8	18,5
Méthodiste/Protestant	2,6	3,4	2,7	2,1	3,0	2,3	2,3	3,1	2,5	2,1	3,2	2,3	2,2	3,1	2,4
Harriste	0,5	0,5	0,5	0,4	0,5	0,4	0,4	0,5	0,4	0,7	1,0	0,7	0,5	0,7	0,5
Autres religions chrétiennes	21,1	29,0	22,7	17,2	27,3	19,5	18,8	27,9	20,7	17,4	25,7	18,8	18,2	27,1	19,9
Autres religions	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,4	0,3	0,2	0,3	0,2
Animiste	0,6	0,2	0,5	1,6	0,8	1,5	1,2	0,6	1,1	5,4	3,8	5,1	3,1	1,8	2,8
Sans religion	4,5	2,6	4,1	10,2	7,5	9,6	7,9	5,7	7,4	19,1	15,6	18,5	12,8	9,3	12,1
ND	1,4	1,3	1,4	1,6	1,4	1,5	1,5	1,4	1,5	2,0	1,7	2,0	1,7	1,5	1,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANStat, RGPH 2021

3.8. Alphabétisme des chefs de ménages

L'alphabétisation des chefs de ménage est une variable qui indique le niveau d'instruction de la personne qui dirige le ménage. L'alphabétisation peut avoir un impact sur les capacités, les compétences, les opportunités et les choix des chefs de ménage et de leurs membres. Ainsi, selon les sources et les contextes, l'alphabétisation des chefs de ménage peut être mesurée de différentes manières, telles que le fait de savoir lire et écrire, le nombre d'années d'études, le diplôme obtenu, etc. Selon le tableau 4.8, le taux d'alphabétisation de l'ensemble des chefs de ménage est 48,9% (qui savent lire et écrire). Si l'on considère le sexe, on compte 50,4% d'hommes

chefs de ménage alphabétisés contre 42,9% pour leurs homologues femmes. En distinguant les chefs de ménage ivoiriens des chefs de ménage étrangers, on constate que le niveau d'alphabétisation des ivoiriens (53,8%) est plus élevé que celui des étrangers (30,8%).

Par nationalité, la configuration de la structure par sexe observée au niveau de l'ensemble se confirme, à savoir que, les chefs de ménage de sexe masculin sont plus alphabétisés que les femmes chefs de ménage. Ainsi, chez les chefs de ménage ivoiriens, le taux d'alphabétisation pour les hommes est de 56,4% contre 44,7% pour les femmes. Au niveau des chefs de ménage non-ivoiriens, on observe un taux d'alphabétisation de 31,0% pour les hommes et 28,6% pour les femmes.

Tableau 3.8 : Taux d'alphabétisation des chefs de ménage par nationalité selon le sexe

Nationalité	Masculin		Féminin		Total		Rapport de masculinité
	Effectif	Taux (%)	Effectif	Taux (%)	Effectif	Taux (%)	
Ivoiriens	1 948 526	56,4	431 233	44,7	2 379 759	53,8	451,8
Non-ivoiriens	334 540	31,0	33 740	28,6	368 280	30,8	991,5
Total	2 283 066	50,4	464 973	42,9	2 748 039	48,9	491,0

Source : ANStat, RGPH 2021

D'après le Tableau 3.9, le taux d'alphabétisation des chefs de ménage varie par nationalité et milieu de résidence. Parmi les chefs de ménage ivoiriens, ce taux s'élève à près de huit sur dix à Abidjan (78,3%), contre un peu moins de six sur dix dans les autres villes (58,8%). En milieu rural, 36,3% des chefs de ménage ivoiriens sont alphabétisés.

En revanche, chez les chefs de ménage non-ivoiriens, ceux qui habitent en milieu rural ont le plus faible taux d'alphabétisation (19,4%). Parmi ceux qui résident en zones urbaines, il est de 32,8% pour les chefs de ménage dans les autres villes et de 52,1% à Abidjan.

Le taux d'alphabétisation des chefs de ménage ivoiriens est donc plus élevé que celui de leurs homologues étrangers, quel que soit le milieu de résidence. Le milieu de résidence apparaît comme un facteur déterminant : les chefs de ménage citadins ont plus de chances d'être alphabétisés.

Tableau 3.9 : Taux d'alphabétisation des chefs de ménage par nationalité selon le milieu de résidence

Nationalité	MILIEU DE RÉSIDENCE									
	Abidjan ville		Autres villes		Urbain		Rural		Ensemble Côte d'Ivoire	
	Effectif	Taux (%)	Effectif	Taux (%)	Effectif	Taux (%)	Effectif	Taux (%)	Effectif	Taux (%)
Ivoirien	775 086	78,3	950 258	58,8	1 725 344	66,2	654 415	36,3	237 9759	53,8
Non ivoirien	143 523	52,1	112 762	32,8	256 285	41,5	111 995	19,4	368 280	30,8
Total	918 609	72,8	1 063 020	53,8	1 981 629	61,4	766 410	32,2	2 748 039	48,9

Source : ANStat, RGPH 2021

3.9. Niveau d'instruction des chefs de ménages

La répartition des chefs de ménage selon leur niveau d'instruction est présentée dans le Tableau 3.10. On constate que ceux qui n'ont jamais fréquenté l'école enregistrent la proportion la plus élevée (54,5%) au niveau national. Viennent ensuite ceux du niveau secondaire premier cycle (12,3%), du niveau primaire (12,2%), puis seulement 10,5% des chefs de ménage ont atteint le niveau supérieur et 9,8% le secondaire deuxième cycle.

Selon le milieu de résidence, les chefs de ménage qui n'ont aucun niveau d'instruction sont moins nombreux à Abidjan (32,8%) qu'en milieu rural (70,2%). En revanche, les chefs de ménage ayant un niveau d'instruction supérieur sont plus représentés à Abidjan (23,5%) qu'en milieu rural (2,6%).

Par rapport au sexe, les femmes chefs de ménage ayant aucun niveau d'instruction sont plus nombreuses (59,6%) que les hommes chefs de ménage (53,3%). Cette différence persiste quel que soit le milieu de résidence et est particulièrement marquée en milieu rural.

Tableau 3.10 : Répartition des chefs de ménage par niveau d'instruction selon le milieu de résidence

Niveau d'instruction	Abidjan ville			Autres villes			Urbain			Rural			Ensemble Côte d'Ivoire		
	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T
	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
Aucun niveau	31,1	39,9	32,8	48,2	54,3	49,6	41,4	49,1	43,0	68,7	77,9	70,2	53,3	59,6	54,5
Primaire	11,9	14,9	12,5	11,0	11,8	11,2	11,3	13,0	11,7	13,5	10,6	13,0	12,3	12,1	12,2
Secondaire GI 1er cycle	15,5	15,1	15,5	14,2	14,5	14,2	14,7	14,7	14,7	9,7	6,0	9,1	12,5	11,5	12,3
Secondaire GI 2er cycle	15,0	10,9	14,2	13,4	11,2	12,9	14,0	11,1	13,4	5,2	3,1	4,9	10,2	8,2	9,8
Supérieur	24,8	18,3	23,5	12,7	8,0	11,6	17,5	11,7	16,3	2,7	2,2	2,6	11,0	8,2	10,5
NSP	1,7	0,9	1,6	0,6	0,2	0,5	1,0	0,5	0,9	0,2	0,1	0,2	0,7	0,3	0,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANStat, RGPH 2021

Le Tableau 3.11 met en évidence le niveau d'instruction des chefs de ménage selon la nationalité et le sexe. Chez les chefs de ménage ivoiriens, un chef sur deux (49,4%) n'a aucun niveau d'instruction. Chez les étrangers, cette proportion est beaucoup plus importante (73,4%). Quelle que soit la nationalité, les femmes chefs de ménage demeurent les moins instruites comparées aux hommes chefs de ménage.

Tableau 3.11 : Répartition des chefs de ménage par niveau d'instruction selon le sexe et la nationalité

Niveau d'instruction	Ivoiriens			Non ivoiriens			Ensemble Côte d'Ivoire		
	M	F	T	M	F	T	M	F	T
	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
Aucun niveau	47,1	57,9	49,4	73,4	73,7	73,4	53,3	59,6	54,5
Primaire	13,0	12,6	12,9	10,1	7,9	9,9	12,3	12,1	12,2
Secondaire GI 1er cycle	13,8	11,9	13,4	8,4	8,6	8,5	12,5	11,5	12,3
Secondaire GI 2e cycle	12,1	8,5	11,3	4,0	5,1	4,1	10,2	8,2	9,8
Supérieur	13,4	8,7	12,4	3,4	4,4	3,5	11,0	8,2	10,5
NSP	0,7	0,3	0,6	0,7	0,3	0,7	0,7	0,3	0,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANStat, RGPH 2021

3.10. Handicap des chefs de ménage

L'examen du Tableau 3.12 révèle que, de manière générale, seulement 3,0% des chefs de ménages souffrent d'un handicap quelconque. Parmi ceux-ci, 0,8% souffrent d'un handicap du membre inférieur contre 0,5% pour le handicap du membre supérieur. Les chefs de ménages souffrant d'une déficience visuelle (aveugle ou malvoyant) sont les plus représentés, avec 1,0% de l'ensemble. On observe la même hiérarchie des types de handicap quel que soit le milieu de résidence, la déficience visuelle étant la plus fréquente (1,3% en milieu rural, 0,9% dans les autres villes et 0,8% à Abidjan). Les handicaps les plus courants chez les chefs de ménages sont donc la déficience visuelle et la déficience motrice (handicap du membre inférieur).

Tableau 3.12 : Répartition des chefs de ménage par handicap selon le milieu de résidence

Type d'handicaps	Abidjan ville	Autres villes	Urbain	Rural	Ensemble Côte d'Ivoire	Total
Membres inférieurs	0,5	0,8	0,7	0,9	0,8	43 691
Membres supérieurs	0,3	0,5	0,4	0,6	0,5	27 695
Sourd	0	0,1	0,1	0,1	0,1	4 599
Malentendant	0,1	0,2	0,2	0,4	0,3	15 544
Muet	0	0	0,0	0	0	1 361
Non-voyant	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	7 116
Malvoyant	0,7	0,8	0,8	1,1	0,9	50 516
Handicap mental ou psychique	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	8 973
Bègue	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2	12 627
Albinos	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	3 886
Autre handicap	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2	13 550
Aucun	97,9	97,2	100,0	96,4	97	5 449 134

Source : ANStat, RGPH 2021

Handicaps physiques (membres inférieurs et supérieurs)

Les femmes chefs de ménage sont légèrement plus touchées par le handicap des membres inférieurs que leurs homologues hommes. Ainsi, Le pourcentage de chefs de ménage souffrant d'un handicap aux membres inférieurs est de 0,7% chez les hommes et de 1,1% chez les femmes, avec une moyenne nationale de 0,8%. Le handicap des membres supérieurs affecte 0,4% des hommes et 0,7% des femmes.

Handicaps sensoriels

Sourd et Malentendant : La proportion des chefs de ménage souffrant de surdité est très faible, elle est de 0,1% aussi bien chez les hommes que chez les femmes. Pour les malentendants, 0,2% des hommes et 0,5% des femmes sont affectés et 0,3% pour les deux sexes réunis. Les femmes sont donc plus susceptibles d'être malentendantes que les hommes.

Non-voyant et Malvoyant : La cécité touche également 0,1% de la population des chefs de ménage des deux sexes. En ce qui concerne la malvoyance, 0,8% des hommes et 1,4% des femmes en souffrent, avec une moyenne de 0,9%. Ce type de handicap est plus fréquent chez les femmes.

Handicaps de la communication et autres

Muet : Le nombre de chefs de ménage atteint de mutisme est extrêmement faible, de sorte que sa représentation est nulle.

Bègue : Ce handicap touche 0,3% des hommes et 0,1% des femmes, avec une prévalence de 0,2% pour les deux sexes.

Handicaps mentaux et spécifiques

Handicap mental ou psychique : Ce type de handicap touche 0,1% des hommes et 0,2% des femmes, avec une prévalence de 0,2% pour les deux sexes.

Albinos : La prévalence de l'albinisme chez les chefs de ménage est très faible et s'élève à 0,1% pour les deux sexes.

Autres handicaps : Les autres types de handicaps touchent 0,2% des hommes et 0,4% des femmes, avec une prévalence de 0,2% pour les deux réunis.

Tableau 3.13 : Répartition (en %) des chefs de ménage par handicap selon le sexe

Type d'handicaps	Masculin	Féminin	Ensemble Côte d'Ivoire	Total
Membres inférieurs	0,7	1,1	0,8	43 691
Membres supérieurs	0,4	0,7	0,5	27 695
Sourd	0,1	0,1	0,1	4 599
Malentendant	0,2	0,5	0,3	15 544
Muet	0	0	0	1 361
Non-voyant	0,1	0,1	0,1	7 116
Malvoyant	0,8	1,4	0,9	50 516
Handicap mental ou psychique	0,1	0,2	0,2	8 973
Bègue	0,3	0,1	0,2	12 627
Albinos	0,1	0,1	0,1	3 886
Autre handicap	0,2	0,4	0,2	13 550
Aucun	97,3	96,0	97,0	5 449 134

Source : ANStat, RGPH 2021

3.11. Nationalité des chefs de ménages Non-Ivoiriens

La décomposition des chefs de ménage non-ivoiriens par sexe et milieu de résidence (Tableau 3.14) permet de mettre en évidence le volume de chefs de ménage par pays d'origine. Il ressort que les chefs de ménage non-ivoiriens proviennent de différents pays mais sont majoritairement originaires du Burkina-Faso (60,3%), suivi du Mali (16,0%) et de la Guinée (5,1%). Très peu de chefs de ménage proviennent de l'Europe (0,4%).

En considérant le milieu de résidence, les chefs de ménage provenant du Burkina Faso résident davantage en milieu rural (76,2% d'entre eux). Viennent ensuite les chefs de ménage en provenance du Mali (11,1% en rural) et de la Guinée (2,1% en rural). En milieu urbain, ces trois pays sont toujours les plus représentés, avec 45,4% pour les chefs de ménage en provenance du Burkina Faso, 20,5% pour ceux du Mali et 7,9% pour ceux de la Guinée.

Tableau 3.14 : Répartition (%) des chefs de ménage non-ivoiriens par pays de provenance selon le sexe et le milieu de résidence

Pays des non ivoiriens	Abidjan ville			Autres villes			Urbain			Rural			Ensemble Côte d'Ivoire		
	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T
	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
Bénin	4,5	5,6	4,6	2,9	4,0	3,0	3,6	4,7	3,7	2,0	3,2	2,0	2,8	4,2	2,9
Burkina-Faso	33,8	35,7	34,1	54,7	52,9	54,4	45,4	45,1	45,4	76,8	68,1	76,2	61,1	53,0	60,3
Cap Vert	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Gambie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ghana	3,2	6,8	3,6	1,7	3,8	2,0	2,4	5,2	2,7	1,6	5,2	1,9	2,0	5,2	2,3
Guinée	9,5	7,7	9,3	6,7	7,7	6,8	7,9	7,7	7,9	2,1	3,3	2,1	5,0	6,2	5,1
Guinée-Bissau	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Libéria	0,2	0,3	0,2	0,3	0,8	0,3	0,2	0,6	0,3	0,4	1,3	0,5	0,3	0,8	0,4
Mali	21,1	17,6	20,7	20,8	18,2	20,5	20,9	18,0	20,5	11,1	11,3	11,1	16,0	15,7	16,0
Niger	8,9	2,1	8,0	5,6	3,2	5,3	7,1	2,7	6,5	1,8	1,7	1,8	4,5	2,4	4,3
Nigéria	5,6	8,6	6,0	1,4	3,3	1,6	3,2	5,7	3,5	0,2	1,8	0,3	1,7	4,3	2,0
Sénégal	2,2	2,3	2,2	1,4	1,0	1,3	1,7	1,6	1,7	0,1	0,1	0,1	0,9	1,1	0,9
Sierra-Léone	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Togo	5,4	6,8	5,6	2,7	2,9	2,7	3,9	4,7	4,0	3,0	2,9	3,0	3,4	4,1	3,5
Mauritanie	0,6	0,1	0,5	0,6	0,3	0,5	0,6	0,2	0,5	0,2	0,1	0,2	0,4	0,2	0,4
Autres Afrique	1,7	2,8	1,8	0,5	0,8	0,5	1,0	1,7	1,1	0,2	0,3	0,3	0,6	1,2	0,7
Europe	1,1	1,8	1,2	0,3	0,4	0,3	0,6	1,1	0,7	0,1	0,2	0,1	0,4	0,8	0,4
Autres pays (Asie, Amérique & Océanie)	1,8	1,3	1,8	0,5	0,3	0,4	1,1	0,8	1,0	0,2	0,3	0,2	0,6	0,6	0,6
Autres nationalités /ND	0,3	0,3	0,3	0,1	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANStat, RGPH 2021

Caractéristiques des ménages et conditions de vie des populations

RAPPORT THEMATIQUE | TOME 12

CHAPITRE IV

CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES DES CHEFS DE MENAGES

- 
- 4.1. Situation d'occupation des chefs de ménage**
 - 4.2. Structure de l'emploi selon la branche d'activité**
 - 4.3. Emploi des chefs de ménage selon la situation dans la profession**
 - 4.3.1 Situation dans la profession des chefs de ménage selon le milieu de résidence**
 - 4.3.2. Situation dans la profession des chefs de ménage par groupe d'âge**
 - 4.4. Secteur institutionnel des chefs de ménage**

CHAPITRE IV:

CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES DES CHEFS DE MENAGES

L'activité économique des chefs de ménage est appréhendée à travers leur statut d'occupation (actif/inactif), leur situation dans l'emploi (salarié, indépendant, etc.), la branche d'activité et le secteur institutionnel auxquels ils appartiennent.

4.1. Situation d'occupation des chefs de ménage

Cette analyse vise à mettre en évidence la part des chefs de ménages actifs et inactifs, selon diverses caractéristiques.

Le Tableau 4.1 présente le statut d'occupation des chefs de ménages. Sur l'ensemble des 5 616 487 chefs de ménages, on compte 5 429 996 actifs contre 186 490 inactifs, ce qui donne un taux d'activité très élevé de 96,7%. Seulement 3,3% sont donc inactifs. Pratiquement tous les chefs de ménage sont économiquement actifs. Le taux d'activité chez les hommes chefs de ménage est de 97,0%, et il est également très élevé chez les femmes chefs de ménage (95,3%).

Parmi les chefs de ménage actifs, ceux n'ayant aucun niveau d'instruction sont très nombreux (3 062 975), et leur taux d'activité est de 100%, alors que le taux d'activité de ceux qui ont un niveau d'instruction supérieur est de 94,7%. Cela montre que l'absence d'instruction formelle n'empêche nullement l'engagement dans une activité économique, souvent par nécessité.

En outre, les chefs de ménages résidant dans les zones rurales affichent un taux d'activité de 98,8%, suivi de près par ceux résidant dans la ville d'Abidjan (98,4%). Les chefs de ménages ivoiriens ont un taux d'activité de 96,2%, et celui des non-ivoiriens est légèrement supérieur (98,4%).

Enfin, sur l'ensemble des chefs de ménages actifs, un peu plus de la moitié (52,0%) est âgée de 36 à 59 ans. Les taux d'activité les plus élevés sont constatés dans les tranches d'âges 36-59 ans (99,7%) et 60 ans et plus (99,6%), indiquant que les chefs de ménage, même après l'âge traditionnel de la retraite, restent très majoritairement en emploi.

Tableau 4.1: Répartition des chefs de ménage en âge de travailler par le statut d'occupation selon les caractéristiques sociodémographiques

Caractéristiques sociodémographiques	Main d'œuvre		Hors de la main d'œuvre		Ensemble Côte d'Ivoire	
	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)
Sexe						
Masculin	4 398 611	97,0	135 083	3,0	4 533 694	100,0
Féminin	1 031 385	95,3	51 407	4,7	1 082 792	100,0

Caractéristiques sociodémographiques	Main d'œuvre		Hors de la main d'œuvre		Ensemble Côte d'Ivoire	
	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)
Niveau d'instruction						
Aucun niveau	3 062 975	100,0	529	0,0	3 063 504	100,0
Primaire	677 577	98,5	10 123	1,5	687 700	100,0
Secondaire Gl 1er cycle	627 466	90,7	64 211	9,3	691 677	100,0
Secondaire Gl 2er cycle	469 226	85,4	80 131	14,6	549 357	100,0
Supérieur	558 385	94,7	31 080	5,3	589 465	100,0
NSP	34 367	98,8	416	1,2	34 783	100,0
Milieu de résidence						
Abidjan ville	1 242 149	98,4	19 600	1,6	1 261 749	100,0
Autres villes	1 838 683	93,1	137 309	6,9	1 975 992	100,0
Urbain	3 080 832	95,2	156 909	4,8	3 237 741	
Rural	2 349 164	98,8	29 581	1,2	2 378 745	100,0
Nationalité						
Ivoirienne	4 251 844	96,2	167 483	3,8	4 419 327	100,0
Non ivoirienne	1 178 152	98,4	19 007	1,6	1 197 159	100,0
Groupe d'âge des chefs de ménage						
12-15 ans	11 460	32,8	23 479	67,2	34 939	100,0
16-24 ans	317 428	71,7	125 157	28,3	442 585	100,0
25-35 ans	1 544 707	98,3	27 230	1,7	1 571 937	100,0
36-59 ans	2 821 359	99,7	7 753	0,3	2 829 112	100,0
60 ans et plus	735 042	99,6	2 871	0,4	737 913	100,0
Total	5 429 996	96,7	186 490	3,3	5 616 486	100,0

Source : ANStat, RGPH 2021

Le Tableau 4.2 offre une vue d'ensemble de la répartition des chefs de ménage en emploi par sexe et par région. Le District Autonome d'Abidjan compte le plus grand nombre de chefs de ménage en emploi (25,6% du total national). La région du Haut-Sassandra est la deuxième (5,0%). À l'opposé, les régions du Folon (0,3%) et du Bafing (0,8%) enregistrent les plus faibles proportions. C'est également à Abidjan que l'on trouve le plus grand nombre de femmes chefs de ménage en emploi.

Tableau 4.2 : Répartition de la population des chefs de ménage en emploi la région

Régions	Sexe					
	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)
DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN	1 123 557	25,5	269 001	26,1	1 392 558	25,6
HAUT-SASSANDRA	234 042	5,3	39 902	3,9	273 944	5,0
PORO	140 732	3,2	33 770	3,3	174 502	3,2
GBEKE	166 894	3,8	58 179	5,6	225 073	4,1
INDENIE-DJUABLÉ	110 998	2,5	30 485	3,0	141 483	2,6
TONKPI	213 884	4,9	42 893	4,2	256 777	4,7
DISTRICT AUTONOME DE YAMOUSSOUKRO	60 532	1,4	20 559	2,0	81 091	1,5
GONTOUGO	130 977	3,0	69 857	6,8	200 834	3,7
SAN-PEDRO	167 169	3,8	24 132	2,3	191 301	3,5
KABADOUGOU	39 971	0,9	6 887	0,7	46 858	0,9
N'ZI	31 617	0,7	14 853	1,4	46 470	0,9
MARAHOUÉ	140 599	3,2	29 089	2,8	169 688	3,1
SUD-COMOÉ	124 319	2,8	33 384	3,2	157 703	2,9
WORODOUGOU	68 491	1,6	12 072	1,2	80 563	1,5
LOH-DJIBOUA	160 251	3,6	30 164	2,9	190 415	3,5
AGNEBY-TIASSA	126 161	2,9	27 090	2,6	153 251	2,8
GOH	147 154	3,3	29 687	2,9	176 841	3,3
CAVALLY	118 216	2,7	16 715	1,6	134 931	2,5
BAFING	39 685	0,9	5 742	0,6	45 427	0,8

Régions	Sexe					
	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)
BAGOUE	58 577	1,3	8 749	0,8	67 326	1,2
BELIER	54 951	1,2	22 877	2,2	77 828	1,4
BERE	69 243	1,6	10 295	1,0	79 538	1,5
BOUNKANI	52 652	1,2	12 565	1,2	65 217	1,2
FOLON	16 093	0,4	2 234	0,2	18 327	0,3
GBOKLE	70 923	1,6	9 853	1,0	80 776	1,5
GRANDS-PONTS	71 054	1,6	18 656	1,8	89 710	1,7
GUEMON	134 704	3,1	22 337	2,2	157 041	2,9
HAMBOL	88 659	2,0	24 564	2,4	113 223	2,1
IFFOU	50 794	1,2	18 854	1,8	69 648	1,3
LA ME	83 168	1,9	22 608	2,2	105 776	1,9
NAWA	167 474	3,8	28 068	2,7	195 542	3,6
TCHOLOGO	74 486	1,7	13 249	1,3	87 735	1,6
MORONOU	60 584	1,4	22 015	2,1	82 599	1,5
Total	4 398 611	100,0	1 031 385	100,0	5 429 996	100,0

Source : ANStat, RGPH 2021

4.2. Structure de l'emploi selon la branche d'activité

La branche d'activité concerne le genre d'activité économique au sein duquel le travailleur exerce son emploi principal. Le Tableau 4.3 présente la répartition des chefs de ménage en emploi par sexe selon la branche d'activité.

La branche d'activité la plus importante est celle relevant de l'agriculture (43,7% des chefs de ménage en emploi). Elle est suivie des branches « Commerce » (31,4%) et « Service » (16,7%). La branche « Industrie » concentre 8,1% des chefs de ménage actifs.

En examinant la répartition par sexe, on constate que l'agriculture est le secteur prédominant pour les hommes chefs de ménage (46,1%). Le commerce est également un secteur important pour eux (27,2%). Pour les femmes chefs de ménage, le commerce est le secteur le plus important (49,5%), suivi de l'agriculture (33,3%).

Tableau 4.3 : Répartition des chefs de ménages en emploi par branche d'activité selon le sexe

Branche d'activité	Sexe					
	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)
Agriculture	2 027 219	46,1	343 320	33,3	2 370 539	43,7
Industrie	405 030	9,2	33 797	3,3	438 827	8,1
Commerce	1 195 023	27,2	510 790	49,5	1 705 813	31,4
Service	763 412	17,4	142 324	13,8	905 736	16,7
Non classé ailleurs	7 918	0,2	1 163	0,1	9 081	0,2
Total	4 398 602	100,0	1 031 385	100,0	5 429 996	100,0

Source : ANStat, RGPH 2021

Le Tableau 4.4 présente la répartition des chefs de ménage en emploi par branche d'activité, selon la région et le milieu de résidence. La répartition nationale cache une disparité nette entre les milieux rural et urbain. Les chefs de ménage résidant en zones urbaines sont essentiellement concentrés dans les secteurs « Commerce et Service ». En milieu rural, l'agriculture prédomine (87,4%). La faible proportion de chefs de ménage actifs dans le secteur « Industrie » (14,6% à Abidjan, 9,5% dans les autres villes et 3,6% en milieu rural) dénote la faiblesse relative de ce secteur dans l'économie ivoirienne.

En examinant la répartition par région, des situations significatives émergent. En effet, dans le District autonome d'Abidjan, qui englobe la capitale économique, le Commerce est la principale activité, employant 48,7% des chefs de ménage actifs, suivi du Service (32,4%) puis de l'Industrie (14,6%) et de l'agriculture (3,9%). Cette concentration dans le commerce peut être attribuée au caractère urbain et commercial du District.

En revanche, on observe dans la quasi-totalité des régions que le secteur « Agriculture » prédomine et la proportion des chefs de ménage en emploi dans ce secteur varie entre 51,5% dans les Grands-Ponts à 78% dans le Folon. Cela met en évidence le rôle important de l'agriculture, de la sylviculture, de l'élevage et de la pêche (secteur primaire) dans ces régions où l'activité agricole est souvent la principale source de revenus.

Cependant, il est important de noter que trois régions présentent des proportions moins de 50% des chefs de ménage en emploi dans l'Agriculture. Il s'agit des régions de Gbèkè (33,3%), du Sud-Comoé (42,3%) et du District Autonome de Yamoussoukro (27,5%). Ces entités concentrent la majorité des chefs de ménages actifs dans les secteurs « Commerce et Service » avec une prédominance du Commerce.

Aussi, convient-il de souligner que, bien que le secteur « Agriculture » reste importante dans la quasi-totalité des régions, les secteurs « Commerce et Service » occupent cumulativement une part significative des emplois des chefs de ménage avoisinant 30%, voire plus.

Ces différences régionales soulignent l'importance de prendre en compte les spécificités locales lors de l'élaboration de politiques de développement économique et d'emploi. Il faudra également tenir compte des disparités socio-économiques entre les zones urbaines et rurales. Toutes choses qui nécessitent de développer des stratégies différencierées pour promouvoir une croissance inclusive et équilibrée à travers le pays.

Tableau 4.4 : Répartition des chefs de ménages en emploi par branche d'activité selon la région et le milieu de résidence

Région	Branche d'activité										
	Agriculture		Industrie		Commerce		Service		Non classé ailleurs		Ensemble Côte d'Ivoire
	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif (%)
Milieu de résidence											
Abidjan ville	27 838	2,2	181 365	14,6	621 712	50,1	405 915	32,7	5 319	0,4	1 242 149 100,0
Autres villes	290 604	15,8	173 930	9,5	998 270	54,3	373 242	20,3	2 634	0,1	1 838 680 100,0
Urbain	318 442	10,3	355 295	11,5	1 619 982	52,6	779 157	25,3	7 953	0,3	3 080 829 318 442
Rural	2 052 097	87,4	83 532	3,6	85 831	3,7	126 579	5,4	1 128	0,0	2 349 167 100,0
Région											
DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN	53 755	3,9	203 831	14,6	677 677	48,7	451 444	32,4	5 851	0,4	1 392 558 100,0
HAUT-SASSANDRA	148 142	54,1	13 315	4,9	81 342	29,7	31 007	11,3	138	0,1	273 944 100,0
PORO	82 780	47,4	14 403	8,3	53 657	30,8	23 507	13,5	146	0,1	174 493 100,0
GBEKE	75 061	33,3	17 811	7,9	92 062	40,9	39 892	17,7	247	0,1	225 073 100,0
INDENIE-DJUABLÉN	75 271	53,2	10 494	7,4	39 481	27,9	16 098	11,4	139	0,1	141 483 100,0
TONKPI	164 264	64,0	12 613	4,9	54 585	21,3	25 156	9,8	159	0,1	256 777 100,0
DISTRICT AUTONOME DE YAMOUSSOUKRO	22 264	27,5	8 049	9,9	32 795	40,4	17 799	21,9	184	0,2	81 091 100,0
GONTOUGO	134 625	67,0	8 297	4,1	41 136	20,5	16 695	8,3	81	0,0	200 834 100,0
SAN-PEDRO	107 424	56,2	14 165	7,4	44 700	23,4	24 754	12,9	258	0,1	191 301 100,0
KABADOUGOU	25 527	54,5	2 700	5,8	12 824	27,4	5 750	12,3	57	0,1	46 858 100,0
N'ZI	26 791	57,7	3 206	6,9	10 653	22,9	5 793	12,5	27	0,1	46 470 100,0

Région	Branche d'activité											
	Agriculture		Industrie		Commerce		Service		Non classé ailleurs		Ensemble Côte d'Ivoire	
	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)
MARAHOUÉ	108 724	64,1	8 264	4,9	36 494	21,5	16 133	9,5	73	0,0	169 688	100,0
SUD-COMOE	66 672	42,3	15 360	9,7	45 882	29,1	29 468	18,7	321	0,2	157 703	100,0
WORODOUGOU	54 111	67,2	3 666	4,6	16 412	20,4	6 341	7,9	33	0,0	80 563	100,0
LOH-DJIBOUA	110 714	58,1	11 299	5,9	47 395	24,9	20 874	11,0	133	0,1	190 415	100,0
AGNEBY-TIASSA	83 805	54,7	8 446	5,5	41 768	27,3	19 073	12,4	159	0,1	153 251	100,0
GOH	98 309	55,6	10 499	5,9	45 532	25,7	22 354	12,6	147	0,1	176 841	100,0
CAVALLY	91 058	67,5	4 484	3,3	30 566	22,7	8 751	6,5	72	0,1	134 931	100,0
BAFING	31 636	69,6	2 288	5,0	7 807	17,2	3 643	8,0	53	0,1	45 427	100,0
BAGOUE	34 768	51,6	5 755	8,5	19 874	29,5	6 874	10,2	55	0,1	67 326	100,0
BELIER	44 657	57,4	4 548	5,8	19 757	25,4	8 796	11,3	70	0,1	77 828	100,0
BERE	59 127	74,3	3 199	4,0	11 619	14,6	5 554	7,0	39	0,0	79 538	100,0
BOUNKANI	47 212	72,4	2 084	3,2	11 394	17,5	4 503	6,9	24	0,0	65 217	100,0
FOLON	14 221	77,6	509	2,8	2 511	13,7	1 083	5,9	3	0,0	18 327	100,0
GBOKLE	59 317	73,4	3 055	3,8	12 310	15,2	6 068	7,5	26	0,0	80 776	100,0
GRANDS-PONTS	46 235	51,5	6 861	7,6	23 538	26,2	12 954	14,4	122	0,1	89 710	100,0
GUEMON	104 952	66,8	4 793	3,1	36 498	23,2	10 733	6,8	65	0,0	157 041	100,0
HAMBOL	67 689	59,8	6 529	5,8	29 866	26,4	9 018	8,0	121	0,1	113 223	100,0
IFFOU	45 270	65,0	3 755	5,4	13 363	19,2	7 235	10,4	25	0,0	69 648	100,0
LA ME	58 932	55,7	5 734	5,4	28 638	27,1	12 380	11,7	92	0,1	105 776	100,0
NAWA	122 844	62,8	10 765	5,5	41 168	21,1	20 686	10,6	79	0,0	195 542	100,0
TCHOLOGO	52 435	59,8	4 734	5,4	22 005	25,1	8 529	9,7	32	0,0	87 735	100,0
MORONOU	51 947	62,9	3 316	4,0	20 504	24,8	6 791	8,2	50	0,0	82 608	100,0
Total	2 370 539	43,7	438 827	8,1	1 705 813	31,4	905 736	16,7	9 081	0,2	5 429 996	100,0

Source : ANStat, RGPH 2021

4.3. Emploi des chefs de ménage selon la situation dans la profession

La situation dans la profession se réfère à la position d'une personne occupée au sein de l'unité économique où elle exerce son emploi. Le Tableau 4.5 présente la répartition des chefs de ménage en emploi selon leur situation dans la profession.

Au niveau de l'ensemble des chefs de ménage occupés, ceux travaillant à compte propre dominent largement (88,0%). Les salariés (9,2%) et les employeurs (2,2%) sont beaucoup moins nombreux. Cette prédominance du travail à compte propre s'observe tant chez les hommes (89,1%) que chez les femmes (83,4%) chefs de ménage. Cependant, la proportion de femmes employeuses (4,3%) est notablement plus élevée que celle des hommes (1,7%), suggérant une implication croissante des femmes dans l'entrepreneuriat.

Tableau 4.5 : Répartition des chefs de ménage par sexe en emploi selon la situation dans la profession

Situation dans la profession	Sexe					
	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)
Salarié	402 717	9,2	126 476	12,3	529 193	9,7
Employeur	76 890	1,7	44 858	4,3	121 748	2,2
Travailleur à compte propre	3 918 967	89,1	860 029	83,4	4 778 996	88,0
Travailleur collaborant dans l'entreprise familiale / Aide familial	37	0,0	22	0,0	59	0,0
Total	4 398 611	100,0	1 031 385	100,0	5 429 996	100,0

Source : ANStat, RGPH 2021

4.3.1 Situation dans la profession des chefs de ménage selon le milieu de résidence

Le Tableau 4.6 présente la répartition des chefs de ménage par milieu de résidence selon la situation dans la profession.

En milieu rural, presque tous les chefs de ménage travaillent à leur propre compte (98,2%). Cela met en évidence la prédominance de l'auto-emploi, principalement dans l'agriculture de subsistance. Les proportions de chefs de ménage salariés (0,9%) et d'employeurs (1,0%) sont très faibles, soulignant un accès limité aux emplois formels et aux opportunités entrepreneuriales dans les zones rurales.

Dans la ville d'Abidjan, la situation est un peu différente dans la mesure où 36,6% des chefs de ménage en emploi sont salariés. Toutefois, la proportion des chefs de ménage qui travaillent à leur propre (60,1%) reste toujours significative. La proportion d'employeurs est très faible avec 3,3% de chefs de ménage.

Dans les autres villes du pays, la majorité écrasante des chefs de ménage (93,9%) exerce une activité à propre compte, similaire à la situation du milieu rural. La proportion de chefs de ménage salariés est moins élevée (3,0%) que celle observée dans la capitale économique, alors qu'on enregistre une proportion d'employeurs (3,2%) identique à celle enregistrée dans la ville d'Abidjan.

Ces résultats soulignent des disparités significatives dans les situations d'occupation dans les professions des chefs de ménage entre les milieux de résidence. Alors qu'Abidjan se démarque par son dynamisme économique et une plus grande accessibilité aux emplois formels (salariés), les autres villes et les zones rurales sont davantage caractérisées par une forte prévalence de l'auto-emploi.

Tableau 4.6 : Répartition des chefs de ménage en emploi selon la situation dans la profession par milieu de résidence

Situation dans la profession	MILIEU DE RESIDENCE									
	Abidjan ville		Autres villes		Urbain		Rural		Total	
	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)
Salarié	454 338	36,6	54 871	3	509 209	16,5	19 984	0,9	529 193	9,7
Employeur	40 902	3,3	58 165	3,2	99 067	3,2	22 681	1	121 748	2,2
Travailleur à compte propre	746 903	60,1	1 725 614	93,9	2 472 517	80,3	2 306 479	98,2	4 778 996	88
Travailleur collaborant dans l'entreprise familiale / Aide familial	6	0	33	0	39	0,0	20	0	59	0
Ensemble Côte d'Ivoire	1 242 149	100	1 838 683	100	3 080 832	100,0	2 349 164	100	5 429 996	100

Source : ANStat, RGPH 2021

4.3.2. Situation dans la profession des chefs de ménage par groupe d'âge

Le Tableau 4.7 illustre que les chefs de ménage travailleurs à propre compte constituent le groupe prédominant quel que soit le groupe d'âge, avec des pourcentages variant de 85,5% à 97,4%. La situation de salarié constitue la deuxième situation la plus fréquente, mais sa proportion varie considérablement avec l'âge, étant plus élevée chez les plus jeunes et les plus âgés (par exemple, 13,4% chez les 60 ans et plus). Les employeurs sont moins représentés dans tous les groupes d'âge.

Tableau 4.7 : Répartition des chefs de ménage par groupe d'âge selon la situation dans la profession

Groupe d'âge	Situation dans la profession							
	Salarié		Employeur		Travailleur à compte propre		Travailleur collaborant dans l'entreprise familiale /Aide familial	
	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)
12-15 ans	197	1,7	45	0,4	11 159	97,4	59	0,5
16-24 ans	23 345	7,4	6 355	2,0	287 728	90,6	0	0,0
25-35 ans	150 994	9,8	39 664	2,6	1 354 049	87,7	0	0,0
36-59 ans	255 930	9,1	67 975	2,4	2 497 454	88,5	0	0,0
60 ans et plus	98 727	13,4	7 709	1,0	628 606	85,5	0	0,0
Total	529 193	9,7	121 748	2,2	4 778 996	88,0	59	0,0
							5 429 996	100,0

Source : ANStat, RGPH 2021

4.4. Secteur institutionnel des chefs de ménage

Le secteur institutionnel auquel appartient l'activité exercée permet de différencier le secteur formel de l'informel. Le Tableau 4.8 présente la répartition des chefs de ménage en emploi selon le secteur institutionnel et le milieu de résidence.

Dans l'ensemble, plus de la moitié des chefs de ménage (58,0%) exercent dans des entreprises privées non agricoles et 40,9% dans des exploitations agricoles. Les autres secteurs (administration publique, entreprises publiques, etc.) contribuent de manière marginale.

Dans la ville d'Abidjan, 98,1% des chefs de ménage travaillent davantage dans les entreprises privées non agricoles et seulement 1,1% dans l'Administration publique. Dans les autres villes, la structure est semblable à celle de la ville d'Abidjan. Les chefs de ménage en emploi sont également concentrés dans les entreprises privées non agricoles avec 84,9% contre 13,5% dans les exploitations agricoles et 1,5% dans l'Administration publique.

En milieu rural, les exploitations agricoles prédominent et occupent 83,7% des emplois des chefs de ménage contre 15,8% dans les Entreprise privées non agricoles. Cette forte dépendance à l'agriculture dans les zones rurales met en lumière les défis auxquels sont confrontées ces communautés en termes de diversification économique et de création d'emplois dans d'autres secteurs.

Quant aux chefs de ménage exerçant leur emploi dans les entreprises publiques ou parapubliques, ainsi que dans l'administration publique, on les retrouve de façon négligeable, quel que soit le milieu de résidence.

Les résultats soulignent l'importance de prendre en compte des spécificités sectorielles du milieu de résidence des populations lors de l'élaboration de politiques de développement économique et d'emploi. Ils mettent en lumière la diversité du secteur institutionnel qui contribue à l'emploi des chefs de ménage.

Tableau 4.8 : Répartition des chefs de ménage par Secteur institutionnel selon le milieu résidence

SECTEUR INSTITUTIONNEL	MILIEU DE RESIDENCE									
	Abidjan ville		Autres villes		Urbain		Rural		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Administration publique	13 979	1,1	27 078	1,5	41 057	1,3	11 199	0,5	52 256	1
Entreprise publique ou parapublique	326	0	418	0	744	0,0	70	0	814	0
Entreprise privée non agricole	1 218 428	98,1	1 561 318	84,9	2 779 746	90,2	370 503	15,8	3 150 249	58
Exploitation agricole	8 751	0,7	248 041	13,5	256 792	8,3	1 966 137	83,7	2 222 929	40,9
Entreprise associative	3	0	5	0	8	0,0	-	0	8	0
Ménage	662	0,1	1 823	0,1	2 485	0,1	1 255	0,1	3 740	0,1
Total	1 242 149	100	1 838 683	100	3 080 832	100,0	2 349 164	100	5 429 996	100

Source : ANStat, RGPH 2021

Caractéristiques des ménages et conditions de vie des populations

RAPPORT THEMATIQUE | TOME 12

CHAPITRE V

CONDITIONS DE VIE DES POPULATIONS

5.1. Informations générales sur l'habitation

- 5.1.1. Type de construction des logements
- 5.1.2. Nombre de pièces disponibles
- 5.1.3. Nombre pièces occupées
- 5.1.4. Densité d'occupation du logement
- 5.1.5. Statut d'occupation du logement

5.2. Matériaux de construction des logements

- 5.2.1. Nature du mur du logement
- 5.2.2. Nature du toit du logement
- 5.2.3. Nature du sol
- 5.2.4. Type d'habitation et statut d'occupation

5.3. Commodités du logement

- 5.3.1. Mode d'alimentation en eau de boisson
- 5.3.2. Mode d'éclairage dans les logements des chefs de ménages
- 5.3.3. Mode de cuisson des aliments par les ménages

5.4 Conditions de vie des chefs de ménage

- 5.4.1. Lieu d'aisance dans les ménages
- 5.4.2. Mode d'évacuation des ordures ménagères dans les ménages
- 5.4.3. Mode d'évacuation des eaux usées des ménages

5.5. Equipements et autres biens du ménage

- 5.5.1. Moyens de déplacement disponibles dans le ménage
- 5.5.2. Equipements audio visuels et TIC
- 5.5.3. Equipements électroménagers possédés par les ménages

5.6. Analyse du statut de bien-être des chefs de ménage

5.7. Analyse du coût du logement du chef de menage

- 5.7.1. Loyer du logement par milieu de résidence
- 5.7.2. Coût moyen du loyer dans les 17 grandes villes
- 5.7.3. Coût moyen du logement dans la ville d'Abidjan

CHAPITRE V: CONDITIONS DE VIE DES POPULATIONS

Les conditions de vie des populations sont appréhendées à partir des données sur l'habitation et la possession de biens d'équipement des ménages. Ces informations permettent de catégoriser les populations en fonction de leur cadre de vie. Ce chapitre analyse les caractéristiques de l'habitation (type, matériaux, nombre de pièces, statut d'occupation), l'accès aux commodités essentielles (eau, éclairage, lieu d'aisance, gestion des déchets) et le niveau de bien-être économique des ménages.

5.1. Informations générales sur l'habitation

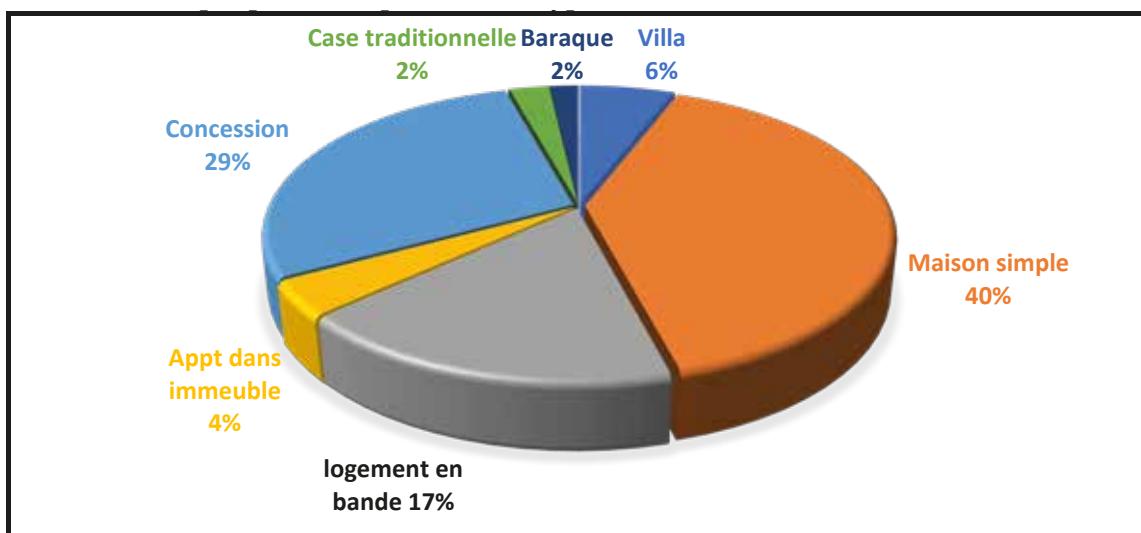
L'étude de l'habitation fournit des renseignements précieux sur les conditions de vie des ménages.

5.1.1. Type de construction des logements

La notion de « type de construction » d'un logement fait référence aux caractéristiques architecturales et structurelles fondamentales du bâtiment qui l'abrite. Cette typologie, influencée par divers facteurs tels que les techniques constructives, les niveaux de financement et la dimension des unités résidentielles, dessine la physionomie du parc immobilier national.

L'analyse de la structure de l'habitat en Côte d'Ivoire, telle qu'illustrée par le Graphique 5.1, révèle une prédominance marquée de certaines formes de logement. La maison simple s'impose comme la catégorie la plus répandue, constituant 40,0% de l'ensemble des logements. Elle est suivie par la concession/cour commune, qui représente 28,6% du parc, et le logement en bande, comptant pour 17,3%. Ces trois principales catégories façonnent donc de manière significative le paysage résidentiel ivoirien. D'autres formes d'habitat, incluant la villa, l'appartement, la case traditionnelle et la baraque, bien que présentes, occupent une part collectivement plus résiduelle sur l'ensemble du territoire.

Graphique 5.1 : Répartition des types de construction en Côte d'Ivoire



Source : ANStat, RGPH 2021

L'analyse de la typologie de l'habitat en Côte d'Ivoire met en lumière des profils nettement différenciés selon le milieu de résidence. Si des tendances générales peuvent être observées, notamment une certaine similitude structurelle entre le milieu rural et les autres villes hors Abidjan, la capitale économique présente des caractéristiques distinctives.

Ainsi, la structure résidentielle d'Abidjan se singularise par une prépondérance des concessions ou cours communes (32,3%), des maisons simples (21,9%), des logements en bande (20,1%) et une proportion notable d'appartements en immeubles (15,8%). Ce profil contraste avec celui des autres villes du pays où la maison simple constitue le type d'habitat dominant (36,7%), suivie par la concession (30,3%) et le logement en bande (22,4%). En milieu rural, la prédominance de la maison simple est encore plus marquée, représentant 52,4% des constructions. Les concessions/cours communes y occupent également une place significative (25,2%), tandis que les logements en bande sont moins fréquents (environ 12%).

La répartition de certains types spécifiques de logements accentue ces disparités territoriales. Les immeubles d'appartements, par exemple, sont un attribut quasi exclusif du milieu urbain, Abidjan concentrant à elle seule 90,2% de l'ensemble des immeubles du pays, contre 8,8% dans les autres villes et une présence marginale de 1% en milieu rural. Concernant les villas, sur un total national de 329 679 unités, leur répartition indique une plus forte concentration dans les autres villes (47,3%), suivies par le milieu rural (30%) et enfin Abidjan (22,7%), suggérant des dynamiques d'urbanisation et des préférences résidentielles distinctes hors de la métropole principale pour ce type de bien.

L'analyse de la distribution des 2 247 233 maisons simples dénombrées révèle une concentration majeure en milieu rural, qui en abrite 55,4%. Les autres villes en comptent 32,3%, tandis qu'Abidjan n'en regroupe que 12,3%. Cette forte implantation rurale de la maison simple pourrait s'expliquer par des facteurs socioculturels, notamment une aspiration croissante des jeunes générations à accéder à un logement individuel dès leur accession à la maturité. Quant aux concessions et cours communes, elles affichent une répartition plus équilibrée, le milieu rural et les autres villes en détenant chacun 37,3% du parc national, Abidjan en renfermant 25,4%. L'importance de ce type d'habitat dans le contexte ivoirien est en partie attribuable à la définition opérationnelle retenue lors du RGPH de 2021, qui considère la concession comme un ensemble de maisons, contigües ou non, appartenant à un même chef de famille.

Ces dynamiques illustrent la complexité du paysage résidentiel ivoirien, façonné par des processus d'urbanisation différenciés, des héritages socioculturels et des définitions statistiques spécifiques.

Tableau 5.1: Répartition des chefs de ménage par type d'habitation selon le milieu de résidence

Type d'habitation	MILIEU DE RESIDENCE							
	Abidjan ville		Autres villes		Rural		Ensemble Côte d'Ivoire	
	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)
Villa	74 745	5,9	156 169	7,9	98 765	4,2	329 679	5,9
Maison simple	276 267	21,9	725 145	36,7	1 245 821	52,4	2 247 233	40
Logement en bande	253 903	20,1	443 258	22,4	275 549	11,6	972 710	17,3
Appartement dans un immeuble	199 011	15,8	19 508	1,0	2 082	0,1	220 601	3,9
Concession/cour commune	408 011	32,3	598 887	30,3	598 633	25,2	1 605 531	28,6
Case traditionnelle	472	0	16 465	0,8	121 409	5,1	138 346	2,5

Type d'habitation	MILIEU DE RÉSIDENCE							
	Abidjan ville		Autres villes		Rural		Ensemble Côte d'Ivoire	
	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)
Baraque	49 152	3,9	16 358	0,8	36 240	1,5	101 750	1,8
Autres à préciser	189	0	202	0	246	0	637	0
Total	1 261 750	100	1 975 992	100	2 378 745	100	5 616 487	100

Source : ANStat, RGPH 2021

5.1.2. Nombre de pièces disponibles

La détermination du nombre de pièces au sein d'un logement ne fait l'objet d'aucune normalisation universelle, sa définition variant substantiellement selon les contextes nationaux et les critères méthodologiques retenus. Pour les besoins du RGPH de 2021, le décompte des pièces s'est opéré sur la base des espaces destinés à l'habitation et servant effectivement et exclusivement de lieu de sommeil ; cette définition inclut, le cas échéant, la salle à manger si celle-ci répond à cette fonction. Sont en revanche exclus du décompte les locaux affectés à un usage strictement professionnel, de même que les dépendances et espaces non considérés comme habitables tels que les entrées, couloirs et salles de bain.

L'analyse de la répartition des ménages ivoiriens selon la taille de leur logement, exprimée en nombre de pièces, indique une concentration prépondérante dans les unités de dimensions modestes. Au niveau national, les logements de deux pièces accueillent la proportion la plus importante de ménages (32,0%). Viennent ensuite les logements d'une seule pièce, qui abritent 24,3% des ménages, et ceux de trois pièces, qui en représentent 20,9%. Cette configuration est particulièrement accentuée dans la métropole d'Abidjan, où 38,5% des ménages résident dans des logements de deux pièces, suivis par 24,9% dans des unités d'une seule pièce.

Inversement, les logements de grande taille, définis ici comme comportant cinq pièces ou plus, s'avèrent peu courants dans le paysage résidentiel ivoirien. Sur l'ensemble du pays, la part des logements de cinq pièces s'établit à 5,2%, celle des logements de six pièces à 2,9%, et celle des unités de sept pièces et plus à 3,9%. Ces chiffres soulignent la rareté des vastes espaces d'habitation pour la majorité de la population.

Tableau 5.2 : Répartition (%) des habitations selon le nombre de pièces disponibles et le milieu de résidence

Nombre de pièces disponibles	MILIEU DE RÉSIDENCE									
	Abidjan ville		Autres villes		Urbain		Rural		Ensemble Côte d'Ivoire	
	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif (%)	
1	427 722	33,9	492 642	24,9	920 364	28,4	447 048	18,8	1 367 412 24,3	
2	485 900	38,5	668 666	33,8	1 154 566	35,7	640 513	26,9	1 795 079 32	
3	211 917	16,8	401 618	20,3	613 535	18,9	558 807	23,5	1 172 342 20,9	
4	78 789	6,2	214 076	10,8	292 865	9,0	314 322	13,2	607 187 10,8	
5	29 486	2,3	88 511	4,5	117 997	3,6	171 762	7,2	289 759 5,2	
6	12 895	1	47 066	2,4	59 961	1,9	104 635	4,4	164 596 2,9	
7 et plus	15 041	1,2	63 413	3,2	78 454	2,4	141 658	6	220 112 3,9	
Total	1 261 750	100	1 975 992	100	3 237 742	100	2 378 745	100	5 616 487 100	
Nombre moyen de pièces disponibles	2,1		2,6		2,4		3,00		2,6	

Source : ANStat, RGPH 2021

5.1.3. Nombre pièces occupées

Le concept de « nombre de pièces occupées » constitue un indicateur clé pour l'appréciation de la densité d'occupation résidentielle. Il est défini par le rapport entre le nombre de personnes résidant dans un logement et le nombre de pièces à usage d'habitation dont il dispose (y compris, par exemple, une salle à manger utilisée comme telle). Cet indicateur est fondamental pour analyser les conditions de logement et identifier d'éventuelles situations de surpeuplement.

L'analyse des données nationales révèle une utilisation prédominante d'un nombre restreint de pièces spécifiquement dédiées au sommeil. En effet, 40,0% des ménages ivoiriens disposent d'une unique pièce pour dormir, tandis que 31,2% en utilisent deux et 15,3% en mobilisent trois. Les configurations résidentielles offrant un nombre substantiel de pièces pour le sommeil, telles que six pièces ou plus, s'avèrent marginales, ne concernant par exemple que 1,7% des ménages pour six pièces.

Cette tendance à la concentration dans des espaces de sommeil limités se confirme à l'échelle nationale, où 71,2% des logements comportent une ou deux pièces utilisées pour dormir. Cette proportion est particulièrement élevée en milieu urbain, atteignant 83,6% à Abidjan et 73,2% dans les autres villes, tandis qu'elle s'établit à 62,9% en milieu rural. De manière plus globale, en considérant l'ensemble des pièces à usage d'habitation, la prévalence des logements de taille réduite est manifeste : plus de 92,9% des ménages à l'échelle nationale occupent des logements de moins de cinq pièces. Ce taux s'élève à 97,7% à Abidjan et 94% dans les autres villes, contre 89,5% en milieu rural. Conséquemment, la disponibilité ou l'occupation de logements dotés de plus de six pièces dédiées au sommeil demeure faible, indépendamment du milieu de résidence.

Néanmoins, une distinction s'observe en faveur du milieu rural où les ménages sont proportionnellement plus nombreux (8,4%) à disposer de quatre pièces pour dormir, par rapport à Abidjan (3,5%) et aux autres villes (5,9%). Cette spécificité se traduit par un nombre moyen de pièces destinées au sommeil par logement s'élevant à 2,4 en zone rurale, contre 1,8 à Abidjan et 2,0 dans les autres centres urbains, suggérant des conditions de densité légèrement moins contraignantes hors des grands centres urbains.

Tableau 5.3 : Nombre de pièce (utilisées pour dormir) occupée par le ménage selon le milieu de résidence

Nombre de pièces occupées	MILIEU DE RÉSIDENCE									
	Abidjan ville		Autres villes		Urbain		Rural		Total	
	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)
1	626 645	49,7	837 665	42,4	1 464 310	45,2	779 935	32,8	2 244 245	40
2	427 908	33,9	609 441	30,8	1 037 349	32,0	715 496	30,1	1 752 845	31,2
3	133 877	10,6	294 039	14,9	427 916	13,2	432 909	18,2	860 825	15,3
4	43 624	3,5	116 517	5,9	160 141	4,9	200 179	8,4	360 320	6,4
5	16 238	1,3	53 038	2,7	69 276	2,1	108 164	4,5	177 440	3,2
6	6 808	0,5	26 959	1,4	33 767	1,0	59 593	2,5	93 360	1,7
7 et plus	6 650	0,5	38 333	1,9	44 983	1,4	82 469	3,5	127 452	2,3
Total	1 261 750	100	1 975 992	100	3 237 742	100	2 378 745	100	5 616 487	100
Nombre moyen de pièces occupées	1,8		2,0		2,3		2,4		2,2	

Source : ANStat, RGPH 2021

5.1.4. Densité d'occupation du logement

Le nombre de personnes par pièce constitue un indicateur fondamental pour l'orientation et l'évaluation des politiques de l'habitat, ainsi que pour la mesure des niveaux de promiscuité. En tant qu'expression de la densité d'occupation, cet indice est crucial pour apprécier la qualité de l'habitat et les conditions de vie des ménages. La réduction de cet indice à des seuils compatibles avec la préservation de la santé publique et de l'intimité des occupants figure parmi les objectifs cardinaux des stratégies nationales en matière de logement.

Selon les données du RGPH de 2021, la Côte d'Ivoire présente une densité d'occupation moyenne de 2,2 personnes par pièce au niveau national. Une analyse désaggrégée, portant sur les 31 régions et les 2 districts autonomes du pays (Tableau 5.4), révèle cependant des disparités territoriales significatives. Ainsi, des niveaux de densité inférieurs à 2 personnes par pièce sont observés spécifiquement dans le District Autonome d'Abidjan et la région du Gontougo. À l'opposé, les régions du Folon, de la Mé et de la Bagoué affichent des densités supérieures à 2,5 personnes par pièce, tandis que la majorité des autres régions se situent dans une fourchette de 2,0 à 2,5 personnes par pièce.

Ces indicateurs de densité sont étroitement corrélés à la structure prévalente du parc de logements. Au niveau national, la forte proportion d'unités d'habitation de taille réduite, notamment les logements d'une pièce qui représentent 40,0% du total et ceux de deux pièces (31,2%), contribue de manière substantielle aux niveaux de densité d'occupation observés. Cette prédominance des logements d'une pièce se vérifie dans la majorité des régions, bien qu'une inversion de tendance, avec une majorité de logements de deux pièces, soit constatée dans les régions du Poro, du Béré et du Tchologo, ce qui peut influencer les dynamiques locales de densité résidentielle.

Tableau 5.4 : Répartition (%) des habitations selon le nombre de pièces occupées et la région

Régions	Nombre de pièces occupées										Nombre moyen de pièces occupées
	1 Effectif (%)	2 Effectif (%)	3 Effectif (%)	4 Effectif (%)	5 Effectif (%)	6 Effectif (%)	7 et plus Effectif (%)	Ensemble Effectif (%)			
DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN	692 384	49,0	481 594	34,1	152 757	10,8	51 542	3,6	19 361	1,4	8 225
HAUT-SASSANDRA	85 968	29,9	86 579	30,1	55 420	19,3	25 935	9,0	14 937	5,2	7 837
PORO	56 767	31,5	60 910	33,8	29 779	16,5	14 060	7,8	6 597	3,7	4 326
GBEKE	78 389	32,9	71 667	30,1	45 987	19,3	20 959	8,8	9 676	4,1	5 018
INDENIE-DJUABLIN	78 830	53,9	35 802	24,5	17 062	11,7	6 389	4,4	3 440	2,4	1 838
TONKPI	90 164	33,6	92 905	34,6	54 950	20,5	18 219	6,8	6 740	2,5	2 779
DISTRICT AUTONOME DE YAMOUSSOUKRO	28 081	33,9	29 977	36,2	12 861	15,5	5 300	6,4	3 187	3,9	2 000
GONTOUGO	123 788	59,0	48 191	23,0	20 283	9,7	7 845	3,7	4 374	2,1	2 319
SAN-PEDRO	71 410	36,1	60 894	30,7	33 791	17,1	14 974	7,6	7 844	4,0	4 051
KABADOUGOU	18 889	39,3	14 791	30,7	6 088	12,7	3 150	6,5	1 428	3,0	1 240
N'ZI	16 384	33,7	13 887	28,6	9 658	19,9	4 310	8,9	2 213	4,6	944
MARAHOUÉ	59 101	33,3	55 263	31,2	32 116	18,1	14 105	8,0	7 561	4,3	4 005
SUD-COMOE	73 526	45,4	46 765	28,9	21 771	13,4	9 022	5,6	4 631	2,9	2 532
WORODOUGOU	35 365	43,0	26 501	32,2	10 950	13,3	4 298	5,2	2 075	2,5	1 220
LOH-DIBOUA	63 822	31,9	63 125	31,5	39 527	19,8	16 541	8,3	7 632	3,8	4 130
AGNEBY-TIASSA	53 931	34,0	47 494	29,9	29 969	18,9	13 681	8,6	6 525	4,1	3 183
GOH	63 569	34,4	56 899	30,8	35 349	19,2	15 256	8,3	6 814	3,7	3 104
CAVALLY	51 735	37,1	44 733	32,1	24 749	17,7	9 134	6,5	4 510	3,2	2 374
BAFING	16 228	35,1	15 493	33,5	7 015	15,2	3 170	6,9	1 795	3,9	1 055
BAGOUÉ	24 456	35,5	19 274	28,0	9 473	13,8	4 641	6,7	2 585	3,8	2 101
BELIER	28 654	35,6	21 249	26,4	14 038	17,5	7 599	9,5	4 275	5,3	2 143
BERE	27 363	33,6	28 982	35,5	11 901	14,6	5 491	6,7	2 890	3,5	2 017
BOUNKANI	24 630	37,0	22 490	33,8	9 082	13,6	3 971	6,0	2 351	3,5	1 538
FOLON	6 227	33,6	4 999	27,0	2 220	12,0	1 389	7,5	952	5,1	875
GBOKLE	27 957	32,9	25 752	30,3	16 786	19,7	7 169	8,4	3 650	4,3	1 714
GRANDS-PONTS	38 426	41,2	29 962	32,2	13 811	14,8	5 466	5,9	2 651	2,8	1 219
GUEMON	49 032	29,9	50 874	31,0	32 939	20,1	14 951	9,1	7 941	4,8	3 831
HAMBOL	52 897	44,9	37 128	31,5	14 866	12,6	6 003	5,1	2 866	2,4	1 618
IFFOU	32 676	43,9	19 478	26,2	10 889	14,6	5 283	7,1	2 733	3,7	1 385
LA ME	27 627	25,6	28 809	26,7	23 295	21,6	12 084	11,2	7 179	6,6	3 652
NAWA	75 192	35,9	60 211	28,7	35 537	17,0	16 809	8,0	9 524	4,5	5 113
TCHOLOGO	28 652	31,9	29 496	32,9	13 877	15,5	6 585	7,3	3 564	4,0	2 491
MORONOU	42 125	48,7	20 671	23,9	12 029	13,9	4 989	5,8	2 939	3,4	1 483
Total	2 244 245	40,0	1 752 845	31,2	860 825	15,3	360 320	6,4	177 440	3,2	93 360
											1,7
											127 452
											2,3
											5 616 487
											100

Source : ANStat, RGPH 2021

5.1.5. Statut d'occupation du logement

Le statut d'occupation du logement, qui définit la relation juridique entre un ménage et sa résidence principale, constitue un indicateur socio-économique de première importance. Il module l'accès au logement, sa stabilité, sa qualité et son coût pour les ménages. Trois statuts principaux sont généralement distingués :

- la **propriété**, où le ménage détient tout ou partie du logement (y compris l'accession à la propriété) ;
- la **location**, impliquant un bail avec un acteur privé ou public ;
- et le **logement à titre gratuit**, où l'occupation ne donne lieu à aucun loyer, souvent dans le cadre d'un hébergement par des tiers ou d'un logement de fonction. Le choix du statut est intrinsèquement lié à la situation sociale et financière des ménages, qui oriente ensuite leurs décisions vers des types et qualités de construction spécifiques.

À l'échelle nationale en Côte d'Ivoire (Tableau 5.5), un peu plus de la moitié des logements (51,8%) sont occupés par leurs propriétaires. La location simple concerne 35,6% des ménages, tandis que 7,4% bénéficient d'un logement gratuit. Les autres formes de statut d'occupation représentent 5,0%.

Cette moyenne nationale masque toutefois de profondes disparités territoriales. Le milieu **rural** se caractérise par une très forte prédominance de la propriété, où 79,0% des ménages possèdent leur logement. La location simple y est marginale (7,1%), le logement gratuit (9,5%) étant plus courant. À l'inverse, la métropole d'Abidjan est dominée par la location simple, qui concerne 76,1% des ménages, la part des propriétaires étant limitée à 15,6%. Le logement gratuit (2,8%) et les autres statuts (8,0%, incluant la location-vente mentionnée pour certains segments) y sont moins répandus. Les autres villes présentent un profil intermédiaire : la location simple (44,1%) y devance légèrement la propriété (42,2%), avec une part de logements gratuits s'élevant à 8,0%.

L'analyse selon le sexe du chef de ménage révèle également des différenciations notables. Au niveau national, les ménages dirigés par des hommes sont plus fréquemment propriétaires (53,0%) que ceux dirigés par des femmes (46,8%). Inversement, la location simple est plus répandue chez les femmes chefs de ménage (38,3% contre 35,0% pour les hommes), une tendance similaire, bien que moins marquée, s'observant pour les logements gratuits (9,8% pour les femmes contre 6,9% pour les hommes).

Ces disparités de genre persistent avec des nuances selon le milieu de résidence :

- En **milieu rural**, bien que la propriété soit majoritaire pour les deux sexes, les hommes chefs de ménage (80,2%) sont plus souvent propriétaires que les femmes (72,8%). Ces dernières recourent plus fréquemment au logement gratuit (14,8% contre 8,4% pour les hommes), la location simple étant comparable.
- Dans les **autres villes**, les ménages dirigés par des hommes se partagent de manière équilibrée entre propriété et location simple. Chez ceux dirigés par des femmes, la location (46,4%) prédomine sur la propriété (38,9%), et le logement gratuit est également plus fréquent (9,0% contre 7,6% pour les hommes).

- À Abidjan, la location simple est le statut majoritaire pour les deux sexes, mais légèrement plus marquée pour les hommes (77,0%) que pour les femmes (72,5%). La propriété reste faible pour les deux groupes (14,7% pour les hommes, 19,6% pour les femmes), et les autres statuts, y compris le logement gratuit, concernent une minorité.

La prépondérance nationale du statut de propriétaire (51,8%) est largement imputable à la dynamique du milieu rural, où une grande partie des ménages construisent eux-mêmes leur logement. Cette réalité ne doit cependant pas occulter les défis considérables liés à l'acquisition d'un logement en milieu urbain, particulièrement à Abidjan, où la majorité écrasante de la population est locataire (76,1%).

L'accès à la propriété constitue ainsi une préoccupation majeure pour les populations urbaines, notamment dans la capitale économique, où les coûts élevés du foncier et des matériaux de construction représentent des obstacles substantiels. Ces dynamiques soulignent l'importance de politiques de l'habitat adaptées, capables de répondre à la diversité des situations et des besoins à travers le territoire national et selon les profils socio-économiques des ménages.

Tableau 5.5 : Répartition des Chefs de ménage par statut d'occupation selon le sexe et le milieu de résidence

Statut d'occupation du logement	MILIEU DE RESIDENCE														
	Abidjan ville			Autres villes			Urbain			Rural			Ensemble Côte d'Ivoire		
	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T
	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
Propriétaire	14,7	19,6	15,6	43,2	38,9	42,2	31,9	31,9	31,9	80,2	72,8	79	53	46,8	51,8
Location-vente	3,9	3,7	3,9	3,9	4,2	4	3,9	4,0	3,9	1,1	1,2	1,1	2,7	3	2,7
Location simple	77	72,5	76,1	43,4	46,4	44,1	56,8	55,8	56,6	7	7,9	7,1	35	38,3	35,6
Logement de fonction	1,3	0,9	1,2	1,2	0,8	1,1	1,2	0,8	1,1	2,1	1,8	2	1,6	1,2	1,5
Logement gratuit	2,8	3	2,8	7,6	9	7,9	5,7	6,9	5,9	8,4	14,8	9,5	6,9	9,8	7,4
Propriétaire à terme	0,3	0,3	0,3	0,7	0,7	0,7	0,5	0,6	0,5	1,2	1,4	1,2	0,8	0,9	0,8
Autre à préciser	0	0	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0	0	0	0	0	0	0
Total	100	100	100	100	100	100	100,0	100,0	100,0	100	100	100	100	100	100

Source : ANStat, RGPH 2021

5.2. Matériaux de construction des logements

La nature des matériaux utilisés pour les murs, le toit et le sol est un indicateur de la qualité et de la durabilité de l'habitat. Il existe une grande variété de matériaux de construction, qui présentent des avantages et des inconvénients selon leurs caractéristiques, leur coût, leur disponibilité, leur impact environnemental, etc.

5.2.1. Nature du mur du logement

La nature des matériaux constitutifs des murs d'un logement est un indicateur déterminant de sa qualité structurelle, de sa durabilité et, par extension, des conditions de vie de ses occupants. Le spectre des matériaux employés en Côte d'Ivoire s'étend des matériaux traditionnels ou de récupération (tels que le bois, le banco/torchis) aux constructions modernes et pérennes (principalement à base de ciment, briques ou parpaings, communément désignées comme « en dur »).

À l'échelle nationale (Tableau 5.6), une prédominance des murs dits « en dur » est observée, caractérisant 59,2% des logements. Les matériaux traditionnels tels que le banco ou la terre battue, ainsi que les structures qualifiées de « semi-dures », représentent chacun une part substantielle et quasiment identique d'environ 15% des habitations. Le « géo béton » est pour sa part utilisé dans 6,6% des cas. Cette

configuration globale atteste d'une orientation majoritaire vers des constructions perçues comme plus résistantes, bien que la persistance de matériaux moins pérennes demeure significative.

Toutefois, cette moyenne nationale masque des disparités considérables selon le milieu de résidence, reflétant des dynamiques socio-économiques et d'accès aux matériaux différencierées :

- En milieu rural, l'utilisation du banco ou de la terre battue (30,4%) demeure quasiment au même niveau que celle des murs « en dur » (30,3%). Les constructions « semi-dures » (24,5%) et en « géo béton » (11,0%) y conservent également une part importante, témoignant de la vitalité des techniques constructives locales et d'un recours potentiellement plus contraint ou adapté aux matériaux modernes. Les autres types de matériaux y sont marginaux.
- Dans les autres villes, une transition marquée vers des matériaux plus pérennes est manifeste. Les murs « en dur » y constituent l'écrasante majorité avec 75,8% des logements, tandis que la part des murs « semi-durs » (11,1%), en banco (6,0%) et en « géo béton » (4,5%) diminue de façon notable.
- La métropole d'Abidjan accentue cette tendance à l'utilisation de matériaux durables, avec 87,4% des logements dotés de murs « en dur ». Les structures « semi-dures » (3,0%) et en « géo béton » (1,5%) y sont très minoritaires.

Un aspect spécifique au contexte abidjanais est la présence non négligeable de logements dont les murs sont en bois (6,3%). Cette particularité est souvent corrélée à la prolifération d'habitats précaires et de zones d'urbanisation spontanée (« bidonvilles »).

Tableau 5.6 : Répartition des chefs de ménage par milieu de résidence selon la nature du mur

Nature du mur	MILIEU DE RÉSIDENCE									
	Abidjan ville		Autres villes		Urbain		Rural		Ensemble Côte d'Ivoire	
	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)
Mur non précaire	1 159 243	91,9	1 805 066	91,3	2 964 309	91,6	1 566 405	65,9	4 530 714	80,7
Semi-dur	37 860	3	218 913	11,1	256 773	7,9	583 263	24,5	840 036	15
Gébéton	18 744	1,5	87 956	4,5	106 700	3,3	261 537	11	368 237	6,6
Dur	1 102 639	87,4	1 498 197	75,8	2 600 836	80,3	721 605	30,3	3 322 441	59,2
Murs précaires	102 507	8,1	170 926	8,7	273 433	8,4	812 340	34,1	1 085 773	19,3
Bois	79 817	6,3	31 553	1,6	111 370	3,4	45 481	1,9	156 851	2,8
Tôle	14 859	1,2	17 912	0,9	32 771	1,0	35 501	1,5	68 272	1,2
Banco ou terre battue	3 296	0,3	118 275	6	121 571	3,8	724 200	30,4	845 771	15,1
Plastique	4 018	0,3	2 890	0,1	6 908	0,2	6 922	0,3	13 830	0,2
Autres à préciser	517	-	296	-	813	0,0	236	-	1 049	-
Total	1 261 750	100	1 975 992	100	3 237 742	100,0	2 378 745	100	5 616 487	100

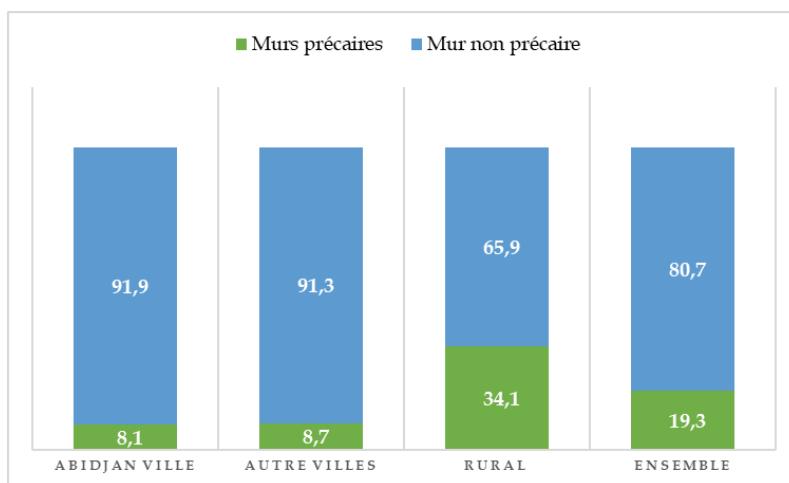
Source : ANStat, RGPH 2021

Au-delà de la typologie détaillée des matériaux, les informations collectées permettent d'affiner l'appréciation de la qualité des murs en distinguant les constructions selon leur degré de précarité. Sont ainsi classifiés comme « précaires » les murs constitués de matériaux tels que le bois, la tôle, le banco/terre battue ou le plastique. À l'inverse, un mur est considéré comme « non précaire » s'il est composé de matériaux à base de ciment (qu'il soit classé « en dur », « semi-dur » ou « géo béton »).

Le Graphique 5.2 illustre que, pour l'ensemble de la Côte d'Ivoire, 19,3% des murs des logements sont considérés comme précaires. Cette proportion de murs précaires est significativement plus élevée en zone rurale, où elle atteint 34,1%, contrastant fortement avec les autres villes (8,7%) et la ville d'Abidjan (8,1%). Ces chiffres mettent en évidence une vulnérabilité structurelle de l'habitat dans les zones rurales par rapport aux centres urbains.

Le phénomène de murs en bois à Abidjan (6,3%) et la prévalence générale des murs précaires en milieu rural (34,1%) soulignent les tensions aiguës sur le marché du logement et les défis persistants en matière d'accès à un habitat décent et sécurisé pour une frange importante de la population. Plus largement, le choix des matériaux muraux transcende la simple dimension technique pour refléter les capacités économiques des ménages, la disponibilité et le coût des intrants, ainsi que l'application des normes de construction.

Graphique 5.2 : Proportion des ménages ayant un mur précaire ou non précaire



Source : ANStat, RGPH 2021

5.2.2 Nature du toit du logement

La nature des matériaux employés pour la confection des toitures constitue un élément déterminant de la protection, de la durabilité et de la salubrité des logements. En Côte d'Ivoire, l'analyse des matériaux de couverture (Tableau 5.7) révèle une prédominance écrasante des tôles (principalement métalliques ou en fibrociment), qui recouvrent 84,8% des logements des chefs de ménage à l'échelle nationale. Le béton et les matières végétales (telles que la paille ou le « papot ») se positionnent comme les principales alternatives secondaires, bien que leurs parts respectives soient significativement moindres. D'autres matériaux, comme la tuile/évérite (0,5%) ou le plastique (3,5%), ont une représentativité marginale dans le parc immobilier national.

Bien que la tôle conserve une position dominante sur l'ensemble du territoire, la répartition des matériaux de toiture présente des modulations notables selon le milieu de résidence :

- En milieu rural, la tôle est le matériau le plus employé (81,1%). Toutefois, l'usage de la fibre végétale y demeure substantiel (10,9%), suivi par le toit en plastique (6,9%). Le béton y est en revanche peu fréquent (0,8%), ce qui suggère une moindre diffusion des techniques de construction modernes pour les toitures ou une adaptation aux typologies d'habitat local.
- Dans les autres villes, la pénétration de la tôle s'intensifie, couvrant 93,8% des logements. Le béton (2,2%), la fibre végétale (2,0%) et le plastique (1,6%) y occupent des parts résiduelles, indiquant une standardisation accrue des modes de couverture.
- À Abidjan, la tôle prédomine également (77,9%), mais le béton y acquiert une importance considérable (20,4%). Cette spécificité est directement liée à la structure de l'habitat dans la métropole, caractérisée par une plus forte proportion d'immeubles et de constructions en dur. La présence de toitures en fibre végétale (0,5%) y est anecdotique et souvent interprétée comme un marqueur d'habitats précaires, notamment dans les zones d'urbanisation spontanée (« bidonvilles »).

Plusieurs facteurs expliquent ces configurations observées. La primauté généralisée de la tôle découle de ses performances reconnues en matière de protection, de sécurité et de résistance aux intempéries (pluies abondantes, fort ensoleillement). La persistance de la fibre végétale, en particulier en milieu rural, s'explique par sa disponibilité locale et son coût relativement accessible pour de nombreux ménages, pour qui le prix des matériaux modernes comme la tôle peut représenter un obstacle économique majeur. Enfin, l'utilisation du béton pour les toitures est typiquement associée aux constructions à étages (immeubles), ce qui justifie sa concentration préférentielle en milieu urbain, et singulièrement à Abidjan. Ces choix reflètent ainsi un arbitrage constant entre durabilité, coût, disponibilité des matériaux et typologies architecturales prévalentes.

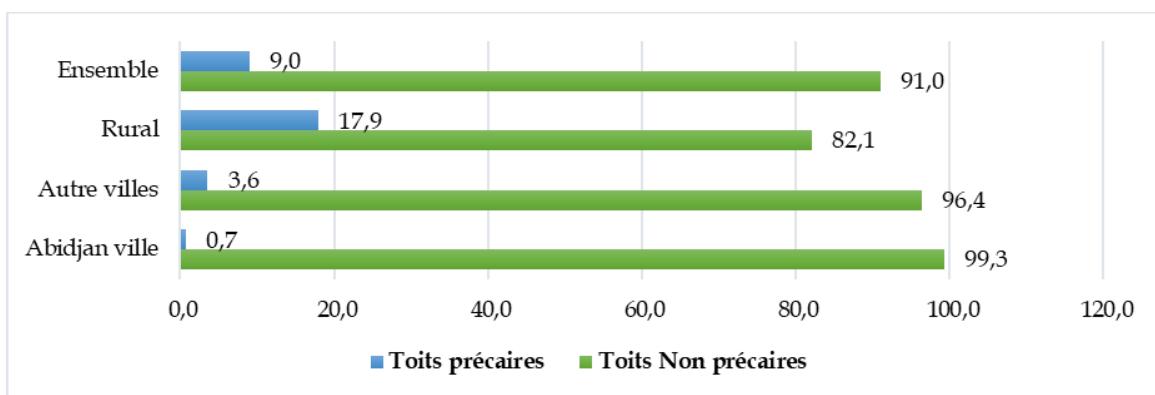
Tableau 5.7 : Répartition des chefs de ménage par milieu de résidence selon la nature du toit

Nature du toit	MILIEU DE RESIDENCE							Ensemble Côte d'Ivoire
	Abidjan ville		Autres villes		Urbain		Rural	
	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)
Toits non précaire	1 252 428	99,3	1 905 120	96,4	3 157 548	97,5	1 953 227	82,1
Tôle	982 902	77,9	1 853 765	93,8	2 836 667	87,6	1 928 625	81,1
Béton (ciment, dale)	257 475	20,4	43 195	2,2	300 670	9,3	19 272	0,8
Tuile/éverite	12 051	1	8 160	0,4	20 211	0,6	5 330	0,2
Toits précaires	9 322	0,7	70 872	3,6	80 194	2,5	425 518	17,9
Toit en plastique	3 493	0,3	30 765	1,6	34 258	1,1	164 793	6,9
Fibre végétale (paille, papot)	5 798	0,5	40 017	2	45 815	1,4	260 364	10,9
Autres à préciser	31	0	90	0	121	0,0	361	0
Total	1 261 750	100	1 975 992	100	3 237 742	100,0	2 378 745	100
							5 616 487	100

Source : ANStat, RGPH 2021

À l'échelle nationale, une proportion minoritaire de ménages, s'élevant à 9,0%, occupe des logements dotés d'une toiture considérée comme précaire. Cette moyenne nationale masque cependant des disparités territoriales significatives. A Abidjan, la situation est particulièrement favorable, la quasi-totalité des ménages (99,3%) bénéficiant d'une toiture non précaire ; la part des toitures précaires y est donc résiduelle (0,7%). À l'opposé, le milieu rural présente une incidence de toitures précaires nettement plus marquée, atteignant 17,9%. Les autres villes se caractérisent par une position intermédiaire, affichant un taux de précarité des toitures de 3,6%.

Graphique 5.3 : Proportion des ménages ayant un toit précaire ou non précaire



Source : ANStat, RGPH 2021

5.2.3 Nature du sol

Le type de revêtement de sol constitue un indicateur pertinent de la qualité et du niveau de finition de l'habitat, influençant directement l'hygiène, le confort et la durabilité du logement. L'analyse des matériaux utilisés pour les sols en Côte d'Ivoire (Tableau 5.8) révèle une nette prédominance du ciment, qui recouvre 66,8% des sols des logements des chefs de ménage à l'échelle nationale. Le carreau ou le marbre se positionne comme la deuxième option la plus fréquente avec 20,6% des logements, suivi par la terre ou le sable (12,2%). L'usage de la moquette demeure quant à lui marginal, ne concernant que 0,3% des habitations.

Cette physionomie nationale du revêtement des sols présente des variations significatives selon le milieu de résidence, témoignant de pratiques constructives et de niveaux d'investissement différenciés :

- En milieu rural, le ciment est le matériau de prédilection, utilisé dans 74,0% des logements. L'utilisation de la terre ou du sable y reste toutefois une caractéristique notable, présente dans 22,7% des habitations. En revanche, le recours au carreau ou au marbre y est limité (3,1%).
- Dans les autres villes, la prédominance du ciment se maintient (72,0% des logements). On observe cependant une pénétration plus affirmée du carreau ou du marbre, qui constitue le revêtement de 21,2% des sols. L'usage de la terre ou du sable y diminue sensiblement pour atteindre 6,5%.
- Abidjan se distingue par une inversion de cette hiérarchie : le carreau ou le marbre y devient le revêtement de sol majoritaire, équipant 52,9% des logements. Le ciment demeure néanmoins une option très répandue, avec 45,2% des sols. L'utilisation de la terre ou du sable y est quasi inexistante (1,1%).

En définitive, si le ciment s'impose comme le matériau de revêtement de sol le plus courant à l'échelle de la Côte d'Ivoire, en particulier dans les zones rurales et les villes secondaires, une transition notable s'opère dans la capitale économique. La prédominance du carreau ou du marbre à Abidjan, conjuguée à une forte présence du ciment, suggère une aspiration à des standards de confort et d'esthétique plus élevés, probablement corrélée à des niveaux de revenus et à une offre de matériaux plus diversifiée dans le principal centre urbain du pays. En milieu rural, la persistance de l'usage de la terre ou du sable pour près d'un quart des logements souligne des réalités économiques et des traditions constructives spécifiques.

Tableau 5.8 : Répartition des chefs de ménage par milieu de résidence selon la nature du sol

Nature du sol	MILIEU DE RESIDENCE							
	Abidjan ville		Autres villes		Urbain		Rural	
	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)
Terre ou sable	14 405	1,1	128 450	6,5	142 855	4,4	540 818	22,7
Ciment	570 321	45,2	1 423 427	72	1 993 748	61,6	1 760 785	74
Carreaux/marbre	667 106	52,9	418 266	21,2	1 085 372	33,5	73 383	3,1
Moquette/Gerflex	8 237	0,7	4 573	0,2	12 810	0,4	1 524	0,1
Bois	1 654	0,1	1 206	0,1	2 860	0,1	2 063	0,1
Autres à préciser	27	0	70	0	97	0,0	172	0
Total	1 261 750	100	1 975 992	100	3 237 742	100	2 378 745	100
							5 616 487	100

Source : ANStat, RGPH 2021

5.2.4. Type d'habitation et statut d'occupation

L'analyse de la répartition des types de construction selon le statut d'occupation du logement en Côte d'Ivoire, détaillée dans le Tableau 5.9, offre un éclairage sur les préférences et contraintes résidentielles des ménages. De manière générale, le paysage de l'habitat est dominé par les **maisons simples**, qui constituent 40,0% de l'ensemble des logements. Suivent les **concessions/cours communes** (28,6%) et les **logements en bande** (17,3%). Les autres formes d'habitat, telles que les villas, les appartements, les cases traditionnelles et les baraqués, représentent des parts plus minoritaires.

L'examen détaillé par statut d'occupation révèle des profils différenciés :

- Chez les **propriétaires**, une nette préférence se manifeste pour les maisons simples, qui représentent 49,0% de leurs habitations. Les concessions/cours communes sont également significatives (26,5%). Les villas (7,6%) et les logements en bande (11,0%) sont moins fréquents, tandis que les cases traditionnelles (4,0%) peuvent traduire des attaches culturelles ou des réalités économiques spécifiques.
- Les ménages en situation de **location-vente** privilégiennent également les maisons simples (36,3%) et les concessions/cours communes (28,5%), suivies de près par les logements en bande (23,4%). La part des villas (4,6%) et des appartements (4,8%) reste modeste, suggérant une recherche de compromis entre coût et espace pour ce groupe en phase d'accès.
- Pour les **locataires en location simple**, la structure d'habitat la plus courante est la concession/cour commune (32,4%). Les maisons simples (27,0%) et les logements en bande (25,2%) constituent également des options importantes. Il est à noter que les appartements (9,2%) sont proportionnellement plus fréquents chez les locataires simples que pour les autres statuts. Les villas (3,5%) et les cases traditionnelles (0,2%) y sont en revanche peu représentées.
- Les occupants de **logements de fonction** résident majoritairement dans des maisons simples (38,6%) et des logements en bande (27,9%). Les villas y sont également plus présentes (13,3%) que dans d'autres statuts non-propriétaires. Inversement, les concessions/cours communes (8,7%) y sont moins courantes, ce qui pourrait refléter la nature des parcs immobiliers proposés par les employeurs.

- S'agissant des ménages logés à **titre gratuit**, la maison simple domine (41,0%), suivie par les concessions/cours communes (28,9%) et les logements en bande (19,5%). La faible proportion de villas (4,0%) et d'appartements (1,3%) suggère que ce type d'hébergement est souvent assuré au sein de structures familiales ou communautaires de type simple.
- Enfin, les **propriétaires à terme** (ménages en cours d'accession à la propriété, par exemple via un emprunt hypothécaire) affichent une forte concentration dans les maisons simples (44,2%) et les concessions/cours communes (28,7%). Les logements en bande (12,6%), les villas (6,1%) et les cases traditionnelles (5,3%) complètent leur profil résidentiel.

En définitive, le Tableau 5.9 confirme la prépondérance des maisons simples et des concessions/cours communes dans l'armature de l'habitat en Côte d'Ivoire, transcendant la plupart des statuts d'occupation. Néanmoins, des variations notables émergent, indiquant que le statut d'occupation module les choix et les accès aux différents types de logements. Des spécificités s'observent notamment pour les villas, appartements et logements en bande, dont la répartition suggère une interaction complexe entre les réalités socio-économiques des ménages, leurs aspirations résidentielles et les caractéristiques du marché du logement.

Tableau 5.9 : Répartition des chefs de ménage par type de construction selon le statut d'occupation du logement

Type d'habitation	Statut d'occupation du logement							
	Propriétaire	Location-vente	Location simple	Logement de fonction	Logement gratuit	Propriétaire à terme	Autre	Ensemble Côte d'Ivoire
	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
Villa	7,6	4,6	3,5	13,3	4,0	6,1	8,5	5,9
Maison simple	49,0	36,3	27,0	38,6	41,0	44,2	41,1	40,0
Logement en bande	11,0	23,4	25,2	27,9	19,5	12,6	15,3	17,3
Appartement dans un immeuble	0,5	4,8	9,2	9,2	1,3	0,7	2,9	3,9
Concession/cour commune	26,5	28,5	32,4	8,7	28,9	28,7	25,4	28,6
Case traditionnelle	4,0	0,4	0,2	1,3	3,2	5,3	0,7	2,5
Baraque	1,3	1,9	2,6	1,0	1,9	2,4	3,1	1,8
Autres à préciser	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	3,1	0,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANStat, RGPH 2021

5.3. Commodités du logement

Les commodités associées au logement représentent des composantes déterminantes du confort, de l'hygiène et, plus globalement, de la qualité de vie au sein des ménages. Elles fournissent également des indications précieuses sur le niveau d'équipement et l'accès aux services fondamentaux.

Dans le cadre du RGPH de 2021, l'évaluation de ces commodités repose sur l'analyse de la nature et de la qualité des installations et équipements domestiques. Sont notamment examinés les modes d'approvisionnement en eau (tant pour la boisson que pour les autres usages domestiques), les principales sources d'énergie mobilisées pour l'éclairage et la préparation des repas, ainsi que la dotation des ménages en certains équipements électroménagers essentiels, parmi d'autres indicateurs pertinents.

5.3.1. Mode d'alimentation en eau de boisson

L'accès à l'eau de boisson, déterminé par les modalités d'approvisionnement des ménages, constitue un enjeu sanitaire et de développement de première importance. La qualité de cette ressource est encadrée par la définition de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), adoptée par la Côte d'Ivoire, qui stipule qu'une eau potable ne doit contenir ni substances chimiques ni germes nocifs en quantités préjudiciables à la santé du consommateur.

Historiquement, l'amélioration de l'accès à l'eau potable est une préoccupation constante en Côte d'Ivoire. Dès les années 1970, des programmes d'installation de pompes villageoises ont été initiés. Par la suite, la Société de Distribution d'Eau en Côte d'Ivoire (SODECI) a joué un rôle clé en multipliant les infrastructures, telles que les châteaux d'eau en milieux urbain et rural, reconnaissant que l'adduction d'eau (raccordement au réseau public) représente le moyen le plus efficace pour prévenir l'eau contre la pollution et en garantir la pureté.

Dans le cadre du RGPH de 2021, sont considérées comme « sources d'eau potable améliorées » : l'eau du robinet (dans le logement ou dans la cour), les robinets publics ou bornes-fontaines, ainsi que les puits équipés de pompes ou les forages. Toute source ne répondant pas à ces critères est classée comme « non améliorée » ou « non potable » aux fins de cette analyse.

Les résultats nationaux du RGPH de 2021 indiquent que 61,4% des ménages ivoiriens ont accès à une source d'eau potable améliorée. Cette proportion se décompose principalement entre l'adduction d'eau (50,7%) et l'utilisation de puits à pompe ou forages (10,7%). En contrepartie, 38,6% des ménages continuent de dépendre de sources non améliorées, parmi lesquelles les puits creusés protégés (23,3%), les puits creusés non protégés (9,4%) et les sources d'eau de surface non protégées (2,6%).

Cette moyenne nationale recouvre cependant des disparités territoriales prononcées :

- En **milieu rural**, la dépendance envers les sources d'eau non améliorées reste majoritaire, concernant 52,6% des ménages. Au sein de cette catégorie, le puits creusé protégé est la source la plus fréquente (27,4%). Néanmoins, une part substantielle de 47,4% des ménages ruraux accède désormais à des sources améliorées, avec une légère prédominance de l'adduction d'eau (25,5%) sur les puits à pompe ou forages (21,9%).
- Dans les **autres villes** (hors Abidjan), l'accès aux sources d'eau améliorées concerne 55,8% des ménages, et est très majoritairement assuré par l'adduction d'eau (52,9%), complétée par les puits à pompe ou forages (2,9%). Les sources non améliorées y représentent encore 44,2% des approvisionnements, avec une part notable des puits creusés protégés (32,5%).
- **Abidjan** se distingue par une couverture quasi-universelle en eau potable améliorée, atteignant 96,8% des ménages. L'approvisionnement y est très largement dominé par l'eau du robinet (dans le logement ou la cour), qui dessert 89,3% des ménages. La persistance de l'utilisation de puits creusés protégés (1,4%) y est marginale mais signale des poches de vulnérabilité ou des situations spécifiques.

Ces données illustrent les progrès significatifs accomplis en matière d'accès à l'eau potable en Côte d'Ivoire, tout en soulignant l'ampleur des défis qui subsistent, particulièrement pour réduire les inégalités territoriales et assurer un accès universel à des sources d'eau sécurisées, notamment en milieu rural.

Tableau 5.10 : Répartition des chefs de ménage par milieu de résidence selon la source d'eau de boisson

Source d'eau de boisson	MILIEU DE RESIDENCE							
	Abidjan ville		Autres villes		Urbain		Rural	
	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)
Sources d'eau améliorées	1 249 598	99	1 776 337	89,9	3 025 935	93,5	1 842 912	77,5
Eau de robinet dans le logement	839 275	66,5	480 064	24,3	1 319 339	40,7	102 507	4,3
Eau de robinet dans la cour	287 098	22,8	505 180	25,6	792 278	24,5	253 563	10,7
Robinet public / borne fontaine	73 687	5,8	59 130	3	132 817	4,1	250 906	10,5
Puit à pompe / forage	21 416	1,7	57 684	2,9	79 100	2,4	519 825	21,9
Puit creusé protégé	18 196	1,4	641 383	32,5	659 579	20,4	651 524	27,4
Source d'eau protégée	1 436	0,1	24 120	1,2	25 556	0,8	60 634	2,5
Eau conditionnée en bouteille ou en sachet	8 490	0,7	8 776	0,4	17 266	0,5	3 953	0,2
Sources d'eau non améliorées	12 152	1,0	199 655	10,1	211 807	6,5	535 833	22,5
Puits creusé pas protégé	9 187	0,7	169 246	8,6	178 433	5,5	350 575	14,7
Source d'eau non protégée	1 670	0,1	18 529	0,9	20 199	0,6	124 171	5,2
Eau de surface	365	0	8 213	0,4	8 578	0,3	58 416	2,5
Autres à préciser	930	0,1	3 667	0,2	4 597	0,1	2 671	0,1
Total	1 261 750	100	1 975 992	100	3 237 742	100,0	2 378 745	100
							5 616 487	100

Source : ANStat, RGPH 2021

Au-delà de la nature intrinsèque de la source d'eau, les modalités de sa collecte et de son acheminement jusqu'au point de consommation finale constituent des facteurs critiques qui influencent la qualité sanitaire de l'eau de boisson, un aspect détaillé dans le Tableau 5.11. En effet, l'accès à une source d'eau courante située directement à l'intérieur du logement minimise les intermédiaires et, par conséquent, les risques de contamination exogène, offrant ainsi des garanties sanitaires supérieures. À l'inverse, l'eau puisée d'un robinet situé dans la cour, ou a fortiori à l'extérieur de celle-ci, est exposée à des risques d'altération durant son transport ou son stockage, notamment par l'utilisation de récipients inadéquats ou en raison de défaillances potentielles des infrastructures secondaires.

En adoptant une définition plus restrictive de l'accès optimal à l'eau potable – c'est-à-dire une disponibilité directe au sein même du logement – il ressort qu'au niveau national, seuls 25,3% des ménages ivoiriens bénéficient de ce niveau de service. Cette statistique implique que près de trois quarts des ménages ne disposent pas d'un accès direct à l'eau potable dans leur lieu de résidence. Par ailleurs, 25,4% des ménages s'approvisionnent auprès d'un robinet localisé dans leur cour ou à une borne-fontaine publique.

L'analyse désagrégée de l'accès à l'eau selon le type de construction d'habitation met en évidence des corrélations significatives. Les logements de conception moderne ou formelle, tels que les **appartements en immeuble**, les **villas** et, dans une certaine mesure, les **logements en bande**, sont majoritairement équipés d'un robinet à l'intérieur du logement, avec des taux d'accès respectifs de 95,0%, 52,8% et 32,7% pour cette modalité. En revanche, le **puits protégé** demeure une source d'approvisionnement prépondérante ou notable pour les ménages résidant dans des **maisons simples** (26,2% y recourant), des **concessions/cours communes** (25,3%), des **cases traditionnelles** (24,2%), ainsi que pour une part significative des **logements en bande** (23,2%). Pour les habitations plus sommaires de type **baraque**, l'accès à l'eau se réalise principalement via un robinet installé dans la cour, cette source étant utilisée par 32,7% de ces ménages.

Ces configurations suggèrent une interdépendance entre l'amélioration de la qualité de l'habitat et l'optimisation des modalités d'accès à l'eau de boisson. L'intégration de points d'eau directement au sein des logements, caractéristique des habitations plus structurées, réduit considérablement les risques sanitaires associés à la collecte, au transport et au stockage de l'eau.

Tableau 5.11 : Répartition des chefs de ménage par mode d'alimentation en eau selon le type de construction

Source d'eau de boisson	Type de construction								
	Villa (%)	Maison simple (%)	Logement en bande (%)	Appartement dans un immeuble (%)	Concession (%)	Case traditionnelle (%)	Baraque (%)	Autre à préciser (%)	Ensemble Côte d'Ivoire (%)
Eau de robinet dans le logement	52,8	16,9	32,7	95,0	21,0	0,0	2,5	27,9	25,3
Eau de robinet dans la cour	19,8	16,5	20,0	3,9	22,9	3,6	32,7	21,7	18,6
Robinet public / borne fontaine	4,3	7,8	6,6	0,6	6,0	9,6	19,0	9,2	6,8
Puit à pompe / forage	8,8	14,2	7,2	0,2	8,8	20,8	8,5	4,5	10,7
Puit creusé protégé	12,7	26,2	23,2	0,0	25,3	24,2	14,8	11,6	23,3
Puit creusé pas protégé	0,0	11,3	7,2	0,0	10,2	20,4	11,4	5,4	9,4
Source d'eau protégée	1,1	2,0	1,0	0,0	1,3	3,3	1,7	3,2	1,5
Source d'eau non protégée	0,0	3,1	1,0	0,0	2,7	12,3	4,2	8,4	2,6
Eau de surface	0,1	1,4	0,5	0,0	1,2	5,5	2,8	2,1	1,2
Eau conditionnée en bouteille ou en sachet	0,4	0,3	0,5	0,3	0,4	0,2	2,2	2,6	0,4
Autres à préciser	0,1	0,1	0,2	0,0	0,1	0,1	0,2	3,6	0,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANStat, RGPH 2021

Une analyse désagrégée à l'échelle régionale de la principale source d'eau de boisson, telle que détaillée dans le Tableau 5.12, révèle des profils d'approvisionnement hétérogènes à travers la Côte d'Ivoire, soulignant l'inégalité d'accès aux infrastructures hydrauliques modernes.

Le District Autonome d'**Abidjan** se distingue par une prépondérance marquée de l'eau du robinet directement accessible au sein du logement, cette source étant utilisée par 64,6% des ménages. Cette situation privilégiée est largement attribuable à une infrastructure urbaine plus dense et à des services publics de distribution d'eau comparativement mieux établis.

En contraste, de nombreuses autres régions affichent une dépendance accrue à des sources alternatives, illustrant des disparités significatives en matière d'équipement. À titre d'exemple, dans la région du **Haut-Sassandra**, l'accès à l'eau du robinet dans le logement est limité à 2,1% des ménages, tandis que les puits à pompe ou forages y constituent la source principale pour 11,3% d'entre eux. De même, une forte dépendance aux puits à pompe ou forages est observée dans les régions du **Gontougo** (11,2%) et de **San-Pedro** (8,8%), ce qui est indicatif d'une couverture plus restreinte par les réseaux d'adduction d'eau centralisés et d'une exploitation plus intensive des ressources en eau souterraine.

Les puits creusés protégés constituent également une alternative d'approvisionnement essentielle dans plusieurs contextes régionaux, notamment dans le **Tonkpi** (11,7%) et la **Marahoué** (4,0%). Parallèlement, bien que moins généralisé, le recours aux puits creusés non protégés – une source présentant des risques sanitaires élevés

– demeure une réalité pour une part non négligeable de ménages dans certaines localités, comme en témoignent les taux observés dans le **Lôh-Djiboua** (7,9%) et, de nouveau, dans le **Gontougo** (6,6%).

Ces variations régionales prononcées attestent des défis structurels persistants pour garantir un accès équitable à une eau de boisson sécurisée sur l'ensemble du territoire ivoirien. Elles commandent l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies d'intervention différencierées, adaptées aux contextes hydrogéologiques et socio-économiques spécifiques de chaque région. Le renforcement des infrastructures d'eau potable et la promotion active de l'utilisation de sources d'eau protégées et améliorées sont, à cet égard, des leviers d'action cruciaux pour réduire ces disparités et progresser vers l'objectif d'un accès universel à une eau de qualité.

Tableau 5.12 : Répartition des chefs de ménage par région selon la source d'eau de boisson

Région	Principale source d'eau boisson						Eau conditionnée en bouteille ou en sachet (%)	Autres à préciser (%)	Total (%)
	Eau de robinet dans le logement (%)	Eau de robinet dans la cour (%)	Robinet public / borne fontaine (%)	Puit à pompe / forage (%)	Puit creusé protégé (%)	Source d'eau non protégée (%)			
DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN	64,6	31,3	22,0	4,9	1,9	2,3	2,9	1,9	17,0
HAUT-SASSANDRA	2,1	2,8	3,0	3,9	8,9	8,3	12,6	10,6	3,8
PORO	1,5	2,9	3,6	5,6	5,0	1,9	2,1	1,2	3,6
GBEKE	3,6	6,4	3,8	5,9	3,9	1,6	2,6	4,4	4,5
INDENIE-DJUABLIN	1,5	3,9	2,7	2,7	2,7	2,5	2,5	3,9	1,5
TONKPI	1,2	2,3	3,9	5,0	7,8	8,9	11,7	12,0	6,9
DISTRICT AUTONOME DE YAMOUSSOUKRO	2,6	2,8	1,1	0,8	0,4	0,3	0,3	0,1	2,1
GONTOUGO	1,4	3,7	8,9	11,2	2,2	1,7	3,3	3,4	0,2
SAN-PEDRO	1,7	1,6	2,2	1,3	6,3	8,8	4,5	3,3	0,4
KABADOUGOU	0,5	1,0	1,2	1,4	1,0	0,6	0,5	0,9	0,4
N'ZI	0,4	1,3	2,2	2,7	0,1	0,1	0,4	0,5	0,4
MARAHOUÉ	1,1	2,0	4,7	5,5	4,3	3,4	4,0	5,2	5,5
SUD-COMOE	3,6	5,3	2,9	1,1	1,3	2,3	2,6	2,9	2,7
WORODOUGOU	0,4	1,3	1,8	2,3	1,7	1,6	1,7	4,5	4,5
LOH-DJIBOUA	0,9	1,7	2,1	2,9	6,8	7,9	4,8	4,4	2,6
AGNEBÉY-TIASSA	1,5	2,7	2,9	2,5	3,9	4,2	3,4	2,6	3,7
GOH	1,3	2,5	2,4	3,7	6,0	3,7	5,0	2,7	2,9
CAVALLY	0,4	0,6	1,4	1,6	4,5	8,3	4,9	2,5	1,4
BAFING	0,3	0,5	1,6	2,0	0,6	0,5	1,2	2,6	3,2
BAGOUÉ	0,5	1,4	1,4	1,6	1,7	1,5	1,0	0,2	0,7
BELIER	0,9	3,0	2,9	2,3	0,4	0,3	1,3	1,0	2,6
BERE	0,2	0,5	1,2	3,0	2,9	1,2	1,5	2,8	2,9
BOUNKANI	0,3	0,6	1,7	3,9	0,7	0,6	1,7	4,3	8,8
FOLON	0,1	0,2	0,5	0,6	0,5	0,5	0,2	0,4	0,6
GBOKLE	0,3	0,7	0,5	0,8	2,8	4,6	2,9	2,1	0,8
GRANDS-PONTS	1,3	2,9	1,6	0,9	1,2	2,3	1,5	1,4	3,0
GUÉMON	0,6	1,0	2,4	3,1	5,1	7,2	5,8	3,5	1,9
HAMBOL	0,7	2,0	3,1	4,2	2,4	1,3	2,4	3,9	3,5
IFFOU	0,5	2,0	3,5	3,7	0,3	0,4	0,5	1,2	2,0
LA ME	1,5	3,4	1,1	0,7	2,0	1,9	2,2	1,6	1,7
NAWA	1,0	1,4	1,4	2,8	8,0	7,0	5,2	6,1	4,7
TCHOLOGO	0,6	1,4	2,3	4,0	1,5	1,1	1,2	3,0	2,7
MORONOU	0,8	2,8	2,1	1,3	1,2	1,4	1,6	2,7	0,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANStat, RGPH 2021

5.3.2. Mode d'éclairage dans les logements des chefs de ménages

Le mode d'éclairage domestique, qui se réfère au type et à la disposition des sources lumineuses artificielles au sein des habitations, constitue un facteur essentiel influençant le confort résidentiel, l'ambiance intérieure, ainsi que la consommation d'énergie, les coûts associés et l'empreinte écologique des logements.

À l'échelle nationale en Côte d'Ivoire (Tableau 5.13), le **réseau électrique** de la Compagnie Ivoirienne d'Électricité (CIE) s'impose comme la source d'éclairage prédominante, bénéficiant à 72,8% des ménages. Le **panneau solaire** (14,1%) et les **torches** à piles ou rechargeables (11,4%) représentent les principales solutions alternatives. Les autres modes d'éclairage, tels que les lampes à pétrole ou à gaz, demeurent d'un usage marginal.

L'analyse de la répartition par milieu de résidence révèle toutefois des disparités significatives dans l'accès et l'utilisation des différentes sources d'éclairage. En **milieu rural**, bien que le réseau électrique (CIE) alimente 47,5% des ménages, une part importante de la population dépend de solutions hors réseau : 27,6% des ménages utilisent des panneaux solaires et 22,1% des torches. Cette situation indique que, malgré les programmes d'électrification rurale déployés au cours des trois dernières décennies, l'accès à l'électricité du réseau y reste limité pour plus d'un ménage sur deux. Dans les **autres villes** (hors Abidjan), l'accès à l'électricité du réseau (CIE) est nettement plus étendu, constituant la source d'éclairage pour 86,7% des ménages. L'usage du panneau solaire y est comparativement plus faible (6,7%). **Abidjan** se distingue par une couverture quasi-universelle en électricité via le réseau, qui dessert 98,5% des ménages. Le recours à d'autres modes d'éclairage y est infime (1,5%).

En définitive, bien que l'utilisation de l'électricité du réseau soit largement répandue en Côte d'Ivoire, une profonde fracture énergétique persiste entre les milieux de résidence. Alors que l'accès au réseau est quasi total à Abidjan et concerne près de neuf ménages sur dix dans les autres centres urbains, le milieu rural continue de s'appuyer de manière substantielle sur une combinaison de solutions alternatives, principalement les panneaux solaires et les torches, pour environ la moitié de ses besoins en éclairage. Ces constats soulignent les défis persistants de l'électrification en zone rurale et la nécessité de poursuivre et d'adapter les stratégies pour garantir un accès universel à des sources d'éclairage modernes, fiables et durables.

Tableau 5.13 : Répartition des chefs de ménage par milieu de résidence selon le mode d'éclairage

Principal mode d'éclairage	MILIEU DE RESIDENCE							
	Abidjan ville		Autres villes		Urbain		Rural	
	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)
Electricité (CIE)	1 242 970	98,5	1 713 369	86,7	2 956 339	91,3	1 130 701	47,5
Groupe électrogène	3 295	0,3	10 687	0,5	13 982	0,4	25 874	1,1
Panneau solaire	2 951	0,2	131 773	6,7	134 724	4,2	657 558	27,6
Lampe (à pétrole, à gaz, à huile)	1 452	0,1	8 658	0,4	10 110	0,3	29 635	1,2
Bois de chauffe	123	0	1 590	0,1	1 713	0,1	6 952	0,3
Torche	10 140	0,8	107 965	5,5	118 105	3,6	524 721	22,1
Autre à préciser	819	0,1	1 950	0,1	2 769	0,1	3 304	0,1
Total	1 261 750	100	1 975 992	100	3 237 742	100	2 378 745	100
							5 616 487	100

Source : ANStat, RGPH 2021

L'analyse régionale des modes d'éclairage domestique, s'appuyant sur les données du Tableau 5.14, révèle des profils de consommation énergétique et d'accès aux infrastructures électriques particulièrement hétérogènes à travers la Côte d'Ivoire. En considérant le taux de raccordement au réseau électrique comme principal indicateur d'accès à une source d'éclairage moderne, les régions et districts autonomes peuvent être catégorisés en plusieurs ensembles distincts, illustrant différents niveaux de desserte :

- Un premier groupe, caractérisé par un accès quasi universel à l'électricité du réseau, englobe les deux districts autonomes : le District Autonome d'Abidjan, où 98,5% des ménages sont raccordés, et celui de Yamoussoukro, avec un taux de 90%.
- Un deuxième ensemble de quatorze régions affiche un accès élevé au réseau électrique, avec des taux de raccordement variant entre 70% et un peu moins de 90%. Dans ces régions, les sources d'éclairage alternatives les plus fréquemment rencontrées sont, selon les dynamiques locales, soit les panneaux solaires, soit les torches.
- Un troisième groupe, comprenant onze régions, présente un accès qualifié de modéré à l'électricité du réseau, où les taux de pénétration oscillent entre 50% et un peu moins de 70%. Le recours aux solutions hors-réseau y est par conséquent substantiel : les panneaux solaires sont utilisés par une proportion de ménages allant de 20% à 29,5%, et l'usage des torches concerne entre 11% et 30% des ménages, jouant ainsi un rôle crucial de complément ou de substitut.
- Enfin, un quatrième groupe de six régions se distingue par un faible taux de raccordement au réseau électrique, inférieur à 50%. Cette situation est particulièrement prononcée dans les régions du Gboklè (28,5% de raccordement) et du Cavally (32,8%). En conséquence, les ménages de ces zones dépendent massivement des panneaux solaires (utilisés par 25,3% à 49,8% d'entre eux) et des torches (9% à 36,5%) pour satisfaire leurs besoins en éclairage.

Cette stratification régionale met en lumière le fait que, dans plusieurs entités administratives, la combinaison de panneaux solaires et de torches constitue de facto le principal mode d'éclairage pour une part considérable des ménages, affectant souvent plus d'un ménage sur deux, voire davantage dans certaines localités. Cette réalité s'explique en grande partie par une couverture encore inégale du territoire national par le réseau électrique. En dépit des programmes d'électrification successifs, un nombre important de localités, notamment au sein des régions à faible desserte, n'ont pas encore été raccordées, soulignant la persistance de défis majeurs pour atteindre un accès équitable et universel à une énergie électrique moderne et fiable.

Tableau 5.14 : Répartition (en%) des ménage par région selon le mode d'éclairage

Région	Principal mode d'éclairage							
	Electricité (CIE)	Groupe électrogène	Panneau solaire	Lampe (à pétrole, à gaz, à huile)	Bois de chauffe	Torche	Autre à préciser	Total
	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN	98,1	0,3	0,4	0,2	0,0	0,9	0,1	100,0
HAUT-SASSANDRA	57,3	0,9	26,7	0,9	0,2	13,8	0,1	100,0
PORO	69,0	0,6	14,7	0,8	0,2	14,7	0,1	100,0
GBEKE	80,0	0,6	4,8	0,6	0,2	13,9	0,0	100,0
INDENIE-DJUABLIN	78,7	0,4	6,8	1,3	0,1	12,6	0,1	100,0
TONKPI	51,6	0,6	20,0	1,1	0,3	26,2	0,1	100,0
DISTRICT AUTONOME DE YAMOUSSOUKRO	90,0	0,2	3,3	0,3	0,0	6,1	0,1	100,0
GONTOUGO	72,2	0,6	7,5	1,0	0,3	18,3	0,2	100,0
SAN-PEDRO	49,5	1,4	39,2	0,6	0,1	9,0	0,1	100,0
KABADOUGOU	86,6	0,7	5,6	0,3	0,2	6,6	0,1	100,0
N'ZI	68,8	0,5	5,7	0,9	0,1	23,9	0,1	100,0
MARAHOUÉ	65,9	1,0	14,5	1,0	0,2	17,3	0,1	100,0
SUD-COMOE	84,9	0,7	7,5	0,5	0,1	6,2	0,1	100,0
WORODOUGOU	56,2	0,7	24,9	0,9	0,2	16,9	0,1	100,0
LOH-DJIBOUA	67,8	0,9	19,5	1,2	0,1	10,4	0,1	100,0
AGNEBY-TIASSA	75,5	0,7	11,2	1,0	0,2	11,3	0,1	100,0
GOH	76,4	0,5	11,5	1,2	0,1	10,3	0,1	100,0
CAVALLY	32,8	1,4	43,8	0,8	0,2	20,8	0,1	100,0
BAFING	50,2	0,9	16,1	1,9	0,5	30,0	0,4	100,0
BAGOUE	71,7	0,7	15,9	0,5	0,2	11,0	0,0	100,0
BELIER	77,4	0,5	4,1	0,5	0,1	17,3	0,1	100,0
BERE	44,4	1,1	39,3	0,9	0,6	13,6	0,1	100,0
BOUNKANI	35,2	1,2	25,3	0,8	0,7	36,5	0,2	100,0
FOLON	75,8	0,3	14,6	0,7	0,2	8,4	0,0	100,0
GBOKLE	28,5	4,8	49,8	1,2	0,2	15,3	0,3	100,0
GRANDS-PONTS	75,7	1,5	12,5	0,9	0,3	9,1	0,1	100,0
GUEMON	42,3	0,6	36,6	0,7	0,2	19,3	0,2	100,0
HAMBOL	63,9	0,9	14,8	1,7	0,4	17,9	0,4	100,0
IFFOU	64,8	0,4	9,3	0,5	0,2	24,7	0,2	100,0
LA ME	84,0	0,9	5,9	0,9	0,1	8,2	0,0	100,0
NAWA	57,3	1,0	29,5	0,8	0,1	11,2	0,1	100,0
TCHOLOGO	50,1	0,8	29,5	0,7	0,3	18,6	0,1	100,0
MORONOU	84,0	0,4	2,9	0,9	0,1	11,5	0,1	100,0
Ensemble	72,8	0,7	14,1	0,7	0,2	11,4	0,1	100,0

Source : ANStat, RGPH 2021

5.3.3. Mode de cuisson des aliments par les ménages

Le type d'énergie employé pour la cuisson des aliments constitue un indicateur significatif des conditions de vie des ménages et revêt une importance particulière au regard des enjeux du développement durable, notamment en termes d'impacts sanitaires et environnementaux liés à la combustion de biomasse.

À l'échelle nationale, l'analyse des sources d'énergie pour la cuisson révèle une utilisation encore prédominante du **bois de chauffe**, qui constitue la principale source pour 47,5% des ménages. Le **gaz butane** suit de près avec 42,9% des ménages, tandis que le **charbon de bois** est utilisé par 9,2%.

Cette physionomie nationale dissimule cependant des disparités prononcées selon le milieu de résidence, illustrant une transition énergétique étroitement corrélée à l'urbanisation. En **milieu rural**, la dépendance au bois de chauffe est quasi-exclusive, ce combustible étant utilisé par 86,1% des ménages. L'usage du gaz butane (9,9%) et du charbon de bois (3,7%) y demeure très limité. Les **autres villes** (hors

Abidjan) présentent un profil de transition énergétique marqué. Le gaz butane y devient la source d'énergie dominante pour la cuisson (48,7%). Le bois de chauffe, bien qu'en recul par rapport au milieu rural, reste utilisé par 30,8% des ménages, et l'usage du charbon de bois s'y intensifie, atteignant 20,1%. La métropole d'**Abidjan** se caractérise par une adoption massive du gaz butane, qui est la source d'énergie de cuisson pour 96,0% des ménages. Le charbon de bois y conserve une part résiduelle (2,6%), tandis que l'utilisation du bois de chauffe y est devenue marginale.

Il convient de souligner que l'utilisation de l'**électricité** comme source d'énergie principale pour la cuisson des aliments reste négligeable sur l'ensemble du territoire (0,1%), quel que soit le milieu de résidence, indiquant que ce mode de cuisson n'est pas encore entré dans les usages courants des ménages ivoiriens.

En définitive, le paysage énergétique pour la cuisson en Côte d'Ivoire est marqué par une forte dichotomie entre le milieu rural, massivement dépendant de la biomasse traditionnelle (bois de chauffe), et les centres urbains. Dans ces derniers, et particulièrement à Abidjan, une transition significative vers le gaz butane s'est opérée. Cette évolution est en partie attribuable aux contraintes d'utilisation du bois de chauffe en contexte urbain (difficultés d'approvisionnement, adaptation au type d'habitat et aux standards de vie). Néanmoins, l'usage persistant du charbon de bois dans les villes secondaires et sa présence, même minoritaire, à Abidjan, soulèvent des questions quant à la durabilité des alternatives adoptées et à la gestion des ressources forestières.

Tableau 5.15 : Répartition des chefs de ménage par milieu de résidence selon le mode de Cuisson

Principal mode de cuisson	MILIEU DE RESIDENCE							
	Abidjan ville		Autres villes		Urbain		Rural	
	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)
Bois de chauffe	12 792	1	608 948	30,8	621 740	19,2	2 048 512	86,1
Gaz	1 211 230	96	962 217	48,7	2 173 447	67,1	236 625	9,9
Charbon	32 272	2,6	397 230	20,1	429 502	13,3	88 277	3,7
Electricité	1 769	0,1	2 434	0,1	4 203	0,1	2 349	0,1
Autre à préciser	3 687	0,3	5 163	0,3	8 850	0,3	2 982	0,1
Total	1 261 750	100	1 975 992	100	3 237 742	100	2 378 745	100
							5 616 487	100

Source : ANStat, RGPH 2021

Une typologie des régions et districts autonomes de Côte d'Ivoire peut être établie en fonction des combinaisons dominantes de combustibles utilisés pour la cuisson des aliments, révélant ainsi des profils énergétiques distincts à travers le territoire. Cette classification met en lumière quatre configurations principales :

- 1 **Groupe à prédominance de Gaz Butane** : Ce premier ensemble regroupe les deux Districts Autonomes d'Abidjan et de Yamoussoukro, ainsi que les régions du Gbéké, des Grands-Ponts et du Sud-Comoé. Dans ces entités, le gaz butane constitue le combustible de cuisson principal, avec des taux d'utilisation variant de 41% à 63%. Le District Autonome d'Abidjan affiche la plus forte pénétration du gaz, avec 94,8% des ménages l'utilisant. Le bois de chauffe y représente la seconde source d'énergie, bien que son usage soit très variable : il concerne 1,9% des ménages à Abidjan, 29,2% à Yamoussoukro, 31,3% dans le Sud-Comoé, 37,2% dans le Gbéké et atteint 44,1% dans les Grands-Ponts.
- 2 **Groupe à prédominance de Bois de Chauffe, Gaz Butane en alternative significative** : Ce groupe, le plus vaste, comprend dix-huit régions où le

bois de chauffe est le principal combustible de cuisson. Le gaz butane s'y positionne néanmoins comme la deuxième option la plus courante, son usage variant entre 14,2% et 34,3% des ménages selon les régions, indiquant une transition énergétique amorcée mais inégale.

3 Groupe à prédominance de Bois de Chauffe, Charbon de Bois en alternative significative : Composé de cinq régions (Tonkpi, Worodougou, Bafing, Hambol et Tchologo), ce groupe se caractérise également par la domination du bois de chauffe. Toutefois, le charbon de bois y constitue la principale alternative, utilisé par 14,4% à 18,1% des ménages.

4 Groupe à très forte dépendance au Bois de Chauffe : Ce dernier groupe rassemble cinq régions (Kabadougou, Bagoué, Béré, Bounkani et Folon) où la dépendance au bois de chauffe est particulièrement marquée, ce combustible étant utilisé par 73% à 92% des ménages. Dans ces contextes, le gaz butane (7,1% à 12,8%) et le charbon de bois (7% à 13,5%) ne représentent que des alternatives énergétiques minoritaires.

La prévalence marquée de l'utilisation du bois de chauffe, notamment dans les trois derniers groupes de régions, s'explique en grande partie par son faible coût, voire sa gratuité en milieu rural où l'effort principal des ménages se concentre sur la collecte. Cependant, cette utilisation intensive de la biomasse ligneuse comme combustible domestique engendre des pressions environnementales considérables.

Tableau 5.16 : Répartition des ménages par région selon le Type d'énergie utilisée pour la cuisson

Régions	Principal mode de cuisson					
	Bois de chauffe (%)	Gaz (%)	Charbon (%)	Electricité (%)	Autre à préciser (%)	Total (%)
DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN	1,9	94,8	2,8	0,1	0,3	100
HAUT-SASSANDRA	64,8	24,2	10,7	0,2	0,1	100
PORO	59,1	19,0	21,6	0,1	0,3	100
GBEKE	37,2	40,9	21,6	0,1	0,1	100
INDENIE-DJUABLIN	56,3	35,1	8,2	0,1	0,4	100
TONKPI	71,4	10,1	18,1	0,2	0,1	100
DISTRICT AUTONOME DE YAMOUSSOUKRO	29,2	51,7	18,4	0,4	0,3	100
GONTOUGO	77,3	17,3	5,1	0,1	0,2	100
SAN-PEDRO	54,0	36,1	9,6	0,0	0,2	100
KABADOUGOU	73,1	12,8	13,5	0,3	0,3	100
N'ZI	62,4	22,7	14,3	0,1	0,5	100
MARAHOUÉ	68,7	17,9	13,2	0,1	0,1	100
SUD-COMOE	31,3	62,6	5,8	0,1	0,3	100
WORODOUGOU	77,4	8,1	14,4	0,0	0,1	100
LOH-DJIBOUA	63,1	30,2	6,4	0,0	0,2	100
AGNEBY-TIASSA	53,7	36,5	9,6	0,1	0,1	100
GOH	63,2	28,6	8,0	0,1	0,2	100
CAVALLY	77,9	14,2	7,7	0,1	0,1	100
BAFING	73,4	8,7	17,6	0,1	0,1	100
BAGOUE	75,9	12,1	11,4	0,1	0,4	100
BELIER	65,7	22,2	11,9	0,1	0,1	100
BERE	85,6	7,1	7,1	0,2	0,1	100
BOUNKANI	76,8	11,7	11,3	0,1	0,1	100
FOLON	91,7	4,6	3,6	0,1	0,1	100
GBOKLE	74,8	18,0	7,0	0,0	0,1	100
GRANDS-PONTS	44,1	47,7	8,0	0,1	0,2	100

Régions	Principal mode de cuisson					
	Bois de chauffe	Gaz	Charbon	Electricité	Autre à préciser	Total
	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
GUEMON	76,1	14,8	8,9	0,1	0,1	100
HAMBOL	68,7	13,1	17,9	0,1	0,2	100
IFFOU	70,6	19,7	9,6	0,0	0,1	100
LA ME	57,5	34,3	8,0	0,1	0,1	100
NAWA	63,3	32,1	4,2	0,1	0,2	100
TCHOLOGO	67,0	9,3	23,1	0,4	0,2	100
MORONOU	70,5	22,6	6,7	0,1	0,1	100
Ensemble Côte d'Ivoire	47,5	42,9	9,2	0,1	0,2	100

Source : ANStat, RGPH 2021

5.4 Conditions de vie des chefs de ménage

L'évaluation des conditions de logement des ménages repose sur l'analyse de plusieurs indicateurs clés qui déterminent le niveau de salubrité, de confort et l'impact environnemental de l'habitat. Une attention particulière est ainsi accordée au type de lieu d'aisance disponible ainsi qu'aux modes de gestion et d'évacuation des ordures ménagères et des eaux usées.

5.4.1. Lieu d'aisance dans les ménages

L'évacuation hygiénique et efficace des excreta humains constitue, selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), un enjeu majeur de l'assainissement et l'une des mesures primordiales pour garantir un environnement propice au bien-être des populations. La gestion rationnelle de ces déchets s'inscrit ainsi directement dans les priorités de santé publique, rendant cruciale l'évaluation de l'adéquation des installations sanitaires au sein des lieux d'habitation.

Les données du RGPH de 2021, présentées dans le Tableau 5.17, fournissent un éclairage sur la situation de l'assainissement individuel en Côte d'Ivoire. Au niveau national, 14,9% des logements ne disposent d'aucune installation sanitaire. Ce déficit est particulièrement prononcé en milieu rural, où il affecte 30,8% des ménages. En comparaison, cette situation est nettement moins fréquente dans les autres villes (5,1%) et devient marginale à Abidjan (0,4%).

L'explication de cette prévalence en zone rurale, comme le soulignait Kouamé Koffi (1988), pourrait résider dans « des habitudes acquises dues au fait de la proximité des espaces non occupés autour des villages. Ce qui n'est pas généralement le cas dans les villes où les espaces vides sont souvent très éloignés des logements ». Dans les contextes urbains, et notamment à Abidjan, les rares cas de logements dépourvus de lieux d'aisance se concentrent majoritairement dans les zones d'habitat précaire (« bidonvilles »), où l'exiguïté et la nature informelle des constructions rendent leur équipement sanitaire souvent négligé.

Parmi les logements équipés, le type d'installation le plus répandu en Côte d'Ivoire est la chasse d'eau reliée à une fosse septique, présente dans 27,5% des habitations. Elle est suivie par la chasse d'eau raccordée à un système d'égouts (16,8%) et la latrine à fosse simple non ventilée (11,0%).

La répartition de ces technologies varie considérablement selon le milieu de résidence. À Abidjan, l'assainissement est dominé par des systèmes considérés comme améliorés : la chasse d'eau reliée à une fosse septique (45,6%) et celle raccordée à un réseau d'égouts (42,3%) équipent la quasi-totalité des logements. Les autres types d'installations y sont très peu représentés. Dans les autres villes, la

tendance est similaire bien que moins prononcée. La chasse d'eau reliée à une fosse septique est la plus utilisée (35,3%), suivie par le raccordement au réseau d'égouts (14,5%) et la latrine à fosse non ventilée (13,5%).

Le milieu rural présente un panorama plus diversifié, marqué par une moindre pénétration des systèmes sophistiqués. Les installations les plus visibles sont la toilette à compostage (13,1%), la latrine à fosse non ventilée (13,0%), la chasse d'eau avec évacuation directe à l'air libre (12,0%) – une pratique à risque sanitaire – et la chasse d'eau reliée à une fosse septique (11,3%). L'adoption de ces installations, même basiques, par certains ménages ruraux témoigne d'une aspiration à l'amélioration de leur cadre de vie.

Ainsi, si des progrès sont notables dans les grands centres urbains, en particulier à Abidjan, en matière d'équipement sanitaire, l'accès à des lieux d'aisance améliorés et la problématique de la défécation à l'air libre ou de l'utilisation d'installations rudimentaires demeurent des défis majeurs en Côte d'Ivoire, singulièrement en milieu rural. Ces constats soulignent la nécessité de poursuivre et d'intensifier les politiques d'assainissement, en adaptant les solutions aux contextes spécifiques pour garantir la santé publique et le bien-être de l'ensemble de la population.

Tableau 5.17 : Répartition des logements par milieu de résidence selon le type de lieu d'aisance

Principal lieu d'aisance	MILIEU DE RESIDENCE							Ensemble
	Abidjan ville		Autres villes		Urbain		Rural	
	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)
Installations Sanitaires améliorées	1 150 104	91,2	1 260 151	63,8	2 410 255	74,4	762 239	32,0
Chasse d'eau reliée à un système d'égouts	533 809	42,3	285 599	14,5	819 408	25,3	122 001	5,1
Chasse d'eau reliée à une fosse septique	575 668	45,6	697 978	35,3	1 273 646	39,3	268 723	11,3
Latrine à fosse améliorée ventilée	19 141	1,5	87 868	4,4	107 009	3,3	59 899	2,5
Toilette à compostage	21 486	1,7	188 706	9,5	210 192	6,5	311 616	13,1
Installations Sanitaires non- améliorées	111 646	8,8	715 841	36,2	827 487	25,6	1 616 506	68,0
Chasse d'eau reliée à l'air libre	30 404	2,4	178 235	9	208 639	6,4	286 372	12,0
Chasse d'eau reliée à un lieu inconnu	24 749	2	65 238	3,3	89 987	2,8	94 457	4,0
Latrine à fosse non ventilée	40 920	3,2	267 248	13,5	308 168	9,5	310 237	13,0
Toilettes suspendues / latrines suspendues	9 502	0,8	100 469	5,1	109 971	3,4	179 985	7,6
Pas de toilettes / nature / champs	4 763	0,4	101 551	5,1	106 314	3,3	731 543	30,8
Autres à préciser	1 308	0,1	3 100	0,2	4 408	0,1	13 912	0,6
Total	1 261 750	100	1 975 992	100	3 237 742	100	2 378 745	100,0
							5 616 487	100

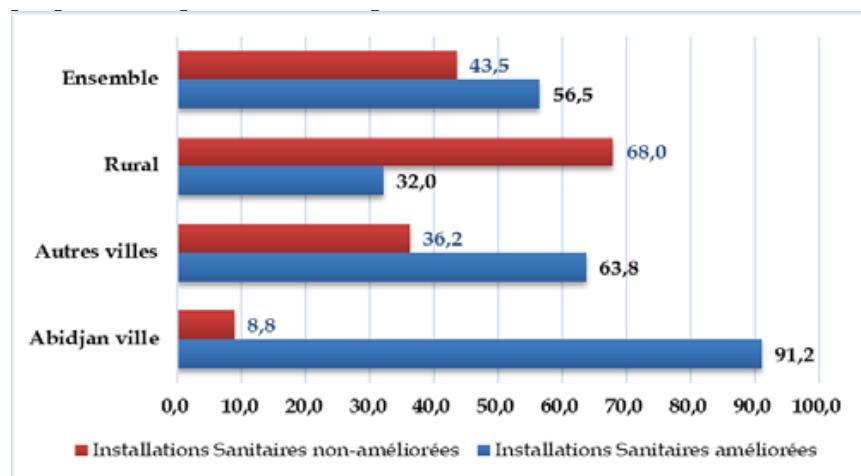
Source : ANStat, RGPH 2021

L'évaluation de l'accès à un assainissement adéquat repose sur la notion d'« installations sanitaires améliorées ». Celles-ci, conformément aux standards internationaux, incluent typiquement la chasse d'eau raccordée à un système d'égouts, la chasse d'eau reliée à une fosse septique, la latrine à fosse améliorée et ventilée (LAV), ainsi que les toilettes à compostage. En Côte d'Ivoire, selon les données illustrées par le Graphique 5.4, une majorité de ménages, soit 56,5%, a accès à ce type d'installations.

Toutefois, cette moyenne nationale masque des disparités territoriales profondes. En effet, si près de trois quarts des ménages urbains (74,5%) bénéficient d'installations sanitaires améliorées, cette proportion chute de manière significative en milieu rural, où elle ne s'élève qu'à 32,4%. Ce déficit marqué en équipements adéquats en zone rurale est étroitement corrélé à la persistance de pratiques à risque.

Ainsi, la défécation à l'air libre demeure une réalité pour 14,9% des ménages à l'échelle nationale. Ce phénomène est particulièrement prégnant en milieu rural, où 30,4% des ménages y ont recours, exposant les communautés à des risques sanitaires et environnementaux accrus. Bien que moins répandue en milieu urbain, cette pratique y subsiste également et contribue aux défis globaux en matière d'assainissement.

Graphique 5.4 : Proportion des ménages utilisant les installations sanitaires améliorées



Source : ANStat, RGPH 2021

L'analyse croisée du type de construction d'habitation et du principal lieu d'aisance utilisé par les ménages, telle que détaillée dans le Tableau 5.18, établit des corrélations significatives entre la qualité du bâti et le niveau d'équipement sanitaire en Côte d'Ivoire.

Il ressort que les logements de type moderne et structuré sont majoritairement dotés de systèmes d'assainissement améliorés. Ainsi, la chasse d'eau reliée à une fosse septique est une installation courante pour les ménages résidant en villas (46,2%) et en appartements au sein d'immeubles (44,8%). Le raccordement à un système d'égouts public est encore plus prévalent pour les appartements, où il concerne 55,0% des ménages, et il est également significatif pour les villas (29,0%). Ces chiffres témoignent d'un meilleur accès à des infrastructures sanitaires adéquates dans les segments de l'habitat de standing plus élevé.

À l'opposé, les habitations de type traditionnel ou précaire affichent des profils d'assainissement nettement moins favorables. Pour les ménages occupant des cases traditionnelles, la défécation à l'air libre (recours à la "nature/champs") constitue la pratique la plus répandue, concernant 56,1% d'entre eux. Cette même pratique est également le principal recours pour 22,5% des occupants de baraqués, soulignant une vulnérabilité sanitaire particulièrement aiguë au sein de ces catégories de logements.

Des disparités régionales marquées subsistent par ailleurs dans l'adoption des systèmes d'assainissement les plus performants. Le District Autonome d'Abidjan se distingue par une utilisation plus étendue de la chasse d'eau reliée à une fosse septique, qui équipe 46,3% des ménages. En comparaison, cette proportion chute à 10,3% dans la région du Bounkani. De même, l'accès à un système d'égouts public demeure très inégalement réparti sur le territoire, avec une pénétration particulièrement faible dans certaines régions telles que le Cavally et le Béré, où seulement 5,6% des ménages en bénéficient.

Ces observations confirment une forte association entre la typologie et la qualité de la construction d'une part, et le niveau d'équipement sanitaire d'autre part. Elles mettent également en évidence que, malgré les avancées, l'accès à des installations sanitaires améliorées, notamment les systèmes de tout-à-l'égout, demeure un enjeu majeur dans de nombreuses régions en dehors de la capitale économique, perpétuant ainsi des inégalités en matière de santé publique et de conditions de vie.

Tableau 5.18 : Répartition des chefs de ménage par type de construction selon le type de lieu d'aisance

Principal lieu d'aisance	Type de construction						Autre à préciser (%)	Ensemble Côte d'Ivoire (%)
	Villa (%)	Maison simple (%)	Logement en bande (%)	Appartement dans un immeuble (%)	Concession (%)	Case traditionnelle (%)	Baraque (%)	
Chasse d'eau reliée à un système d'égouts	29,0	12,8	19,1	55,0	15,0	0,1	10,3	24,1
Chasse d'eau reliée à une fosse septique	46,2	21,0	34,8	44,8	28,8	0,3	18,9	26,2
Chasse d'eau reliée à l'air libre	4,3	10,7	7,5	0,0	8,5	11,9	12,7	3,9
Chasse d'eau reliée à un lieu inconnu	1,6	3,8	2,9	0,0	3,4	4,7	6,5	8,8
Latrine a fosse améliorée ventilée	2,6	2,7	3,6	0,0	3,6	1,2	2,7	3,7
Latrine a fosse non ventilée	4,8	11,2	11,5	0,0	13,4	9,5	11,2	3,2
Toilette a compostage	4,9	11,1	8,3	0,0	9,6	9,3	8,3	3,0
Toilettes suspendues / latrines suspendues	2,1	6,1	4,5	0,0	5,5	6,1	6,5	11,0
Pas de toilettes / nature / champs	4,4	20,3	7,7	0,1	12,0	56,1	22,5	9,3
Autres à préciser	0,1	0,4	0,2	0,0	0,3	0,8	0,5	0,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANStat, RGPH 2021

L'analyse de la répartition régionale des principaux types de lieux d'aisance (cf. Tableau 5.19) affine la compréhension des disparités en matière d'assainissement en Côte d'Ivoire, mettant en lumière la prévalence de certaines technologies sanitaires en fonction des contextes géographiques et des niveaux d'infrastructure existants.

Au niveau national, une tendance générale se dégage avec la prédominance de la **chasse d'eau reliée à une fosse septique** (27,5% des ménages), suivie par celle **raccordée à un système d'égouts** (16,8%). Cette configuration suggère un certain niveau d'équipement en infrastructures sanitaires, particulièrement concentré dans les zones urbaines et semi-urbaines où de tels systèmes sont plus développés et accessibles.

Des profils régionaux distincts émergent cependant. Le District Autonome d'**Abidjan** illustre un niveau d'équipement supérieur, où environ 40,4% des ménages sont connectés à un **système d'égouts**, reflétant une infrastructure urbaine plus avancée. À l'inverse, des régions comme le **N'Zi** (39,4%) et le **Bafing** (31,6%) se caractérisent par une utilisation plus fréquente des **latrines à fosse non ventilée**, ce qui est indicatif d'un accès encore restreint aux systèmes d'assainissement modernes. Dans d'autres contextes, tels que les régions du **Sud-Comoé** (40,7%) et le District Autonome de **Yamoussoukro** (39,0%), la **chasse d'eau reliée à une fosse septique** constitue la solution la plus répandue, signalant une couverture par des services d'assainissement individuels améliorés.

Des défis importants en matière d'assainissement persistent dans d'autres régions. Par exemple, dans le Bounkani, où 48,2% des ménages ont recours à des installations rudimentaires ou à la défécation à l'air libre, et dans le Béré, où une proportion significative de 25,4% se trouve dans une situation similaire, l'adoption de solutions améliorées telles que les toilettes suspendues (sur fosse) ou les latrines ventilées demeure par conséquent limitée. Ces situations soulignent un besoin pressant d'investissements en infrastructures sanitaires de base.

Ces fortes variations régionales attestent de l'hétérogénéité de l'accès à des installations sanitaires adéquates à travers le pays. Des initiatives stratégiques, visant notamment l'extension des réseaux d'égouts, la promotion active de la construction et de l'utilisation de latrines améliorées, ainsi que l'éradication de la défécation à l'air libre, sont indispensables pour améliorer de manière significative les conditions de vie et réduire l'incidence des maladies d'origine hydrique en Côte d'Ivoire.

Tableau 5.19 : Répartition des logements des chefs de ménage par région selon le type d'aisance

Région	Principal type d'aisance										Total
	Chasse d'eau reliée à un système d'égouts (%)	Chasse d'eau reliée à une fosse septique (%)	Chasse d'eau reliée à l'air libre (%)	Chasse d'eau reliée à un lieu inconnu (%)	Latrine à fosse améliorée ventilée (%)	Latrine à fosse non ventilée (%)	Toilette à compostage (%)	Toilettes suspendues / latrines suspendues (%)	Pas de toilettes / nature / champs (%)	Autres à préciser (%)	
DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN	40,4	46,3	2,7	2,1	1,6	3,5	1,9	0,8	0,6	0,1	100
HAUT-SASSANDRA	8,6	19,1	10,5	4,0	3,3	14,8	12,5	8,4	18,4	0,3	100
PORO	6,8	24,3	11,9	2,1	5,3	19,6	9,4	3,6	16,7	0,4	100
GBEKE	13,7	31,4	6,5	1,6	4,9	14,4	6,5	4,2	16,3	0,4	100
INDENIE-DJUABLÉN	10,5	23,9	8,3	4,3	4,1	19,8	13,1	5,8	9,9	0,4	100
TONKPI	7,3	11,5	11,1	3,4	2,6	14,2	16,8	8,7	23,9	0,4	100
DISTRICT AUTONOME DE YAMOUSSOUKRO	19,2	39,0	8,0	2,1	2,8	6,2	4,0	4,1	14,5	0,0	100
GONTOUGO	7,2	19,1	10,3	3,9	3,2	12,4	14,9	4,9	23,5	0,6	100
SAN-PEDRO	8,6	20,5	9,7	4,6	3,5	14,9	16,2	8,3	13,1	0,5	100
KABADOUGOU	10,1	18,0	14,7	3,2	4,3	17,5	16,5	9,8	5,0	0,9	100
MARAHOUÉ	8,8	19,7	13,9	2,9	2,5	10,2	8,0	6,4	39,4	0,3	100
SUD-COMOE	16,2	40,7	7,2	4,3	2,5	8,5	7,3	3,9	9,2	0,2	100

Région	Principal type d'aisance										
	Chasse d'eau reliée à un système d'égouts	Chasse d'eau reliée à une fosse septique	Chasse d'eau reliée à l'air libre	Chasse d'eau reliée à un lieu inconnu	Latrine à fosse améliorée ventilée	Latrine à fosse non ventilée	Toilette à compostage	Toilettes suspendues / latrines suspendues	Pas de toilettes / nature / champs	Autres à préciser	Total
	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
WORODOUGOU	7,0	13,0	12,2	3,1	2,1	15,0	8,5	5,8	32,8	0,5	100
LOHI-DJIBOUA	6,4	19,0	10,2	3,6	4,4	14,6	12,7	8,1	20,8	0,3	100
AGNEBY-TIASSA	9,5	27,2	10,1	4,2	3,6	11,3	11,6	5,5	16,8	0,4	100
GOH	6,9	22,1	10,0	3,6	4,2	16,0	13,0	8,5	15,2	0,6	100
CAVALLY	5,6	13,4	11,7	5,0	4,2	17,0	11,8	9,4	21,5	0,3	100
BAFING	10,7	15,4	12,2	5,3	1,9	8,6	7,5	6,6	31,6	0,2	100
BAGOUË	10,1	20,1	13,4	3,7	4,0	22,2	11,2	4,2	10,9	0,1	100
BELIER	6,2	24,3	9,2	1,7	3,0	6,9	4,8	6,5	37,3	0,2	100
BERE	5,6	11,0	10,9	3,1	2,8	8,2	25,9	6,3	25,4	0,8	100
BOUNKANI	6,7	10,3	12,7	3,5	1,1	6,4	6,5	3,7	48,2	0,8	100
FOLON	7,2	23,0	25,5	4,2	2,6	17,0	8,4	7,1	4,7	0,3	100
GBOKLE	6,0	11,8	12,4	6,1	2,5	14,0	12,6	11,2	23,3	0,2	100
GRANDS-PONTS	9,5	36,5	7,7	4,7	1,8	5,8	7,7	3,9	22,4	0,1	100
GUEMON	6,9	14,1	13,7	5,0	3,6	13,4	18,2	8,4	16,2	0,4	100
HAMBOL	5,9	18,9	16,1	3,5	2,4	9,4	10,0	5,4	27,9	0,6	100
IFFOU	7,1	17,6	9,3	2,4	4,8	15,0	8,0	5,8	29,6	0,4	100
LA ME	12,7	27,6	10,3	4,4	4,5	13,6	12,3	7,4	6,8	0,4	100
NAWA	8,4	17,3	12,2	4,4	3,2	18,3	14,1	10,0	11,6	0,3	100
TCHOLOGO	11,9	22,3	16,9	5,3	2,7	9,3	6,4	2,8	22,0	0,3	100
MORONOU	10,2	20,3	11,5	2,6	3,9	12,0	15,0	3,9	20,3	0,1	100
Ensemble Côte d'Ivoire	16,8	27,5	8,8	3,3	3,0	11,0	9,3	5,2	14,9	0,3	100

Source : ANStat, RGPH 2021

5.4.2 Mode d'évacuation des ordures ménagères dans les ménages

La gestion inadéquate des déchets solides ménagers engendre des conséquences environnementales et sanitaires délétères, particulièrement prononcées en milieu urbain. Elle compromet la salubrité publique, la préservation des écosystèmes, ainsi que la sécurité et la santé des populations. Les nuisances directes, telles que les émanations olfactives, l'accumulation d'eaux stagnantes propices aux vecteurs de maladies, la présence de débris dangereux, ou encore la pollution de l'air par les poussières et fumées, contribuent à la dégradation du cadre de vie et à l'émergence de diverses pathologies. La prolifération de déchets non biodégradables, notamment les matières plastiques, ainsi que la contamination des sols et des eaux par les lixiviats, constituent des menaces persistantes qui appellent des mesures rigoureuses d'hygiène publique et de gestion intégrée des déchets.

Les données du RGPH de 2021, relatives aux modes d'évacuation des ordures ménagères (Tableau 5.20), illustrent l'ampleur de ces défis en Côte d'Ivoire. Au niveau national, les méthodes d'élimination inappropriées prédominent : le rejet direct dans la nature (38,9%) et le recours aux dépôts sauvages non contrôlés (20,9%) concernent cumulativement près de six ménages sur dix. En revanche, les services de collecte formalisés – qui incluent le ramassage par camion, la pré-collecte structurée et le dépôt en point de regroupement aménagé, considérés ici comme des modes d'évacuation adéquats – ne bénéficient qu'à 35,2% de l'ensemble des ménages.

Tableau 5.20 : Répartition des ménages par milieu de résidence selon le mode d'évacuation des ordures ménagères

Principal mode d'évacuation des ordures ménagères	MILIEU DE RESIDENCE									
	Abidjan ville		Autres villes		Urbain		Rural	Total		
	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)		
Mode d'évacuations adéquats	1 074 220	85,1	765 908	38,8	1 840 128	56,8	135 306	5,7	1 975 434	35,2
Ramassage par camion public	620 965	49,2	345 700	17,5	966 665	29,9	36 703	1,5	1 003 368	17,9
Précollecteur (public/privé) à travers un (e)	319 715	25,3	213 842	10,8	533 557	16,5	22 125	0,9	555 682	9,9
Camion/Charrette/tricycle	133 540	10,6	206 366	10,4	339 906	10,5	76 478	3,2	416 384	7,4
Dépôt primaire aménagé	187 438	14,9	1 209 780	61,2	1 397 218	43,2	2 242 721	94,3	3 639 939	64,8
Dépôt sauvage	104 830	8,3	495 331	25,1	600 161	18,5	573 324	24,1	1 173 485	20,9
Dans la nature	76 421	6,1	574 251	29,1	650 672	20,1	1 534 728	64,5	2 185 400	38,9
Ordures brûlées	4 553	0,4	132 876	6,7	137 429	4,2	116 788	4,9	254 217	4,5
Ordures enterrées	1 634	0,1	7 322	0,4	8 956	0,3	17 881	0,8	26 837	0,5

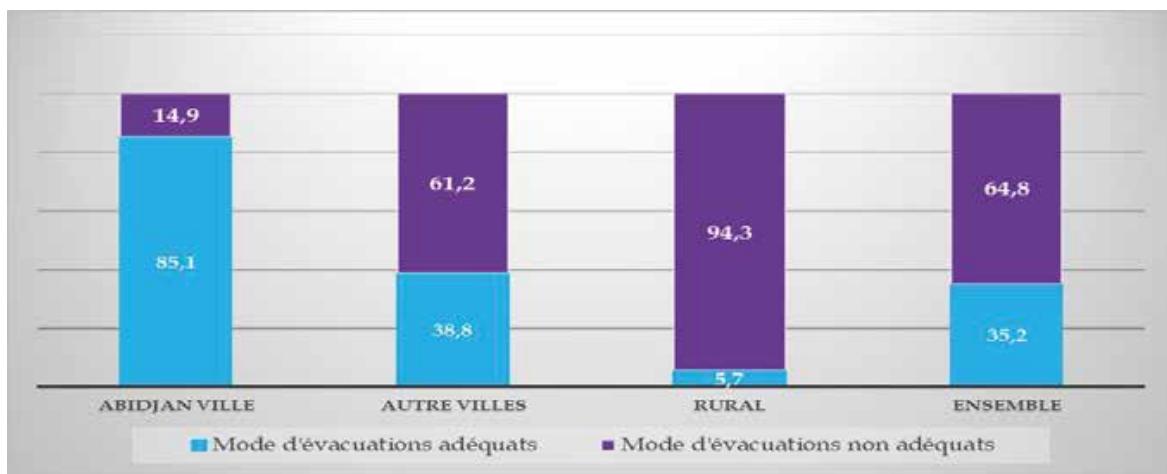
Principal mode d'évacuation des ordures ménagères	MILIEU DE RESIDENCE									
	Abidjan ville		Autres villes		Urbain		Rural		Total	
	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)
Autre à préciser	92	0	304	0	396	0,0	718	0	1 114	0
Total	1 261 750	100	1 975 992	100	3 237 742	100,0	2 378 745	100	5 616 487	100

Source : ANStat, RGPH 2021

Cette situation nationale recouvre des disparités territoriales. Le **milieu rural** se caractérise par une quasi-inexistence de systèmes de collecte organisée. En conséquence, 64,5% des ménages ruraux déclarent jeter leurs ordures directement dans leur environnement immédiat (assimilable au rejet dans la "nature" ou "la rue"), et 24,1% ont recours à des dépôts sauvages. La proportion de ménages bénéficiant d'une collecte formelle y est infime (5,6%). Dans les **autres villes** (hors Abidjan), le profil est intermédiaire mais reste préoccupant. Le rejet dans la nature (29,1%) et les dépôts sauvages (environ 25%) demeurent des pratiques répandues. Bien que le ramassage par camion public desserve 17,5% des ménages, l'ensemble des modes d'évacuation considérés comme adéquats (incluant pré-collecte et dépôts primaires) atteint 38,7% des ménages. **Abidjan** dispose d'un système de gestion des déchets comparativement plus développé. Environ la moitié des ménages y sont desservis par un ramassage via des camions publics. En intégrant les dispositifs de pré-collecte et les dépôts primaires comme composantes d'un système formalisé, le taux de couverture par un mode d'évacuation adéquat s'élève à 85,1% des ménages abidjanais.

Ces données mettent en évidence une fracture significative dans la gestion des ordures ménagères entre la capitale, les villes secondaires et le milieu rural. La prévalence élevée des méthodes d'élimination inadéquates, notamment en dehors d'Abidjan, expose une large fraction de la population et l'environnement à des risques sanitaires et écologiques considérables. Face à cette situation, des investissements substantiels et l'élaboration de stratégies de gestion des déchets différenciées, adaptées à chaque contexte territorial, sont impératifs pour améliorer la couverture des services de collecte, promouvoir des pratiques d'élimination sécurisées et progresser vers une gestion plus durable des ressources.

Graphique 5.5 : Proportion des ménages utilisant un mode adéquat pour l'évacuation des ordures ménagères



Source : ANStat, RGPH 2021

L'analyse de la gestion des ordures ménagères en fonction du type de construction d'habitation (Tableau 5.21) met en évidence des disparités significatives, suggérant une forte corrélation entre la qualité et la nature du logement et les pratiques d'élimination des déchets en Côte d'Ivoire.

Habitats modernes et structurés : Pour les ménages résidant en **villas**, une diversité de modes d'évacuation est observée. Le ramassage par camion public est le service de collecte formalisé le plus courant (26,4%), suivi par la pré-collecte par une structure publique ou privée (18,9%) et le dépôt en point primaire aménagé (8,8%). Néanmoins, des pratiques inadéquates persistent : environ un quart des ménages en villas déclarent jeter leurs ordures dans la rue, et 15,5% recourent à des dépôts sauvages. Dans les **appartements situés en immeubles**, l'accès aux services de collecte organisée est nettement plus marqué. Deux modes principaux prédominent : le ramassage des ordures par camion, qui concerne 56,5% des ménages, et la pré-collecte assurée par un service public ou privé (via camion, charrette, tricycle), utilisée par 33,4% des ménages.

Habitats intermédiaires et simples : Au niveau des **maisons simples**, les méthodes d'élimination inappropriées sont majoritaires : 48,2% des ménages évacuent leurs ordures directement dans la nature, et 22,6% utilisent des dépôts sauvages. Le ramassage par camion public ne bénéficie qu'à 12,3% de ces ménages, tandis que les autres modes structurés (pré-collecte, dépôt primaire) et l'incinération concernent collectivement 16,4%. Les **logements en bande** présentent un profil mixte. Le rejet des ordures dans la nature y est la pratique la plus fréquente (30,4%), suivie par les dépôts sauvages (21,4%) et le ramassage par camion (21,0%). La pré-collecte et le dépôt primaire en lieu aménagé sont utilisés conjointement par 22,3% des ménages de ce type d'habitat. Dans les **concessions (cours communes)**, plus d'un ménage sur trois (environ 33%) jette ses ordures dans la rue. Le dépôt sauvage y est également une pratique courante (21,8%). Le ramassage par camion dessert 18,4% de ces ménages, complété par la pré-collecte (10,0%) et le dépôt primaire aménagé (8,5%) pour une frange minoritaire.

Habitats traditionnels : Pour les **cases traditionnelles**, les modes d'évacuation sont quasi exclusivement informels et à risque environnemental élevé. Sept ménages sur dix (environ 70%) rejettent leurs ordures ménagères dans la nature, deux sur dix (environ 20%) procèdent à des dépôts sauvages, et 3,9% ont recours à l'incinération. L'accès aux modes d'évacuation adéquats (ramassage par camion, pré-collecte, dépôt primaire) y est marginal, ne cumulant que 1,6% des ménages.

En conclusion, les pratiques d'évacuation des ordures ménagères sont fortement segmentées. Les ménages résidant dans des villas et des appartements bénéficient d'un accès significativement plus élevé aux services de collecte organisée. À l'inverse, pour la majorité des autres types d'habitat, notamment les maisons simples, les concessions et, de manière particulièrement critique, les cases traditionnelles, le rejet direct dans la nature et les dépôts sauvages demeurent les modes d'élimination prédominants. Cette situation met en lumière l'interaction complexe entre les conditions de logement, le niveau d'urbanisation, et l'accès effectif à des services municipaux essentiels, soulignant la nécessité d'étendre et d'adapter les systèmes de gestion des déchets formalisés à l'ensemble des segments de l'habitat.

Tableau 5. 21 : Répartition des ménages par type de construction selon le mode d'évacuation des ordures ménagères

Mode d'évacuation des ordures ménagères	Type de construction								
	Villa	Maison simple	Logement en bande	Appartement dans un immeuble	Concession/cour commune	Case traditionnelle	Baraque	Autres à préciser	Ensemble Côte d'Ivoire
(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
Ramassage par camion public	26,4	12,2	21,0	56,5	18,4	0,3	15,8	19,5	17,9
Précollecteur (public/privé à)	18,9	5,9	11,9	33,4	10,0	0,1	10,5	10,0	9,9

Mode d'évacuation des ordures ménagères	Type de construction								
	Villa	Maison simple	Logement en bande	Appartement dans un immeuble	Concession/cour commune	Case traditionnelle	Baraque	Autres à préciser	Ensemble Côte d'Ivoire
	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
Dépôt primaire aménagé	8,8	5,5	10,4	6,2	8,5	1,2	9,6	8,6	7,4
Dépôt sauvage	15,1	22,6	21,4	2,4	21,8	21,0	21,6	10,2	20,9
Dans la nature	25,5	48,2	30,4	1,3	36,1	72,3	39,3	30,5	38,9
Ordure brûlées	4,9	5,0	4,4	0,2	4,7	3,9	2,8	2,5	4,5
Ordures enterrées	0,4	0,5	0,4	0,0	0,5	1,1	0,5	0,0	0,5
Autre à préciser	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	18,7	0,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANStat, RGPH 2021

L'analyse régionale des modes d'évacuation des ordures ménagères, détaillée dans le Tableau 5.22, révèle des disparités à travers la Côte d'Ivoire, opposant distinctement le profil du District Autonome d'Abidjan à celui des autres régions du pays.

Au sein du District Autonome d'Abidjan, une part prépondérante des ménages bénéficie de systèmes de collecte relativement structurés. Le ramassage par camions publics y constitue la principale modalité d'évacuation pour 46,7% des ménages, tandis que les services de pré-collecteurs sont utilisés par 24,2%. Ces chiffres attestent d'une infrastructure de gestion des déchets comparativement plus développée dans la capitale économique.

En revanche, dans les autres régions, les pratiques d'élimination des déchets reposent massivement sur des méthodes informelles et inadéquates. Le recours aux dépôts sauvages non contrôlés y est une pratique répandue, affectant, selon les spécificités régionales, entre 20% et 45% des ménages. Plus préoccupant encore, le déversement direct des ordures dans la nature y est la méthode la plus courante, avec des taux d'utilisation qui s'échelonnent de 28,7% dans la région de la Bagoué jusqu'à un niveau particulièrement alarmant de 68,6% dans la région du Bounkani.

Tableau 5.22 : Répartition des ménages par région selon le mode d'évacuation des ordures ménagères

Région	Principal mode d'évacuation des ordures ménagères								
	Ramassage par camion public	Précollecteur (public/privé)	Dépôt primaire aménagé	Dépôt sauvage	Dans la nature	Ordure brûlées	Ordures enterrées	Autre à préciser	Total
	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
DISTRICT AUT. D'ABIDJAN	46,7	24,2	11,2	9,5	7,7	0,5	0,1	0,0	100
HAUT-SASSANDRA	13,1	5,4	4,5	21,9	48,2	6,3	0,6	0,0	100
PORO	8,8	9,9	6,8	23,4	33,4	17,0	0,6	0,1	100
GBEKE	10,6	12,8	15,7	21,6	34,7	4,5	0,2	0,0	100
INDENIE-DJUABLÉN	5,9	9,1	9,6	26,6	43,6	4,9	0,3	0,0	100
TONKPI	2,5	3,0	6,6	27,1	54,1	6,0	0,6	0,0	100
DISTRICT AUT. YAMOUSSOUK	47,0	6,4	7,3	11,5	25,0	2,8	0,1	0,1	100
GONTOUGO	6,1	4,2	3,8	19,1	63,9	2,7	0,2	0,0	100
SAN-PEDRO	14,9	5,2	5,8	22,2	46,8	3,5	1,7	0,0	100
KABADOUGOU	8,5	3,4	6,0	27,1	47,6	7,1	0,2	0,0	100
N'ZI	9,5	2,7	5,4	17,1	58,6	6,3	0,3	0,0	100
MARAHOUÉ	5,2	3,1	4,8	27,5	52,9	6,1	0,4	0,0	100
SUD-COMOE	24,4	10,8	7,1	18,8	34,8	3,2	0,8	0,0	100
WORODOUGOU	2,6	2,9	2,5	29,1	57,7	4,9	0,3	0,0	100
LOH-DJIBOUA	5,0	4,7	4,3	24,6	55,0	5,8	0,6	0,0	100
AGNEBY-TIASSA	8,7	4,7	6,9	26,0	49,0	4,3	0,4	0,0	100
GOH	5,7	7,1	4,3	28,9	45,0	8,2	0,7	0,0	100

Région	Principal mode d'évacuation des ordures ménagères								
	Ramassage par camion public	Précollecteur (public/privé)	Dépôt primaire aménagé	Dépôt sauvage	Dans la nature	Ordures brûlées	Ordures enterrées	Autre à préciser	Total
	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
CAVALLY	2,7	1,2	5,1	28,0	52,7	8,0	2,2	0,0	100
BAFING	7,5	1,0	7,0	25,5	55,4	3,2	0,5	0,0	100
BAGOUÉ	2,2	3,7	5,2	45,0	28,7	14,6	0,6	0,0	100
BELIER	5,0	4,5	5,2	21,0	58,2	5,8	0,3	0,0	100
BERE	2,6	1,0	2,4	28,1	61,8	4,0	0,2	0,0	100
BOUNKANI	2,7	2,2	2,8	19,6	68,6	3,8	0,2	0,1	100
FOLON	5,4	1,4	2,7	41,3	43,0	6,1	0,2	0,0	100
GBOKLE	2,4	1,0	4,2	26,5	61,7	3,4	0,7	0,0	100
GRANDS-PONTS	8,4	7,2	5,7	21,2	51,0	5,5	1,0	0,0	100
GUEMON	1,9	2,9	4,0	29,5	54,5	6,2	1,0	0,0	100
HAMBOL	5,3	2,2	7,3	26,1	53,6	5,3	0,3	0,0	100
IFFOU	5,6	4,2	4,3	19,7	59,1	6,8	0,3	0,0	100
LA ME	3,9	3,1	14,3	30,5	45,1	2,6	0,5	0,0	100
NAWA	3,1	3,2	4,5	27,3	57,1	4,2	0,6	0,0	100
TCHOLOGO	8,8	6,2	4,6	21,7	46,6	11,5	0,5	0,0	100
MORONOU	15,2	1,4	4,6	24,2	49,3	5,0	0,2	0,0	100
Ensemble Côte d'Ivoire	17,9	9,9	7,4	20,9	38,9	4,5	0,5	0,0	100

Source : ANStat, RGPH 2021

5.4.3. Mode d'évacuation des eaux usées des ménages

La gestion des eaux usées domestiques constitue un enjeu sanitaire et environnemental important en Côte d'Ivoire. L'analyse des modes d'évacuation privilégiés par les ménages, telle que détaillée dans le Tableau 5.23, révèle une prédominance nationale de pratiques à risque, bien que des disparités notables existent selon le milieu de résidence.

À l'échelle nationale, les méthodes d'évacuation non contrôlées sont majoritaires : 38,3% des ménages rejettent leurs eaux usées directement dans la nature, et 26,5% (soit un peu plus d'un sur quatre) les déversent dans la rue. L'utilisation de fosses septiques concerne près d'un ménage sur quatre (23,8%). En revanche, le raccordement à un réseau d'égouts public (6,6%) ou l'évacuation via un caniveau (4,7%) demeurent des pratiques nettement moins répandues, indiquant un faible niveau de couverture par des infrastructures d'assainissement collectif ou semi-collectif.

En milieu rural, plus de trois ménages sur cinq (65,3%) y rejettent leurs eaux usées dans la nature, et 26,0% les déversent dans la rue. L'accès à une fosse septique y est très limité (5,6%). Ce constat souligne un déficit infrastructurel majeur, notamment en matière de systèmes de canalisation et de traitement. Dans les **autres villes** (hors Abidjan), le profil est hétérogène mais toujours marqué par une forte proportion de rejets directs. Si un quart des ménages (environ 25,0%) dispose d'une fosse septique, une part substantielle continue de déverser les eaux usées dans la rue (35,2%) ou dans la nature (environ 28,0%). L'accès au réseau d'égouts (environ 5,0%) ou à des caniveaux (environ 6,7%) y reste embryonnaire. Cette situation suggère une insuffisance des réseaux de canalisation ou une défaillance des systèmes existants, contraignant les ménages à recourir à des exutoires inadéquats.

La ville d'**Abidjan** présente un système d'assainissement comparativement plus développé. La fosse septique y est la solution prédominante, utilisée par 55,2% des ménages, et près d'un ménage sur cinq (19,8%) est raccordé à un réseau d'égouts. L'évacuation par caniveau concerne 7,4% des ménages. Néanmoins, le rejet dans la rue (13,9%) et, dans une moindre mesure, dans la nature (3,8%) persistent. Ces pratiques résiduelles, conjuguées aux dysfonctionnements observés en période de fortes pluies (inondations, saturation des systèmes), indiquent que même dans la capitale économique, les infrastructures d'assainissement sont encore sous-dimensionnées ou partiellement défaillantes face aux besoins d'une urbanisation rapide.

Tableau 5.23: Répartition des chefs de ménage par milieu de résidence selon le mode d'évacuation des eaux usées

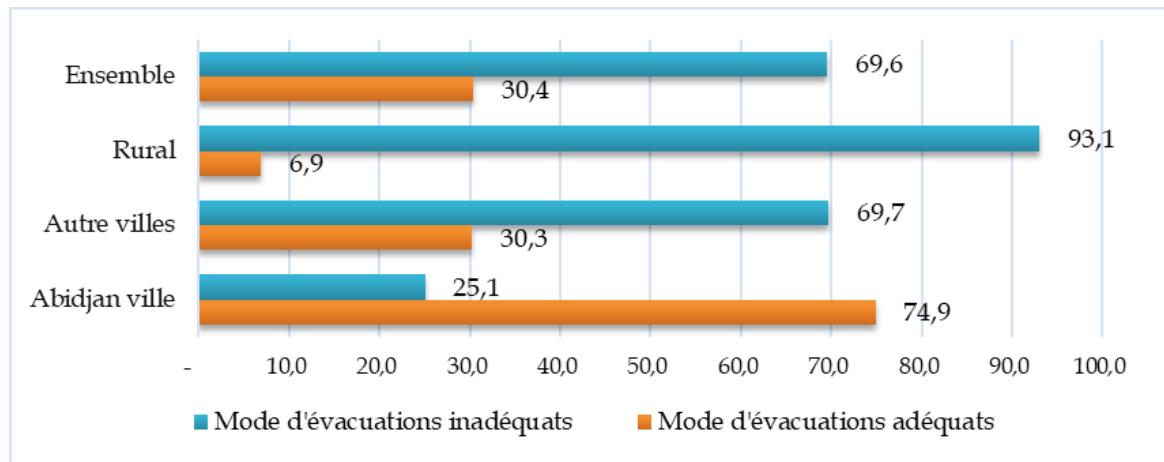
Principal mode d'évacuation des eaux usées	MILIEU DE RESIDENCE								
	Abidjan ville		Autres villes		Urbain		Rural		Ensemble
	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif (%)
Mode d'évacuations adéquats	945 460	74,9	598 193	30,3	1 543 653	47,7	164 463	6,9	1 708 116 30,4
Fosse septique	695 946	55,2	505 957	25,6	1 201 903	37,1	133 155	5,6	1 335 058 23,8
Réseau d'égouts	249 514	19,8	92 236	4,7	341 750	10,6	31 308	1,3	373 058 6,6
Mode d'évacuations inadéquats	316 085	25,1	1 377 505	69,7	1 693 590	52,3	2 213 444	93,1	3 907 034 69,6
Dans la rue	175 152	13,9	695 534	35,2	870 686	26,9	619 581	26	1 490 267 26,5
Dans le caniveau	93 263	7,4	130 660	6,6	223 923	6,9	40 379	1,7	264 302 4,7
Dans la nature	47 670	3,8	551 311	27,9	598 981	18,5	1 553 484	65,3	2 152 465 38,3
Autre à préciser	205	0,0	294	0,0	499	0,0	838	0,0	1 337 0,0
Total	1 261 750	100	1 975 992	100	3 237 742	100,0	2 378 745	100	5 616 487 100

Source : ANStat, RGPH 2021

A l'échelle nationale, l'accès à un mode d'évacuation adéquat des eaux usées (fosses septiques et raccordement à un réseau d'égouts) demeure insuffisant, ne bénéficiant qu'à peine à trois ménages sur dix (30,4%).

Cette moyenne nationale dissimule cependant des disparités territoriales. En effet, si près de trois quarts des ménages résidant à Abidjan (74,9%) disposent d'installations adéquates, cette proportion chute de manière drastique à 30,3% dans les autres villes, et atteint un niveau critique de seulement 6,9% en zone rurale.

Graphique 5.6 : Proportion des ménages utilisant un mode adéquat d'évacuation des eaux usées.



Source : ANStat, RGPH 2021

Une analyse affinée des modes d'évacuation des eaux usées, s'appuyant sur les données du Tableau 5.24, adopte une définition élargie des systèmes considérés comme « adéquats ». Cette catégorie inclut désormais, en sus des fosses septiques et du raccordement au réseau d'égouts, l'évacuation via un caniveau. Selon cette classification, il apparaît qu'à l'échelle nationale, seulement 35,1% des ménages ivoiriens, soit un peu plus d'un tiers, bénéficient d'un tel système. Ce taux relativement faible met en évidence un sous-équipement généralisé du pays en matière d'infrastructures d'assainissement des eaux usées.

Corrélativement, le recours combiné à des méthodes d'évacuation directes et

non traitées dans l'environnement – spécifiquement le rejet dans la rue et dans la nature – demeure la pratique la plus répandue, caractérisant 64,9% des ménages au niveau national. Cette situation de gestion inadéquate des eaux usées atteint des proportions élevées dans une vingtaine de régions administratives du pays, où plus de huit ménages sur dix (plus de 80%) sont contraints d'utiliser ces exutoires à risque sanitaire et environnemental élevé.

L'accès aux systèmes d'évacuation adéquats (tels que définis ci-dessus, incluant les caniveaux) varie de manière substantielle parmi les autres entités administratives. Il s'échelonne d'un seuil minimal de 20,8% des ménages dans la région du Gôh à un maximum de 80,2% dans le District Autonome d'Abidjan.

Tableau 5.24: Répartition des chefs de ménage par région selon le mode d'évacuation des eaux usées

Région	Principal mode d'évacuation des eaux usées					Autre à préciser	Total
	Fosse septique (%)	Réseau d'égouts (%)	Dans la rue (%)	Dans le caniveau (%)	Dans la nature (%)		
DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN	54,4	18,4	14,6	7,4	5,1	0,0	100
HAUT-SASSANDRA	15,0	2,6	30,2	3,5	48,6	0,0	100
PORO	15,1	1,9	48,6	2,7	31,7	0,1	100
GBEKE	24,7	4,7	34,1	3,3	33,3	0,0	100
INDENIE-DJUABLIN	16,8	4,2	29,4	5,2	44,4	0,0	100
TONKPI	9,3	2,3	19,9	4,6	63,9	0,0	100
DISTRICT AUTONOME DE YAMOUSOUKRO	30,4	3,7	25,0	10,2	30,6	0,1	100
GONTOUGO	8,2	1,7	33,5	2,2	54,2	0,1	100
SAN-PEDRO	14,7	2,7	26,9	4,4	51,3	0,0	100
KABADOUGOU	12,9	2,2	44,0	5,3	35,6	0,0	100
N'ZI	11,2	2,6	23,1	6,0	56,9	0,0	100
MARAHOUÉ	11,0	2,2	37,5	1,7	47,6	0,0	100
SUD-COMOË	30,3	5,1	22,3	5,1	37,1	0,0	100
WORODOUGOU	7,0	1,8	31,2	3,7	56,2	0,0	100
LOH-DIBOUA	10,1	1,8	29,8	3,5	54,8	0,0	100
AGNEBY-TIASSA	14,0	3,6	28,8	5,0	48,5	0,0	100
GOH	12,6	3,4	36,4	4,8	42,7	0,0	100
CAVALLY	8,5	1,8	23,8	5,2	60,7	0,0	100
BAFING	7,8	1,6	36,9	1,9	51,8	0,0	100
BAGOUE	15,9	2,6	50,2	2,0	29,2	0,0	100
BELIER	10,7	1,2	27,2	3,3	57,7	0,0	100
BERE	5,5	1,3	43,5	2,3	47,3	0,0	100
BOUNKANI	6,7	1,1	16,9	1,2	73,9	0,1	100
FOLON	9,7	1,0	57,6	0,8	31,0	0,0	100
GBOKLE	4,6	1,8	24,5	2,6	66,4	0,0	100
GRANDS-PONTS	19,7	2,3	23,8	4,0	50,2	0,0	100
GUEMON	7,2	2,3	29,4	3,9	57,2	0,0	100
HAMBOL	10,5	2,1	34,2	2,3	51,0	0,0	100
IFFOU	9,7	2,2	23,6	4,3	60,2	0,0	100
LA ME	16,8	5,4	27,0	4,9	45,9	0,0	100
NAWA	10,2	2,8	25,0	3,6	58,3	0,0	100
TCHOLOGO	14,9	2,4	36,6	1,4	44,5	0,0	100
MORONOU	12,8	2,3	31,0	3,9	50,0	0,0	100
Ensemble Côte d'Ivoire	23,8	6,6	26,5	4,7	38,3	0,0	100

Source : ANStat, RGPH 2021

5.5. Equipements et autres biens du ménage

Cette section vise à évaluer les biens présents dans les ménages. L'analyse de la dotation des ménages en biens d'équipement constitue une dimension essentielle pour apprécier leur niveau de vie matériel et leur accès aux commodités de la vie moderne. Cette évaluation porte sur un éventail d'actifs domestiques, incluant notamment les moyens de transport, les appareils électroménagers, les équipements audiovisuels, ainsi que les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC). La possession de ces différents biens fournit des indications significatives sur le bien-être économique et le degré d'intégration des ménages aux modes de vie contemporains.

5.5.1. Moyens de déplacement disponibles dans le ménage

La possession de moyens de déplacement par les ménages constitue un indicateur pertinent de leur mobilité, de leur accès aux opportunités économiques et sociales, et indirectement, de leur niveau de vie. Le Tableau 5.25 détaille la prévalence de différents types de véhicules au sein des foyers ivoiriens, incluant notamment les bicyclettes, les engins à deux ou trois roues motorisés (mobylettes, motos, tricycles) et les automobiles, parmi d'autres moyens de transport.

À l'échelle nationale, en Côte d'Ivoire, les **engins à deux ou trois roues motorisés** (motos, mobylettes, tricycles) sont les plus répandus, étant possédés par environ trois ménages sur dix (**29,6%**). Les **vélos ou bicyclettes** suivent, avec une part de **21,8%** des ménages. En revanche, la possession d'une **automobile** à usage personnel demeure limitée à une minorité, ne concernant que **6,0%** de l'ensemble des ménages.

L'analyse par milieu de résidence révèle des profils de motorisation et de mobilité fortement différenciés. En **milieu rural**, la mobilité des ménages repose de manière quasi équivalente sur les **bicyclettes/vélos** (possédés par 37,7% des ménages) et les **motos/mobylettes/tricycles** (37,6%). Ces taux élevés soulignent la forte dépendance à l'égard de ces moyens de transport individuels, adaptés aux infrastructures et aux besoins locaux. Dans les **autres villes** (hors Abidjan), les **engins motorisés à deux ou trois roues** s'imposent comme le principal moyen de déplacement possédé (36,1% des ménages). Les vélos/bicyclettes, bien que toujours présents, y occupent une place secondaire avec 14,9% de possession. La possession d'une **automobile** illustre une fracture territoriale particulièrement marquée. C'est dans la ville d'**Abidjan** que ce taux est le plus significatif, avec **15,8%** des ménages possédant un véhicule. Cette proportion contraste vivement avec celle observée dans les autres villes (**5,2%**) et surtout en milieu rural, où elle s'avère très faible (**1,6%**).

Ces données mettent en exergue un paysage de la mobilité en Côte d'Ivoire fortement segmenté. La prédominance des deux-roues (motorisés ou non) à l'échelle nationale, et plus particulièrement en dehors d'Abidjan, reflète des contraintes économiques, l'état des infrastructures routières, ainsi que l'adaptation des moyens de transport aux contextes locaux. La concentration de la possession automobile à Abidjan souligne son statut de principal pôle économique et le niveau de vie comparativement plus élevé d'une frange de sa population.

Tableau 5.25: Répartition des ménages par milieu de résidence selon les moyens de déplacement

Moyen de déplacement	Abidjan ville		Autres villes		Rural		Total	
	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)
Vélo/Bicyclette	32 171	2,5	293 883	14,9	896 773	37,7	1 222 827	21,8
Moto/Mobylette/Tricycle	53 459	4,2	712 478	36,1	895 491	37,6	1 661 428	29,6
Véhicule	199 092	15,8	102 626	5,2	37 462	1,6	339 180	6,0
Pirogue	7 297	0,6	2 943	0,1	14 388	0,6	24 628	0,4
Hors-bord	6 149	0,5	3 780	0,2	3 807	0,2	13 736	0,2
Véhicule à traction animale	1 220	0,1	1 378	0,1	4 562	0,2	7 160	0,1
Autre à préciser	10 201	0,8	4 431	0,2	2 612	0,1	17 244	0,3
Aucun	982 443	77,9	1 010 849	51,2	898 899	37,8	2 892 191	51,5

Source : ANStat, RGPH 2021

5.5.2. Equipements audio visuels et TIC

La possession de biens d'équipement audiovisuels et de Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) par les ménages constitue un indicateur clé de leur accès à l'information, à la communication et de leur intégration dans la société numérique. Cette analyse englobe divers équipements tels que la radio, la télévision, le téléphone (fixe et mobile), l'ordinateur, la tablette et la connexion à Internet.

Selon les résultats du RGPH de 2021 (Tableau 5.27), le **téléphone mobile** s'affirme comme le bien d'équipement le plus largement diffusé au sein des ménages ivoiriens, et ce, quel que soit le milieu de résidence : **77,3%** des ménages à l'échelle nationale déclarent en posséder au moins un. Le **poste téléviseur** se classe en deuxième position, équipant **54,7%** des ménages, suivi par le **poste radio** avec **43,1%**. En revanche, l'accès à une **connexion Internet fixe** à domicile demeure très limité, ne bénéficiant qu'à **1,1%** des ménages.

L'analyse comparative de la dotation des ménages par milieu de résidence révèle des profils d'équipement distincts. À **Abidjan**, la possession d'un **poste téléviseur** est la plus élevée (89,8% des ménages). Viennent ensuite le **téléphone mobile** (80,0%), la **radio** (35,9%) et l'accès à des services de télévision par **antenne parabolique ou câble** (33,7%). Dans les **autres villes**, le **téléphone mobile** est l'équipement le plus répandu (78,7% des ménages), suivi du **poste téléviseur** (61,8%), de la **radio** (39,8%) et de l'antenne parabolique (17,8%). En **milieu rural**, le **téléphone mobile** est également l'équipement le plus courant, présent dans **74,8%** des ménages. La **radio** y occupe une place plus centrale qu'en milieu urbain, avec **49,7%** des ménages en disposant, devançant ainsi le **poste téléviseur** (30,2%).

Il ressort de ces données qu'une part substantielle de la population ivoirienne a accès aux principaux vecteurs d'information que sont le téléphone mobile, la télévision et la radio. L'intégration de ces équipements dans les habitudes des ménages est manifeste, y compris en milieu rural. Néanmoins, des défis importants subsistent pour universaliser l'accès et l'usage de certaines technologies et services, notamment en ce qui concerne la couverture radiophonique optimale sur l'ensemble du territoire, la démocratisation de l'accès à Internet à haut débit et la diversification des offres télévisuelles. La poursuite des efforts en matière d'infrastructures et d'accessibilité financière sera déterminante pour réduire la fracture numérique.

Tableau 5.26 : Répartition des ménages par milieu de résidence selon la possession des équipements audio-Visuels

Biens et équipements	MILIEU DE RESIDENCE							
	Abidjan ville		Autres villes		Rural		Ensemble Côte d'Ivoire	
	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)
Radio	453 366	35,9	786 953	39,8	1 183 166	49,7	2 423 485	43,2
Télévision	1 133 366	89,8	1 221 218	61,8	717 644	30,2	3 072 228	54,7
Téléphone fixe	61 869	4,9	53 266	2,7	52 376	2,2	167 511	3,0
Téléphone mobile	1 009 890	80,0	1 554 400	78,7	1 779 823	74,8	4 344 113	77,3
Ordinateur	209 589	16,6	130 686	6,6	27 714	1,2	367 989	6,6
Tablette	93 481	7,4	60 912	3,1	31 337	1,3	185 730	3,3
Abonnement Internet fixe	45 168	3,6	14 974	0,8	3 577	0,2	63 719	1,1
Abonnement Internet mobile	239 487	19,0	159 019	8,0	42 623	1,8	441 129	7,9
Antenne parabolique/Câble	425 563	33,7	352 083	17,8	131 089	5,5	908 735	16,2
Chaine HIFI	31 320	2,5	23 440	1,2	9 551	0,4	64 311	1,1
Autre	485	0,0	277	0,0	227	0,0	989	0,0
Aucun	29 233	2,3	136 458	6,9	280 753	11,8	446 444	7,9

Source : ANStat, RGPH 2021

5.5.3. Equipements électroménagers possédés par les ménages

La dotation des ménages en équipements électroménagers – tels que réfrigérateurs, ventilateurs, cuisinières à gaz et autres appareils similaires – ou la combinaison de ceux-ci, constitue un ensemble d'indicateurs pertinents pour apprécier leur niveau de vie matériel et leur confort domestique.

Les données du RGPH de 2021 indiquent qu'une part substantielle des ménages en Côte d'Ivoire, soit **39,4%**, ne dispose d'aucun équipement électroménager. Ce déficit est particulièrement prononcé en **milieu rural**, où il affecte **68,3%** des ménages. En revanche, la situation est nettement plus favorable en milieu urbain, notamment à **Abidjan** où seulement **4,0%** des ménages sont dépourvus de tels équipements, contre **27,2%** dans les **autres villes**.

L'analyse de la possession par type d'appareil révèle des tendances spécifiques. Le **ventilateur** s'affirme comme l'équipement électroménager le plus répandu à l'échelle nationale, présent dans **59,6%** des ménages. Sa diffusion est quasi universelle à Abidjan (94,3%), très élevée dans les autres villes (72,0%), et concerne environ un tiers des ménages en milieu rural (31,0%). La possession conjointe d'un **réfrigérateur et d'un congélateur**, indicateur d'un certain niveau de confort et de capacité de conservation alimentaire, est le fait de **23,2%** des ménages ivoiriens. Cet équipement est massivement présent à Abidjan (56,4%), concerne 23,0% des ménages des autres villes, mais seulement 6,0% de ceux résidant en milieu rural.

La **cuisinière à gaz** est adoptée par **10,0%** des ménages au niveau national. Sa pénétration est la plus forte à Abidjan, où un peu plus de trois ménages sur dix (environ 30-33%) l'utilisent, contre 7,9% dans les autres villes et un taux très faible de 1,4% en milieu rural. D'autres appareils modernes, tels que la **machine à laver** (0,6%) et le **four à micro-ondes** (1,2%), ainsi que la catégorie "autres appareils électroménagers" (0,2%), affichent une diffusion encore très limitée sur l'ensemble du territoire. Enfin, le **climatiseur ou split** illustre également une forte disparité : alors que 9,1% des ménages en disposent à Abidjan, ce taux n'est que de 2,0% dans les autres villes et de 0,3% en milieu rural, soulignant une concentration de cet équipement de confort supérieur dans la capitale économique.

En définitive, si Abidjan se distingue par une forte concentration de ménages bien équipés, y compris avec des appareils de confort avancé, une fraction considérable de la population, en particulier en milieu rural, demeure largement dépourvue des équipements électroménagers. Ces écarts reflètent non seulement les disparités de revenus, mais également des modes de vie et des priorités d'équipement distincts à travers le pays.

Tableau 5.27 : Répartition des ménages par milieu de résidence selon la possession des Equipements Électroménagers

Equipements électroménagers	Abidjan ville		Autres villes		Rural		Total	
	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)
Ventilateur	1 189 604	94,3	1 421 578	71,9	736 103	30,9	3 347 285	59,6
Réfrigérateur	501 678	39,8	307 811	15,6	84 614	3,6	894 103	15,9
Congélateur	208 969	16,6	146 000	7,4	57 495	2,4	412 464	7,3
Cuisinière à gaz	369 687	29,3	156 697	7,9	33 473	1,4	559 857	10,0
Fer à repasser	143 807	11,4	91 072	4,6	29 350	1,2	264 229	4,7
Climatiseur/split	114 332	9,1	39 759	2,0	7 406	0,3	161 497	2,9
Micro-onde	53 656	4,3	13 609	0,7	2 152	0,1	69 417	1,2
Machine à laver	24 064	1,9	5 917	0,3	1 176	0,0	31 157	0,6
Autres équipements électroménagers	7 986	0,6	3 261	0,2	1 986	0,1	13 233	0,2
Aucun	50 311	4,0	536 933	27,2	1 624 933	68,3	2 212 177	39,4

Source : ANStat, RGPH 2021

5.6. Analyse du statut de bien-être des chefs de ménage

Le niveau de vie, appréhendé ici comme une mesure multidimensionnelle du bien-être économique des ménages, est évalué au moyen d'un indice composite de conditions de vie ; dénommé indice de pauvreté des conditions de vie. Cet indice agrège un ensemble de variables relatives aux conditions de vie des ménages ; notamment aux caractéristiques du logement (nature des murs, du toit, du sol), à l'accès aux services essentiels (mode principal d'éclairage, source d'énergie pour la cuisson, approvisionnement en eau de boisson, type de lieu d'aisance, modes d'évacuation des ordures ménagères et des eaux usées), ainsi qu'à la possession de biens d'équipement par le ménage. L'objectif est de mesurer les écarts entre les conditions de vie actuelles des ménages et la condition idéale à laquelle tout ménage aspire ; en d'autres termes, capter les privations auxquelles font face les ménages.

Cet « indice de privation en termes de conditions de vie » vise à refléter le patrimoine matériel latent des ménages, permettant ainsi de refléter la qualité de vie des ménages et par conséquent d'établir un classement relatif de leur niveau de bien-être économique, des quintiles¹ les plus privés aux quintiles les moins privés. Il est crucial de noter que cet indicateur n'a pas pour vocation de mesurer la pauvreté monétaire absolue, ni les revenus courants ou les niveaux de dépenses effectives des ménages. Les scores de condition de vie obtenus sont spécifiques au contexte et aux données à partir desquelles ils sont calculés.

Les principaux résultats de l'analyse des privations des ménages en termes de conditions de vie en Côte d'Ivoire, présentés dans le Tableau 5.29, révèlent qu'à l'échelle nationale en 2021, 44,2% des ménages sont peu ou très peu privés, tandis que 36,2% des ménages se situent dans les catégories privés ou très privés.

Cette tendance nationale dissimule cependant des disparités territoriales. À **Abidjan ville**, la qualité de vie est plus importante : plus de neuf ménages sur dix (**96,5%**) y

¹ Groupe d'individus représentant 20% de la population

sont considérés comme peu ou très peu privés, contre une proportion infime (moins de 1%) de ménages privés ou très privés. Dans les **autres villes**, bien que la majorité des ménages (**53,3%**) soit également classée comme peu ou très peu privés, la part des ménages privés ou très privés y est plus élevée qu'à Abidjan, atteignant **17,4%**. Le **milieu rural** présente une situation assez différente de celle des villes, caractérisée par une forte concentration des privations en matière de condition de vie. En effet, les quintiles de qualité de vie les plus faible (privés et très privés) y concernent **70,8%** des ménages, tandis que seuls **8,8%** des ménages ruraux sont classés comme peu ou très peu privés.

Cette stratification de la qualité de vie, mise en exergue par l'indice composite, corrobore les disparités précédemment observées à travers les indicateurs sectoriels relatifs aux conditions de logement, à l'accès aux services de base et à la possession de biens.

Tableau 5.28 : Qualité de vie des ménages selon le milieu de résidence

Quintiles de qualité de vie du ménage	MILIEU DE RESIDENCE								Ensemble Côte d'Ivoire	
	Abidjan ville		Autres villes		Urbain		Rural			
	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)		
Très privés	1 201	0,1	132 229	6,7	133 430	4,1	919 252	38,6	1 052 682 18,7	
Privés	3 768	0,3	212 310	10,7	216 078	6,7	765 783	32,2	981 861 17,5	
Moyennement privés	38 448	3	579 025	29,3	617 473	19,1	484 216	20,4	1 101 689 19,6	
Peu privés	420 584	33,3	663 209	33,6	1 083 793	33,5	169 165	7,1	1 252 958 22,3	
Très peu privés	797 749	63,2	389 219	19,7	1 186 968	36,7	40 329	1,7	1 227 297 21,9	
Total	1 261 750	100	1 975 992	100	3 237 742	100	2 378 745	100	5 616 487 100	

Source : ANStat, RGPH 2021

L'analyse du bien-être économique des ménages selon le sexe du chef de ménage, détaillée dans le Tableau 5.30, révèle des profils distincts au niveau national, qui sont ensuite modulés par le milieu de résidence.

À l'échelle nationale, les données suggèrent une situation de qualité de vie relativement plus favorable pour les ménages dirigés par des femmes. En effet, 48,7% des ménages dirigés par des femmes se classent dans les catégories des peu ou très peu privés, contre 29,2% dans les catégories privés ou très privés, et 22,1% dans le quintile moyen. En comparaison, parmi les ménages dirigés par des hommes, 43,1% sont considérés comme peu ou très peu privés, tandis que 37,9% sont classés comme privés ou très privés (contre environ 19,0% appartenant au quintile moyen). Ces chiffres indiquent une exposition moindre aux conditions de vie précaires et une plus forte représentation dans les strates de qualité de vie supérieure pour les ménages dirigés par des femmes au niveau national.

L'analyse désagrégée par milieu de résidence affine ces observations. À Abidjan ville, où le niveau de qualité de vie est globalement très élevé, les disparités de bien-être économique basées sur le sexe du chef de ménage s'atténuent considérablement. La proportion cumulée de ménages peu privé et très peu privés est quasi identique, que le ménage soit dirigé par une femme (96,8%) ou par un homme (96,5%). La part des ménages privés ou très privés y est infime (moins de 1%) pour les deux catégories. Dans les autres villes, les ménages dirigés par des femmes maintiennent un léger avantage en termes de qualité de vie. Parmi eux, 55,4% sont classés comme peu ou très peu privés et 13,5% comme privés ou très privés (31,2% se situant dans le quintile moyen). Chez les ménages dirigés par des hommes, ces proportions sont respectivement de 52,7% pour les peu/très peu privés et de 18,6% pour les privés/très privés. Le milieu rural se caractérise par une prévalence élevée des faibles qualités de vie

pour tous les ménages, indépendamment du sexe du chef. Toutefois, même dans ce contexte, les ménages dirigés par des femmes semblent présenter une vulnérabilité légèrement moindre. En effet, 64,8% des ménages dirigés par des femmes y sont classés comme privés ou très privés, contre 72,0% pour ceux dirigés par des hommes. Parallèlement, bien que la part des ménages peu privés ou très peu privés soit faible pour les deux sexes en milieu rural, elle est légèrement supérieure pour ceux dirigés par des femmes (10,9%) comparativement à ceux dirigés par des hommes (8,4%).

En définitive, si une tendance nationale suggère un positionnement en matière de qualité de vie en moyenne plus favorable pour les ménages dirigés par des femmes, cette observation est fortement influencée par le milieu de résidence. L'environnement économique d'Abidjan ville tend à amenuiser les écarts de richesse selon le sexe du chef de ménage. Dans les autres villes, un léger avantage persiste pour les ménages dirigés par des femmes. En milieu rural, les ménages dirigés par des femmes affichent des taux de privation en conditions de vie légèrement inférieurs et une représentation marginalement plus élevée dans les quintiles de qualité de vie supérieurs par rapport à ceux dirigés par des hommes.

Tableau 5.29 : Répartition (%) des habitations selon le niveau de vie, le sexe du chef de ménage et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Quintiles de qualité de vie	Sexe					
		Masculin		Féminin		Ensemble Côte d'Ivoire	
		Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)
Abidjan ville	Très privés	1 012	0,1	189	0,1	1 201	0,1
	Privés	3 114	0,3	654	0,3	3 768	0,3
	Moyennement privés	31 492	3,1	6 956	2,8	38 448	3
	Peu privés	346 635	34,2	73 949	29,8	420 584	33,3
	Très peu privés	631 686	62,3	166 063	67	797 749	63,2
	Total	1 013 939	100	247 811	100	1 261 750	100
Autres villes	Très privés	115 669	7,5	16 560	3,8	132 229	6,7
	Privés	169 808	11,1	42 502	9,7	212 310	10,7
	Moyennement privés	441 935	28,8	137 090	31,2	579 025	29,3
	Peu privés	508 217	33,1	154 992	35,2	663 209	33,6
	Très peu privés	300 366	19,6	88 853	20,2	389 219	19,7
	Total	1 535 995	100	439 997	100	1 975 992	100
Ensemble Urbain	Très privés	116 681	4,6	16 749	2,4	133 430	4,1
	Privés	172 922	6,8	43 156	6,3	216 078	6,7
	Moyennement privés	473 427	18,6	144 046	20,9	617 473	19,1
	Peu privés	854 852	33,5	228 941	33,3	1 083 793	33,5
	Très peu privés	932 052	36,6	254 916	37,1	1 186 968	36,7
	Total	2 549 934	100	687 808	100	3 237 742	100
Rural	Très privés	795 186	40,1	124 066	31,4	919 252	38,6
	Privés	633 719	31,9	132 064	33,4	765 783	32,2
	Moyennement privés	388 517	19,6	95 699	24,2	484 216	20,4
	Peu privés	134 004	6,8	35 161	8,9	169 165	7,1
	Très peu privés	32 335	1,6	7 994	2	40 329	1,7
	Total	1 983 761	100	394 984	100	2 378 745	100
Ensemble Côte d'Ivoire	Très privés	911 867	20,1	140 815	13,0	1 052 682	18,7
	Privés	806 641	17,8	175 220	16,2	981 861	17,5
	Moyennement privés	861 944	19,0	239 745	22,1	1 101 689	19,6
	Peu privés	988 856	21,8	264 102	24,4	1 252 958	22,3
	Très peu privés	964 387	21,3	262 910	24,3	1 227 297	21,9
	Total	4 533 695	100	1 082 792	100	5 616 487	100

Source : ANStat, RGPH 2021

L'analyse de la structure du bien-être économique en fonction de la taille des ménages, telle que présentée dans le Tableau 5.31, permet d'examiner la liaison entre la taille du ménage et son niveau de qualité de vie. Il est généralement admis que la composition démographique d'un ménage influe sur sa situation économique, notamment en lien avec la répartition des ressources disponibles et les conditions de logement.

L'examen des données par catégorie de taille de ménage révèle les tendances suivantes. Les **ménages individuels ou unipersonnels** affichent un profil de bien-être relativement favorable : 46,2% d'entre eux se situent dans les quintiles « peu privés » ou « très peu privés », tandis que 30,9% sont classés dans les quintiles « privés » ou « très privés ». Cette configuration se maintient pour les **ménages de faible taille, 2 à 4 personnes**, au sein desquels 48,2% appartiennent aux catégories peu privés ou très peu privés, contre 32,6% dans les catégories privés ou très privés. Une inflexion s'amorce avec les **ménages comptant de 5 à 7 personnes**. Pour ce groupe, la proportion de ménages classés comme privés ou très privés augmente pour atteindre 38,7%. Simultanément, la part des ménages peu privés ou très peu privés diminue à 44,2% (soit une réduction de 4 points de pourcentage par rapport à la catégorie des ménages de 2-4 personnes). Enfin, pour les **ménages de grande taille (huit personnes et plus)**, la concentration dans les quintiles de qualité de vie inférieurs s'intensifie notablement : 45,2% de ces ménages sont identifiés comme privés ou très privés, alors que seulement 33,6% se trouvent dans les catégories peu privés ou très peu privés.

Ces observations mettent en évidence une relation inverse entre la taille du ménage et son niveau de qualité de vie. La proportion de ménages classés comme privés ou très privés progresse de manière significative, passant de 30,9% pour les ménages d'une seule personne à 45,2% pour ceux comprenant huit personnes ou plus. Cette tendance suggère que l'accroissement du nombre de membres au sein d'un ménage peut exercer une pression accrue sur les ressources disponibles et être associé à une vulnérabilité économique potentiellement plus élevée.

Tableau 5.30 : Répartition des ménages par taille selon le niveau de qualité de vie

Quintiles de qualité de vie	TAILLE_MENAGE									
	1		2-4		5-7		8 et +		Ensemble Côte d'Ivoire	
	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)
Très privés	150 890	16,1	370 129	17,3	313 346	20,7	218 317	21,4	1 052 682	18,7
Privés	139 366	14,8	327 054	15,3	272 602	18,0	242 839	23,8	981 861	17,5
Moyennement privés	215 615	22,9	413 453	19,3	255 717	16,9	216 904	21,2	1 101 689	19,6
Peu privés	244 090	26,0	524 155	24,5	311 280	20,6	173 433	17,0	1 252 958	22,3
Très peu privés	190 112	20,2	506 824	23,7	360 297	23,8	170 064	16,6	1 227 297	21,9
Total	940 073	100,0	2 141 615	100,0	1 513 242	100,0	1 021 557	100,0	5 616 487	100,0

Source : ANStat, RGPH 2021

Le niveau d'instruction du chef de ménage, défini comme le plus haut degré d'études formelles complété ou le diplôme le plus élevé obtenu, apparaît comme une variable étroitement corrélée au bien-être économique des ménages. Les données issues du RGPH de 2021 illustrent de manière significative cette relation.

L'analyse de la répartition des chefs de ménage selon leur niveau d'instruction et leur classement dans les quintiles de qualité de vie (Tableau 5.32) révèle une progression notable de la situation économique avec l'élévation du niveau d'études. Parmi les chefs de ménage **n'ayant aucun niveau d'instruction** formelle, une majorité

(50,7%) se concentre dans les quintiles « privés » ou « très privés ». En comparaison, seulement 28,1% de ce groupe appartiennent aux quintiles « peu privés » ou « très peu privés ». Pour les chefs de ménage ayant atteint le **niveau primaire**, la tendance commence à s'inverser : la proportion de ceux classés comme privés ou très privés diminue à 35,4%, tandis que celle des peu privés ou très peu privés s'élève à 43,3%.

Cette amélioration du bien-être économique s'accentue de manière marquée avec le niveau d'études secondaires. Pour les chefs de ménage ayant complété le **deuxième cycle du secondaire**, la part de ceux se trouvant dans les quintiles « privés » ou « très privés » chute à 11,6%, alors qu'une large majorité (68,2%) est classée parmi les peu privés ou très peu privés. Enfin, l'accès à l'**enseignement supérieur** est associé à une situation de bien-être économique particulièrement favorable : une proportion infime (2,5%) des chefs de ménage de ce niveau est identifiée comme privés ou très privés, tandis que 91,0% d'entre eux se situent dans les quintiles de qualité de vie les plus élevés.

Ainsi, les résultats présentés dans le Tableau 5.32 confirment l'existence d'une relation positive et graduelle entre le niveau d'instruction du chef de ménage et la qualité de vie dans le ménage. La proportion de chefs de ménage classés dans les catégories de privés ou très privés diminue de façon substantielle à mesure que leur niveau d'éducation augmente, soulignant le rôle fondamental de l'instruction comme levier de mobilité socio-économique et comme facteur de réduction de la vulnérabilité économique.

Tableau 5.31 : Répartition des ménages par niveau de qualité de vie selon le niveau d'instruction du chef de ménage

Quintiles de qualité de vie	Niveau d'instruction des CM													
	Aucun niveau		Primaire		Secondaire GI 1er cycle		Secondaire GI 2er cycle		Supérieur		NSP		Ensemble Côte d'Ivoire	
	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)
Très privés	840 368	27,4	117 436	17,1	65 983	9,5	23 076	4,2	4 597	0,8	1 222	3,5	1 052 682	18,74
Privés	713 193	23,3	126 169	18,3	89 782	13,0	40 875	7,4	10 165	1,7	1 677	4,8	981 861	17,48
Moyennement privés	647 396	21,1	146 531	21,3	155 525	22,5	110 693	20,1	38 109	6,5	3 435	9,9	1 101 689	19,62
Peu privés	588 775	19,2	174 924	25,4	197 597	28,6	163 498	29,8	118 760	20,1	9 404	27,0	1 252 958	22,31
Très peu privés	273 772	8,9	122 640	17,8	182 790	26,4	211 215	38,4	417 835	70,9	19 045	54,8	1 227 297	21,85
Total	3 063 504	100,0	687 700	100,0	691 677	100,0	549 357	100,0	589 466	100,0	34 783	100,0	5 616 487	100,0

Source : ANStat, RGPH 2021

L'analyse désagrégée du bien-être économique à l'échelle des régions administratives et districts autonomes de Côte d'Ivoire, s'appuyant sur les données du Tableau 5.33, met en exergue des disparités territoriales importantes. Ces variations illustrent des profils socio-économiques fortement contrastés à travers le pays, qui peuvent être regroupés en plusieurs configurations typiques :

- 1 Un premier ensemble d'entités administratives se caractérise par une forte concentration de chefs de ménage au sein des quintiles de qualité de vie les plus élevés (catégories « peu privés » et « très peu privés »). Le District Autonome d'Abidjan domine largement ce groupe, avec 95,2% de ses chefs de ménage appartenant à ces strates supérieures. Il est suivi par le District Autonome de Yamoussoukro (68,0%), les régions du Sud-Comoé (59,2%) et du Gbèkè (50,4%). Ces zones apparaissent comme les principaux centres de prospérité économique du pays.

- 2 À l'opposé, un deuxième groupe de régions est marqué par une proportion significativement élevée de chefs de ménage situés dans les quintiles de qualité de vie les plus bas (catégories « privés » et « très privés »). Parmi celles-ci, la région du Tonkpi affiche un taux de 66,5% de chefs de ménage dans ces catégories de vulnérabilité, suivie par le Worodougou (59,1%), la Marahoué (52,9%) et le Haut-Sassandra (52,3%), illustrant des défis socio-économiques particulièrement aigus.
- 3 Enfin, certaines régions présentent une distribution de la qualité de vie plus équilibrée ou fortement polarisée entre les extrêmes de privation et de non privation. La région du N'Zi illustre ce cas de figure, avec 50,1% des chefs de ménage classés dans les quintiles supérieurs (« peu privés » et « très peu privés ») et une proportion quasiment identique de 49,9% dans les quintiles inférieurs (« privés » et « très privés »). Cette configuration suggère une stratification sociale plus marquée ou une hétérogénéité interne plus forte au sein de ces régions.

Tableau 5.32 : Répartition (%) des ménages par niveau de qualité de vie selon la région

Régions	Quintiles de qualité de vie						Total			
	Très privés		Prives		Moyennement privé		Peu privé		Très peu privés	
	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)
DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN	3 048	0,2	7 643	0,5	56 947	4,0	475 316	33,6	871 179	61,6
HAUT-SASSANDRA	80 868	28,1	69 619	24,2	62 153	21,6	47 941	16,7	26 921	9,4
PORO	34 353	19,1	40 395	22,4	49 294	27,4	38 219	21,2	17 820	9,9
GBEKE	34 274	14,4	28 535	12,0	55 271	23,2	76 870	32,3	43 072	18,1
INDENIE-DJUABLIN	24 634	16,9	26 442	18,1	44 464	30,4	32 883	22,5	17 717	12,1
TONKPI	109 012	40,6	69 693	25,9	50 782	18,9	28 425	10,6	10 739	4,0
DISTRICT AUTONOME DE YAMOUSSOUKRO	4 579	5,5	7 107	8,6	14 811	17,9	32 960	39,8	23 303	28,2
GONTOUGO	46 873	22,3	65 432	31,2	56 725	27,0	29 902	14,3	10 818	5,2
SAN-PEDRO	46 490	23,5	49 451	25,0	41 592	21,0	39 749	20,1	20 783	10,5
KABADOUGOU	6 681	13,9	11 607	24,1	18 749	39,0	8 299	17,2	2 780	5,8
N'ZI	14 894	30,6	9 238	19,0	10 437	21,5	9 806	20,2	4 250	8,7
MARAHOUE	54 645	30,8	39 184	22,1	46 488	26,2	27 782	15,7	9 206	5,2
SUD-COMOE	14 644	9,0	17 541	10,8	33 902	20,9	53 353	33,0	42 474	26,2
WORODOUGOU	29 428	35,8	19 211	23,3	20 978	25,5	9 187	11,2	3 471	4,2
LOH-DIBBOUA	47 942	24,0	49 819	24,9	53 884	26,9	35 077	17,5	13 362	6,7
AGNEBY-TIASSA	29 921	18,8	33 033	20,8	43 681	27,5	36 595	23,1	15 532	9,8
GOH	38 957	21,1	44 715	24,2	50 778	27,5	36 094	19,6	14 001	7,6
CAVALLY	58 991	42,3	39 755	28,5	24 908	17,8	12 785	9,2	3 105	2,2
BAFING	20 280	43,9	8 819	19,1	9 281	20,1	6 301	13,6	1 537	3,3
BAGOUE	9 327	13,6	17 533	25,5	27 666	40,2	10 696	15,5	3 582	5,2
BELIER	16 188	20,1	17 864	22,2	22 472	28,0	16 771	20,9	7 086	8,8
BERE	25 388	31,1	28 988	35,5	19 349	23,7	6 146	7,5	1 682	2,1
BOUNKANI	34 316	51,5	14 084	21,1	9 215	13,8	6 772	10,2	2 205	3,3
FOLON	3 237	17,5	6 842	37,0	6 403	34,6	1 653	8,9	377	2,0
GBOKLE	29 852	35,1	29 760	35,0	17 294	20,3	6 438	7,6	1 747	2,1
GRANDS-PONTES	13 807	14,8	14 971	16,1	24 223	26,0	26 372	28,3	13 787	14,8
GUEMON	60 963	37,2	48 826	29,8	32 867	20,1	16 036	9,8	5 209	3,2
HAMBOL	31 382	26,7	30 003	25,5	33 418	28,4	18 771	16,0	4 112	3,5
IFFOU	23 557	31,7	16 109	21,6	17 076	22,9	12 618	17,0	5 056	6,8
LA ME	13 520	12,5	20 605	19,1	36 385	33,7	26 779	24,8	10 755	10,0
NAWA	51 242	24,4	57 409	27,4	57 089	27,2	33 632	16,0	10 240	4,9
TCHOLOGO	24 513	27,3	19 498	21,7	24 686	27,5	16 188	18,0	4 831	5,4
MORONOU	14 774	17,1	22 130	25,6	28 421	32,9	16 542	19,1	4 558	5,3
Total	1 052 580	18,7	981 861	17,5	1 101 689	19,6	1 252 988	22,3	1 227 297	21,9
										5 616 385
										100,0

Source : ANStat, RGPH 2021

5.7. Analyse du coût du logement du chef de ménage

En l'absence d'une réglementation spécifique régissant leur fixation, les montants des loyers en Côte d'Ivoire sont déterminés de manière prédominante par les propriétaires bailleurs ou les promoteurs immobiliers. Ces acteurs fondent généralement leur tarification sur un ensemble de critères qualitatifs et quantitatifs, incluant notamment la localisation et le prestige du quartier, le standing général du logement, sa superficie et le nombre de pièces, ainsi que la qualité des matériaux de construction utilisés.

Des données spécifiques relatives au montant mensuel du loyer ont été collectées lors du RGPH de 2021. Cette collecte a ciblé les chefs de ménage occupant leur résidence principale sous le statut de « location simple ». Les informations ainsi recueillies visent à constituer une base empirique pour l'analyse du marché locatif, l'évaluation de l'accessibilité financière des logements et l'éclairage des politiques publiques futures en matière d'habitat.

5.7.1. Loyer du logement par milieu de résidence

L'analyse de la distribution des loyers mensuels pour les ménages en situation de location simple en Côte d'Ivoire (Tableau 5.34) révèle des structures de coûts locatifs fortement différenciées selon le milieu de résidence, bien qu'une concentration dans les tranches inférieures soit observée à l'échelle nationale.

Au niveau de l'ensemble du pays, le marché locatif est caractérisé par une prédominance des loyers modestes. Près de la moitié des ménages locataires (49,3%) s'acquittent d'un loyer mensuel inférieur à 20 000 F CFA. Les segments intermédiaires, soit de 20 000 à 30 000 F CFA et de 30 000 à 50 000 F CFA, concernent respectivement 16,5% et 18,4% des ménages. Enfin, 11,0% des ménages paient un loyer se situant entre 50 000 et 100 000 F CFA. Au-delà de ce seuil, la proportion de ménages locataires diminue sensiblement.

En **milieu rural**, la structure locative est massivement concentrée dans la tranche de loyer la plus basse : 88,2% des ménages locataires y paient un loyer inférieur à 20 000 F CFA. Les tranches de 20 000 à 30 000 F CFA (6,0%) et de 30 000 à 50 000 F CFA (4,1%) y sont nettement moins représentées, les loyers plus élevés y étant quasi inexistant. Dans les **autres villes** (hors Abidjan), bien que la tranche inférieure à 20 000 F CFA demeure la plus importante et concerne 64,5% des ménages, une diversification relative des niveaux de loyer est observable. Les ménages s'acquittant d'un loyer entre 20 000 et 30 000 F CFA et entre 30 000 et 50 000 F CFA représentent respectivement 13,8% et 13,9%. Les loyers d'un montant égal ou supérieur à 100 000 F CFA y sont cependant très rares (1,3%).

La ville d'**Abidjan** se distingue par un marché locatif nettement plus segmenté et des niveaux de loyer substantiellement plus élevés. Si 27,3% des ménages y paient encore un loyer inférieur à 20 000 F CFA, une proportion considérable se positionne dans les tranches supérieures : 21,1% entre 20 000 et 30 000 F CFA, 25,4% entre 30 000 et 50 000 F CFA, et 17,2% entre 50 000 et 100 000 F CFA. De manière distinctive par rapport aux autres milieux, une part non négligeable des ménages abidjanais s'acquitte de loyers plus onéreux : 7,6% paient entre 100 000 et 250 000 F CFA, et 1,4% au-delà de 250 000 F CFA.

Cette stratification des niveaux de loyer à travers le pays met en évidence des dynamiques de marché immobilier très contrastées. Elle reflète non seulement les différences de coût de la vie et de pouvoir d'achat, mais aussi la diversité de l'offre de

logements et les niveaux de pression sur le marché locatif, particulièrement aigus dans la capitale économique par rapport aux zones rurales et aux autres centres urbains.

Tableau 5.33 : Répartition des logements des chefs de ménage en location selon le loyer par milieu de résidence

Montant du loyer	MILIEU DE RESIDENCE									
	Abidjan ville		Autres villes		Urbain		Rural		Ensemble Côte d'Ivoire	
	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)
Moins de 20000 f	276 077	27,3	613 080	64,5	889 157	45,4	173 575	88,2	1 062 732	49,3
21000-30000	212 592	21,1	131 659	13,8	344 251	17,6	11 839	6,0	356 090	16,5
31000-50000	256 566	25,4	132 478	13,9	389 044	19,8	8 013	4,1	397 057	18,4
51000-100000	173 975	17,2	60 273	6,3	234 248	11,9	2 703	1,4	236 951	11,0
110000-150000	51 313	5,1	7 090	0,7	58 403	3,0	361	0,2	58 764	2,7
151000-250000	25 489	2,5	3 665	0,4	29 154	1,5	124	0,1	29 278	1,4
251000-450000	9 013	0,9	1 369	0,1	10 382	0,5	70	0,0	10 452	0,5
451000 et plus	4 913	0,5	1 016	0,1	5 929	0,3	134	0,1	6 063	0,3
Total	1 009 938	100,0	950 630	100,00	1 960 568	100,0	196 819	100,0	2 157 387	100,0

Source : ANStat, RGPH 2021

5.7.2. Coût moyen du loyer dans les 17 grandes villes

L'examen des coûts moyens mensuels des loyers dans les dix-sept (17) principales agglomérations de Côte d'Ivoire comptant plus de 100 000 habitants (Tableau 5.35) révèle une hétérogénéité significative des marchés locatifs urbains. Pour cet échantillon de grandes villes, le loyer moyen mensuel s'établit à **44 747 F CFA**. Toutefois, cette valeur agrégée masque des disparités notables, permettant de distinguer trois catégories de villes selon le niveau de pression sur leur marché locatif respectif.

Villes à coûts locatifs élevés

Ce groupe est constitué des agglomérations où le coût moyen du loyer mensuel excède **50 000 F CFA**. Il inclut la ville d'**Abidjan**, ainsi que les villes de **Bingerville** et de **Grand-Bassam**, situées dans sa sphère d'influence directe. Ces niveaux de loyers élevés reflètent une forte demande et un dynamisme économique concentré dans le principal pôle urbain du pays.

Villes à coûts locatifs modérés

Une deuxième catégorie regroupe les villes présentant un coût moyen du loyer mensuel compris entre **25 000 F CFA et 50 000 F CFA**. Figurent dans ce segment des centres urbains d'importance régionale ou nationale tels qu'**Anyama**, la capitale politique **Yamoussoukro**, ainsi que **Bouaké**, **San-Pédro** et **Abengourou**. Ces villes se caractérisent par des marchés locatifs actifs mais soumis à une pression moins intense que celle observée dans le premier groupe.

Villes à coûts locatifs plus bas

Enfin, le troisième groupe comprend les villes où le coût moyen du loyer mensuel est inférieur ou égal à **25 000 F CFA**. Il s'agit de **Bondoukou**, **Bouaflé**, **Divo**, **Daloa**, **Gagnoa**, **Korhogo**, **Man**, **Duekoué** et **Soubéré**. Ces niveaux de loyers, comparativement plus accessibles, sont indicatifs de marchés locatifs moins tendus, potentiellement en lien avec une moindre concentration d'activités économiques à forte valeur ajoutée ou une pression démographique différente.

Cette hiérarchisation des loyers moyens dans les principales villes ivoiriennes met en évidence l'existence de marchés locatifs urbains à plusieurs vitesses. Elle est fortement corrélée au dynamisme économique, à la taille démographique, aux fonctions administratives et à la proximité avec le pôle économique majeur d'Abidjan, soulignant ainsi les enjeux différenciés d'accès au logement à travers le paysage urbain national.

Tableau 5.34 : Coût moyen du logement du chef de ménage dans les grandes villes

Grandes villes de plus 100 000 habitants	Cout Moyen mensuel
ABIDJAN	52 108,7
BOUAKE	26 387,4
KORHOGO	22 422,4
DALOA	24 874,8
ANYAMA	35 876,7
SAN-PEDRO	27 432,5
YAMOUSSOUKRO	34 240,5
DIVO	19 933,9
GAGNOA	20 543,8
MAN	19 732,8
BINGERVILLE	72 826,5
SOUBRE	15 530,3
DUEKOUE	16 165,9
ABENGOUROU	28 390,2
GRAND-BASSAM	71 115,2
BOUAFLE	20 962,4
BONDOKOU	18 354,4
Ensemble	44 746,6

Source : ANStat, RGPH 2021

5.7.3. Coût moyen du logement dans la ville d'Abidjan

L'analyse des coûts locatifs moyens au sein de la ville d'Abidjan révèle une hétérogénéité marquée, reflétant une stratification du marché de l'habitat étroitement liée à la typologie des logements et au profil socio-professionnel dominant des résidents de chaque commune. Cette différenciation permet de distinguer plusieurs catégories de communes en fonction du niveau moyen des loyers pratiqués.

Communes aux coûts locatifs les plus élevés (Pôles d'affaires et résidentiels de haut standing)

Un premier groupe de communes se caractérise par des niveaux de loyer particulièrement élevés. Le **Plateau**, principal centre d'affaires de la capitale économique, affiche logiquement les loyers moyens les plus onéreux. Il est suivi par **Cocody**, commune réputée pour ses résidences de haut standing, la présence d'institutions académiques majeures et sa forte attractivité auprès des classes socio-économiques moyennes et supérieures. **Marcory** complète ce groupe, bénéficiant d'une localisation stratégique à proximité de nombreux centres commerciaux et espaces de loisirs, ce qui en fait une zone résidentielle urbaine prisée.

Communes aux coûts locatifs modérés (Zones populaires et dynamiques commercialement)

Un deuxième ensemble de communes, comprenant Treichville, Yopougon et Koumassi, présente des coûts locatifs qualifiés de modérés. Ces secteurs urbains, densément peuplés, se distinguent par une intense activité commerciale et une dotation en infrastructures variées. Les niveaux de loyer y sont relativement contenus, en partie du fait de leur identité de quartiers populaires et de la nature de l'habitat qui y prédomine.

Communes aux coûts locatifs plus accessibles (Zones périphériques et résidentielles à standing modéré)

Enfin, un troisième groupe de communes offre des loyers comparativement plus bas. Il s'agit notamment d'**Abobo**, d'**Adjamé**, d'**Attécoubé** et de **Port-Bouët**. Leur positionnement géographique, souvent plus périphérique par rapport aux principaux centres d'activité et d'emploi, ainsi que leur tissu résidentiel composé majoritairement de logements de standing moyen à modeste, expliquent ces niveaux de loyers plus accessibles.

Cette stratification des loyers au sein d'Abidjan met en évidence une forte segmentation socio-spatiale du marché de l'habitat. Elle est le reflet de la hiérarchie fonctionnelle des différentes communes, de leur accessibilité, de leur dotation en aménités urbaines et infrastructures, ainsi que des dynamiques d'attractivité résidentielle qui en résultent. Ces disparités intra-urbaines de coûts locatifs ont des implications directes sur l'accès au logement pour les diverses catégories socio-économiques de la population abidjanaise.

Tableau 5.35 : Coût moyen du loyer des chefs de ménage dans les communes de la ville d'Abidjan

Communes et Sous-préfectures	Cout Moyen mensuel
ABOBO	37 881,6
ADJAME	38 114,9
ATTECOUBE	31 939,3
COCODY	110 366,8
KOUAMSSI	48 637,5
MARCORY	75 893,8
PLATEAU	208 278,5
PORT-BOUET	32 020,9
TREICHVILLE	56 284,4
YOPOUONG	50 574,2
Ensemble	51 577,8

Source : ANStat, RGPH 2021

CONCLUSION GÉNÉRALE

L'analyse approfondie des données du RGPH de 2021 a permis de dresser un panorama détaillé des caractéristiques des ménages et des conditions de vie des populations en Côte d'Ivoire. Les indicateurs clés qui en émanent révèlent une nation en transition, marquée par des progrès notables mais également par la persistance de certains défis structurels et des disparités.

Avec une population de 29 389 150 habitants répartie en 5 616 487 ménages ordinaires, la Côte d'Ivoire affiche une urbanisation croissante (57,7% des ménages en milieu urbain), le District Autonome d'Abidjan concentrant à lui seul 22,5% des ménages. La taille moyenne des ménages (5,2 personnes) est en légère baisse par rapport à 1998, signalant une évolution des structures familiales. Si la majorité des ménages reste dirigée par des hommes, la proportion de ceux dirigés par des femmes a plus que doublé depuis 1998, ces dernières étant plus présentes en milieu urbain. Sur le plan économique, la population des chefs de ménages est très majoritairement active (96,7%), avec une prédominance du secteur agricole à l'échelle nationale, tandis qu'à Abidjan, le secteur privé non agricole domine.

Concernant l'**habitat**, bien que la propriété concerne près d'un chef de ménage sur deux et que les matériaux de construction modernes (murs en dur, toitures en tôle, sols en ciment) soient prédominants, des défis subsistent en termes de confort et d'équipement. La majorité des ménages (sept sur dix) dispose d'un nombre limité de pièces pour dormir (une ou deux), avec une densité d'occupation moyenne de 2,2 personnes par pièce.

L'accès aux services essentiels illustre une fracture territoriale importante. Pour l'**eau potable**, si environ six ménages sur dix y ont accès via des sources améliorées (réseau SODECI, pompes/bornes-fontaines), une part importante recourt encore à des sources traditionnelles, notamment en milieu rural. À Abidjan, l'accès à l'eau du robinet est quasi généralisé.

L'**électricité** (via le réseau CIE) est la principale source d'éclairage, avec une couverture quasi totale à Abidjan et une pénétration significative dans les autres villes où le solaire émerge. Le milieu rural reste cependant en deçà, avec un peu plus de quatre ménages sur dix raccordés.

Pour la **cuisson**, une dichotomie s'observe : le bois de chauffe domine massivement en milieu rural (neuf ménages sur dix), tandis que le gaz butane est la norme à Abidjan (plus de neuf ménages sur dix) et progresse dans les autres villes.

En matière d'**assainissement**, les défis sont importants. Moins d'un tiers des ménages à l'échelle nationale utilise un mode d'évacuation adéquat des eaux usées (fosse septique, égout, caniveau). Si les trois quarts des ménages urbains bénéficient d'installations sanitaires améliorées, ce taux chute à trois sur dix en milieu rural, où la défécation à l'air libre reste une pratique courante pour une proportion similaire.

La **gestion des ordures ménagères** révèle également des carences : six ménages sur dix à l'échelle nationale ont recours à des modes d'évacuation inadéquats (nature, dépôts sauvages), une situation particulièrement critique en milieu rural. Abidjan se distingue par un système de collecte relativement plus développé.

La dotation en biens d'équipement reflète ces disparités. Si le téléphone mobile est largement diffusé (près de huit ménages sur dix), suivi par la télévision (un sur deux), l'accès aux véhicules personnels reste limité (6% nationalement), les deux-roues motorisés étant plus courants. Près de quatre ménages sur dix ne disposent d'aucun équipement électroménager, une proportion particulièrement élevée en milieu rural.

Finalement, l'indice de conditions de vie synthétise ces inégalités : si 44,2% des ménages sont classés peu ou très peu privés au niveau national, ce chiffre masque une réalité où plus de neuf ménages sur dix à Abidjan ont une qualité de vie élevée, contre seulement 8,8% en milieu rural.

Les constats issus de cette analyse appellent à une action publique concertée et à des investissements ciblés pour relever les défis identifiés et promouvoir un développement plus équitable. Il s'agira de :

1. Universaliser l'accès aux services essentiels :

- **Eau potable** : Accélérer la mise en oeuvre du plan « Eau pour tous » pour garantir un accès universel d'ici 2030, en priorisant le milieu rural et en assurant la qualité et l'accessibilité financière des infrastructures hydrauliques.
- **Électricité** : Poursuivre l'extension du réseau électrique aux villes dell'intérieur et aux zones rurales, en promouvant un mix énergétique incluant les sources renouvelables, avec l'objectif de fiabiliser l'approvisionnement (réduction du temps moyen de coupure) à l'horizon 2030.
- **Assainissement et gestion des déchets** : Renforcer massivement les systèmes d'assainissement (eaux usées et excreta) et de gestion des ordures ménagères sur l'ensemble du territoire, conformément aux Objectifs de Développement Durable (ODD6), avec une attention particulière aux besoins des femmes, des filles et des populations vulnérables. Mettre fin à la défécation à l'air libre doit être une priorité.

2. Réduire la fracture numérique et énergétique :

- **TIC** : Faire de l'accès à Internet et à la téléphonie une priorité nationale, en lien avec la stratégie de digitalisation 2021-2025, pour combler le fossé entre zones urbaines et rurales.
- **Énergie de cuisson** : Promouvoir activement l'utilisation du gaz butane comme alternative durable au bois de chauffe et au charbon, sources de dégradation environnementale, via des campagnes de sensibilisation et des mesures facilitant son accessibilité, notamment en milieu rural.

3. Promouvoir un habitat décent et abordable :

- Soutenir les politiques de l'habitat visant à encourager la production de logements à coûts modérés, en favorisant l'utilisation de matériaux de construction locaux, durables et adaptés, pour améliorer le cadre de vie de l'ensemble des populations.

La mise en oeuvre de ces recommandations stratégiques est essentielle pour traduire les constats du RGPH de 2021 en actions concrètes, visant à améliorer durablement les conditions de vie des populations ivoiriennes et à assurer une répartition plus équitable des fruits de la croissance.

BIBLIOGRAPHIE

Anoh, A., R. Fassassi et P. Vimard. 2005. « Politique de population et planification familiale en Côte-d'Ivoire », dans A. Gautier, éd. Les politiques de planification familiale. Cinq expériences nationales. Paris, CEPED-LPED-CERPOS : 195-231.

Banque mondiale. 2012. Rapport sur le développement dans le monde 2012 : Égalité des genres et développement. Washington, Banque mondiale.

Banque mondiale:rapport pays Côte d'Ivoire (dec.2015): « LA FORCE DE L'ELEPHANT Pour que sa croissance génère plus d'emplois de qualité » <https://documents1.worldbank.org/curated/en/437971468194941284/pdf/102021-v2-FRENCH-WP-PUBLIC-Box394824B.pdf>

Banque mondiale : rapport pays Côte d'Ivoire (janv. 2019) : « QUE LA ROUTE SOIT BONNE : Améliorer la mobilité urbaine à Abidjan » <https://documents1.worldbank.org/curated/en/624341549322162402/pdf/133722-FRENCH-WP-P168565-PUBLIC-4-2-2019-15-48-37-Cte-dIvoireeightheconomicupdatereport.pdf>

Côte d'Ivoire : plan national de développement PND (2021-2025), ministère du plan et du développement TOM1 Diagnostic stratégique : https://dcf.ci/dcf.ci/wp-content/uploads/2021/09/PND-2021-2025_Tome-1-Diagnostic-stratégique.pdf

Côte d'Ivoire : plan national de développement PND (2016-2020), ministère du plan et du développement TOM2 orientation stratégique : <https://faolex.fao.org/docs/pdf/IVC171663.pdf>

Côte d'Ivoire, Institut national de la Statistique: Résultats globaux définitifs du RGPH 2021, <https://plan.gouv.ci/assets/fichier/RGPH2021-RESULTATS-GLOBAUX-VF.pdf>

DIAL (2000), Etude de la pauvreté urbaine en Afrique de l'Ouest : Côte d'Ivoire, Mali, Sénégal,. Rapport préparé pour la Banque Mondiale, DIAL, Paris, 360 p.

DUCHÈNE, J., (1995b), « Modèles de projection des ménages et des familles», Document pédagogique de l'Institut de Démographie, Université Catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, juillet 1995, 52p.

Kobiané, J.-F. (2004). Habitat et biens d'équipement comme indicateurs de niveau de vie des ménages : bilan méthodologique et application à l'analyse de la relation pauvreté scolarisation, African Population Studies / Etude de la population africaine, vol. 19, no 2, suppl. A, p. 265 - 283.

Kobiane, J.-F. (2009). Pauvreté et inégalités d'accès à l'éducation dans les villes d'Afrique subsaharienne : enseignements des enquêtes démographiques et de santé. Villes du sud. Dynamiques, diversités et enjeux démographiques et sociaux, AUF/Edition des archives contemporaines, Paris, 291–310.

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (Institut national de la statistique), et ORC MACRO, 2001. Enquête démographique et de santé. Côte-d'Ivoire 1998-1999. Abidjan et Calverton, Institut national de la statistique - ORC Macro, 298 p.

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE, préparé par OUATTARA, I., COULIBALY, J., FOFANA, K., (1996), « Profil de la pauvreté en Côte d'Ivoire 1993 et 1995 », Ministère du Plan et du Développement Industriel, Abidjan, Côte d'Ivoire.

LOCOH T., (1988), « l'analyse comparative de la taille et de la structure des ménages », Congrès Africain de Population, vol. 2, UIESP, Dakar.

Objectifs de Développement Durable (ODD). Agenda 2030

<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

PILON, M. (1997). Les femmes chefs de ménages en Afrique : état des connaissances, Ménages et famille en Afrique approche, p. 235 - 256.

SOW F., 1995, Femmes rurales chefs de famille en Afrique subsaharienne, FAO, p. 44.

TABLE DES MATIÈRES

TITRE	PAGE
SOMMAIRE	6 - 7
PRÉFACE	8 - 9
AVANT PROPOS	10
SIGLES ET ABREVIATIONS	11
SIGLES ET ABREVIATIONS	12
LISTE DES TABLEAUX	13 - 16
LISTE DES GRAPHIQUES, FIGURES ET CARTES	17
TABLEAU SYNOPTIQUE DES PRINCIPAUX INDICATEURS	18 - 21
INTRODUCTION	22 - 23
CHAPITRE I : CONTEXTE ET METHODOLOGIE	24 - 33
1. Cadre contextuel	
1.1 Situation sociopolitique	
1.2 Situation socioéconomique	
1.3 Situation socio-culturelle	
2. Approche méthodologique	
2.1 Définition des concepts	
2.2 Sources de données	
2.3 Evaluation de la qualité des données	
2.3.1 Examen des taux de non-réponse	
2.3.2 Examen de la taille des ménages	
2.3.3 Identification des variables de l'étude	
CHAPITRE II : CARACTÉRISTIQUES DES MENAGES	34- 47
2.1 Données globales sur les ménages recensés	
2.2 Caractéristiques des ménages collectifs	
2.3 Caractéristiques des ménages ordinaires	
2.4 Taille des ménages	
2.4.1 Taille moyenne des ménages selon le sexe et la nationalité du chef	
2.4.2 Taille moyenne des ménages selon la région	
2.5 Évolution du volume des ménages ordinaires de 1988 à 2021	
2.6 Composition des ménages	
2.6.1 Profil des membres du ménage	
2.6.2 Composition des ménages selon l'âge des membres	
2.6.3 Typologie des ménages	
2.6.4 Typologie des ménages selon le milieu de résidence	
2.6.5 Typologie des ménages selon la région de résidence	

TABLE DES MATIÈRES

TITRE	PAGE
CHAPITRE III : CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DES CHEFS DE MENAGES ORDINAIRES	48 - 61
3.1 Structure par sexe des chefs de ménage selon le milieu de résidence 3.2 Structure par sexe et âge des chefs de ménages 3.3 Structure des chefs de ménages selon la nationalité 3.4 Structure des chefs de ménage ivoiriens par groupe d'âge selon le sexe 3.5 Structure des chefs de ménage non-ivoiriens par groupe d'âge selon le sexe 3.6 Situation matrimoniale des chefs de Ménage 3.7 Religion des chefs de ménages 3.8 Alphabétisme des chefs de ménages 3.9. Niveau d'instruction des chefs de ménages 3.10 Handicap des chefs de ménages 3.11 Nationalité des chefs de ménages Non-Ivoiriens	
CHAPITRE IV : CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DES CHEFS DE MENAGES	62 - 71
4.1 Situation d'occupation des chefs de ménage 4.2 Structure de l'emploi selon la branche d'activité 4.3 Emploi des chefs de ménage selon la situation dans la profession 4.3.1 Situation dans la profession des chefs de ménage selon le milieu de résidence 4.3.2 Situation dans la profession des chefs de ménage par groupe d'âge 4.4 Secteur institutionnel des chefs de ménage	
CHAPITRE V : CONDITIONS DE VIE DES POPULATIONS	72 - 124
5.1 Informations générales sur l'habitation 5.1.1 Type de construction des logements 5.1.2 Nombre de pièces disponibles 5.1.3 Nombre pièces occupées 5.1.4 Densité d'occupation du logement 5.1.5 Statut d'occupation du logement 5.2 Matériaux de construction des logements 5.2.1 Nature du mur du logement 5.2.2 Nature du toit du logement 5.2.3 Nature du sol 5.2.4 Type d'habitation et statut d'occupation 5.3 Commodités du logement 5.3.1 Le mode d'alimentation en eau de boisson 5.3.2 Le mode d'éclairage dans les logements des chefs de ménages 5.3.3 Le mode de cuisson des aliments par les ménages	

TABLE DES MATIÈRES

TITRE	PAGE
5.4 Conditions de vie des chefs de ménage 5.4.1 Le lieu d'aisance dans les ménages 5.4.2 Le mode d'évacuation des ordures ménagères dans les ménages 5.4.3 Le mode d'évacuation des eaux usées des ménages	
5.5 Equipements et autres biens du ménage 5.5.1 Moyens de déplacement disponibles dans le ménage 5.5.2 Equipements audio visuels et TIC 5.5.3 Equipements électroménagers possédés par les ménages	
5.6 Analyse du statut de pauvreté des chefs de ménage	
5.7 Cout moyen du loyer dans les 17 grandes villes	
5.8 Coût moyen du loyer à Abidjan et ses environs	
CONCLUSION GÉNÉRALE	125 - 126
BIBLIOGRAPHIE	127 - 128
TABLE DE MATIERES	129 - 131
ANNEXES	132 - 148

Caractéristiques des ménages et conditions de vie des populations

RAPPORT THEMATIQUE | TOME 12

ANNEXES



Tableau Annexe 2.10 : Répartition des membres des ménages par groupe d'âge selon le milieu de résidence

Age des membres	MILIEU DE RESIDENCE							
	Abidjan ville		Autres villes		Rural		Total	
	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)
Groupe d'âge scolaire								
6-11 ans	677 137	14,8	1 461 614	32	2 424 029	53,1	4 562 781	100
12-16 ans	574 886	16,6	1 411 874	40,8	1 473 876	42,6	3 460 636	100
Total	1 252 024	15,6	2 873 489	35,8	3 897 904	48,6	8 023 417	100
Groupe d'âge fonctionnel								
Moins de 5 ans	564 626	10,1	1 143 403	11,5	1 984 244	14,4	3 692 273	12,6
De 5-17 ans	1 483 487	26,5	3 387 768	34,2	4 583 862	33,3	9 455 118	32,3
De 18-34 ans	2 009 954	35,9	3 111 331	31,4	3 858 578	28	8 979 863	30,7
De 35-64 ans	1 420 149	25,4	2 026 298	20,4	2 926 511	21,3	6 372 958	21,8
65 ans et plus	114 458	2	235 073	2,4	403 106	2,9	752 637	2,6
Non déclarée	4 856	0,1	6 896	0,1	12 060	0,1	23 812	0,1
Total	5 597 531	100	9 910 768	100	13 768 361	100	29 276 660	100
Effectif ménage	1 261 750	22,5	1 975 992	35,2	2 378 745	42,4	5 616 487	100

Source : ANStat, RGPH 2021

Tableau Annexe 2.13 : Typologie des ménages selon la région de résidence

Régions	TYPOLOGIE DES MENAGES						Total	
	Menage unipersonnel	Menage avec Enfants/Menage nucléaire complet		Ménage monoparental/Menage monoparental nucléaire	Menage familial/Ménages monoparentaux élargis	Menage familial et sans lienMénages de famille élargie		
		Effectif	Effectif					
DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN	227 456	210 792		210 292	201 629	563 967	1 414 136	
HAUT-SASSANDRA	40 637	32 072		30 202	32 586	152 005	287 502	
PORO	30 590	20 958		20 758	20 112	87 755	180 173	
GBEKE	40 843	27 778		28 641	26 765	113 995	238 022	
INDENIE-DJUABLIN	31 374	19 026		19 958	17 372	58 411	146 141	
TONKPI	41 398	33 879		32 335	34 513	126 526	268 651	
DISTRICT AUTONOME DE YAMOUSSOUKRO	14 172	10 661		10 663	10 523	36 741	82 760	
GONTOUGO	51 054	29 998		31 884	25 213	71 601	209 750	
SAN-PEDRO	31 735	24 876		21 984	25 535	93 935	198 065	
KABADOUGOU	8 883	5 604		5 524	5 113	22 992	48 116	
N'ZI	9 300	6 029		6 309	5 473	21 514	48 625	
MARAHOUÉ	29 266	21 225		20 655	21 051	85 108	177 305	
SUD-COMOE	33 742	21 289		22 872	19 659	64 352	161 914	
WORODOUGOU	15 294	10 400		9 942	10 355	36 284	82 275	
LOH-DJIBOUA	31 196	23 809		22 503	24 490	98 087	200 085	
AGNEBY-TIASSA	25 132	19 639		18 371	19 548	76 072	158 762	
GOH	27 967	22 924		21 130	23 028	89 500	184 549	
CAVALLY	21 712	19 349		17 595	18 471	62 417	139 544	
BAFING	7 936	5 208		5 196	5 452	22 426	46 218	
BAGOUE	11 458	7 140		7 046	6 251	36 909	68 804	
BELLIER	14 961	10 284		10 279	9 653	35 204	80 381	
BERE	12 717	9 506		8 970	9 216	41 144	81 553	
BOUNKANI	10 542	7 967		7 356	7 305	33 422	66 592	
FOLON	2 239	1 869		1 627	1 773	11 004	18 512	
GBOKLE	13 699	10 188		9 555	10 561	41 088	85 091	
GRANDS-PONTS	17 593	12 126		12 049	12 141	39 251	93 160	
GUEMON	21 628	19 277		18 270	19 765	84 962	163 902	
HAMBOL	22 125	15 229		15 175	14 347	50 810	117 686	
IFFOU	14 813	9 555		10 552	8 386	31 110	74 416	
LA ME	13 534	11 280		10 230	11 627	61 373	108 044	
NAWA	33 859	24 909		23 582	24 807	102 455	209 612	
TCHOLOGO	13 609	9 691		9 214	9 537	47 665	89 716	
MORONOU	17 609	11 704		12 476	9 922	34 714	86 425	
Ensemble Côte d'Ivoire	940 073	726 241		713 195	702 179	2 534 799	5 616 487	

Source : ANStat, RGPH 2021

Tableau Annexe 3.6 : Répartition des chefs de ménage par statut matrimonial selon le milieu de résidence et le sexe

Situation matrimoniale	Abidjan ville			Autres villes			Rural			Ensemble Côte d'Ivoire		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Célibataire	228 114	121344	349 458	399661	189 392	589053	323 432	115107	438 539	951 207	425 843	1 377 050
Union libre	224 626	30374	255 000	324109	73 571	397680	537 477	85555	623 032	1 086 212	189 500	1 275 712
Marié	548 605	48878	597 483	793636	104 156	897792	1 095 560	1 11432	1 206 992	2 437 801	264 466	2 702 267
Séparé(e)	1 539	2271	3 810	2324	3 322	5646	3 934	3856	7 790	7 797	9 449	17 246
Divorcé(e)	2 470	3858	6 328	2651	3 920	6571	4 057	4145	8 202	9 178	11 923	21 101
Veuf(ve)	8 541	41061	49 602	12779	65 259	78038	18 196	74522	92 718	39 516	180 842	220 358
Non déclaré	44	25	69	835	377	1212	1 105	367	1 472	1 984	769	2 753
Total	1 013 939	247811	1 261 750	1535995	439 997	1 975 992	1 983 761	394984	2 378 745	4 533 695	1 082 792	5 616 487

Source : ANStat, RGPH 2021

Tableau Annexe 3.7 : Répartition des chefs de ménage par religion selon le sexe et milieu de résidence

Source : ANStat, RGPH 2021

Tableau Annexe 3.10 : Répartition des chefs de ménage par niveau d'instruction selon le milieu de résidence

Niveau d'instruction	MILIEU DE RESIDENCE										Ensemble Côte d'Ivoire				
	Abidjan ville			Autres villes			urbain			Rural			Masculin	Féminin	Total
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif
Aucun niveau	315 062	98 775	413 837	740 796	238 875	979 671	1 055 858	337 650	1 393 508	1 362 148	307 848	1 669 996	2 418 006	645 498	3 063 504
Primaire	120 268	36 996	157 264	168 640	52 080	220 720	288 908	89 076	377 984	267 678	42 038	309 716	556 586	131 114	687 700
Secondaire G1	157 543	37 441	194 984	217 419	63 663	281 082	374 962	101 104	476 066	191 897	23 714	215 611	566 859	124 818	691 677
Secondaire G2	151 935	26 924	178 859	205 798	49 259	255 057	357 733	76 183	433 916	103 234	12 207	115 441	460 967	88 390	549 357
Supérieur	251 667	45 341	297 008	194 466	35 071	229 537	446 133	80 412	526 545	54 123	8 798	62 921	500 256	89 210	589 466
NSP	17 464	2 334	17 464	17 978	8 876	1 049	26 340	9 325	38 383	4 681	379	31 021	3 762	34 783	34 783
TOTAL	1 102 020	247 031	1 349 051	1 202 987	1 507 000	1 707 000	255 000	507 000	302 775	207 000	207 000	207 000	452 000	452 000	452 000

Source : ANStat BCPh 2021

Tableau Annexe 3.11 : Répartition des chefs de ménage par niveau d'instruction selon le sexe et la nationalité

Niveau d'instruction des CM	Nationalité								
	Ivoirienne			Non ivoirienne			Ensemble Côte d'Ivoire		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Aucun niveau	1 626 308	558 645	2 184 953	791 698	86 853	878 551	2 418 006	645 498	3 063 504
Primaire	447 986	121 787	569 773	108 600	9 327	117 927	556 586	131 114	687 700
Secondaire GI 1er cycle	475 715	114 689	590 404	91 144	10 129	101 273	566 859	124 818	691 677
Secondaire GI 2er cycle	417 622	82 409	500 031	43 345	5 981	49 326	460 967	88 390	549 357
Supérieur	463 246	84 022	547 268	37 010	5 188	42 198	500 256	89 210	589 466
NSP	23 529	3 370	26 899	7 492	392	7 884	31 021	3 762	34 783
Total	3 454 406	964 922	4 419 328	1 079 289	117 870	1 197 159	4 533 695	1 082 792	5 616 487

Source : ANStat, RGPH 2021

Tableau Annexe 3.12 : Répartition des chefs de ménage par handicap selon le milieu de résidence

Type d'Handicaps	MILIEU DE RESIDENCE				
	Abidjan ville	Autres villes	Urbain	Rural	Ensemble Côte d'Ivoire
Membres inférieurs	6 418	14 945	21 363	22 328	43 691
Membres supérieurs	3 660	9 297	12 957	14 738	27 695
Sourd	371	1 565	1 936	2 663	4 599
Malentendant	1 402	4 676	6 078	9 466	15 544
Muet	175	386	561	800	1 361
Non-voyant	1 103	2 177	3 280	3 836	7 116
Malvoyant	8 851	16 108	24 959	25 557	50 516
Handicap mental ou psychique	1 222	2 808	4 030	4 943	8 973
Bègue	2 180	4 392	6 572	6 055	12 627
Albinos	795	1 476	2 271	1 615	3 886
Autre handicap	2 538	3 686	6 224	7 326	13 550
Aucun	1 235 712	1 920 452	3 156 164	2 292 970	5 449 134

Source : ANStat, RGPH 2021

Tableau Annexe 3.13 : Répartition (en %) des chefs de ménage par handicap selon le sexe

Type d'handicaps	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble Côte d'Ivoire
Membres inférieurs	31 471	12 220	43 691
Membres supérieurs	19 888	7 807	27 695
Sourd	3 351	1 248	4 599
Malentendant	10 614	4 930	15 544
Muet	1 077	284	1 361
Non-voyant	5 596	1 520	7 116
Malvoyant	35 499	15 017	50 516
Handicap mental ou psychique	6 520	2 453	8 973
Bègue	11 432	1 195	12 627
Albinos	3 164	722	3 886
Autre handicap	9 390	4 160	13 550
Aucun	4 410 137	1 038 997	5 449 134

Source : ANStat, RGPH 2021

Tableau Annexe 3.14 : Répartition (%) des chefs de ménage non-ivoiriens par pays de provenance selon le sexe et le milieu de résidence

Pays des non ivoiriens	MILIEU DE RÉSIDENCE						Ensemble Côte d'Ivoire					
	Abidjan ville			Autres villes								
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total						
Bénin	10 819	1 949	12 768	8 667	1 702	10 369	10 513	1 293	11 806	2 999	4 944	34 943
Burkina-Faso	81 309	12 524	93 833	164 723	22 256	186 979	413 014	27 732	440 746	659 046	62 512	721 558
Cap Vert	31	18	49	9	2	11	4	1	5	44	21	65
Gambie	57	4	61	32	6	38	10	-	10	99	10	109
Ghana	7 631	2 378	10 009	5 178	1 609	6 787	8 867	2 106	10 973	21 676	6 093	27 769
Guinée	22 863	2 713	25 576	20 110	3 239	23 349	11 071	1 356	12 427	54 044	7 308	61 352
Guinée-Bissau	170	23	193	163	22	185	152	14	166	485	59	544
Libéria	383	98	481	758	357	1 115	2 295	529	2 824	3 436	984	4 420
Mali	50 719	6 178	56 897	62 604	7 670	70 274	59 713	4 619	64 332	173 036	18 467	191 503
Niger	21 397	746	22 143	17 000	1 335	18 335	9 776	694	10 470	48 173	2 775	50 948
Nigéria	13 439	3 001	16 440	4 087	1 392	5 479	1 086	722	1 808	18 612	5 115	23 727
Sénégal	5 288	795	6 083	4 149	418	4 567	668	44	712	10 105	1 257	11 362
Sierra-Léone	111	26	137	47	7	54	20	3	23	178	36	214
Togo	13 012	2 398	15 410	8 023	1 226	9 249	15 874	1 197	17 071	36 909	4 821	41 730
Mauritanie	1 437	48	1 485	1 666	127	1 793	1 139	29	1 168	4 242	204	4 446
Autres Afrique	3 982	966	4 948	1 480	324	1 804	1 319	141	1 460	6 781	1 431	8 212
Europe	2 549	631	3 180	878	179	1 057	557	78	635	3 984	888	4 872
Autres pays (Asie, Amérique & Océanie)	4 445	471	4 916	1 366	124	1 490	943	115	1 058	6 754	710	7 464
Autres nationalités /ND	711	106	817	436	74	510	539	55	594	1 686	235	1 921
Total	240 353	35 073	275 426	301 376	42 069	343 445	537 560	40 728	578 288	1 079 289	117 870	1 197 159

Source : ANStat, RGPH 2021

Tableau Annexe 5.1a : Répartition des types de construction en Côte d'Ivoire

Type de construction	Effectif	%
Villa	329679	5,9
Mason simple	2247233	40,0
Logement en bande	972710	17,3
Appartement dans un immeuble	220601	3,9
Concession/cour commune	1605531	28,6
Case traditionnelle	138346	2,5
Baraque	101750	1,8
Autres à préciser	637	0,0
Ensemble Côte d'Ivoire	5616487	100,0

Source : ANStat, RGPH 2021

Tableau Annexe 5.5 : Répartition des Chefs de ménage par statut d'occupation selon le sexe et le milieu de résidence

Statut d'occupation du logement	MILIEU DE RÉSIDENCE											
	Abidjan ville			Autres villes			Rural			Total		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Propriétaire	148 893	48 568	197 461	663 526	170 972	834 498	1 591 934	287 484	1 879 418	2 404 353	507 024	2 911 377
Location vente	39 462	9 280	48 742	60 335	18 379	78 714	21 590	4 699	26 289	121 387	32 358	153 745
Location simple	781 209	179 585	960 794	667 203	204 194	871 397	138 698	31 331	170 029	1 587 110	415 110	2 002 220
Logement de fonction	13 207	2 130	15 337	18 100	3 568	21 668	40 791	7 299	48 090	72 098	12 997	85 095
Logement gratuit	27 983	7 410	35 393	116 352	39 744	156 096	167 264	58 524	225 788	311 599	105 678	417 277
Propriétaire à terme	2 938	790	3 728	10 245	3 052	13 297	23 175	5 568	28 743	36 358	9 410	45 768
Autre à préciser	247	48	295	234	88	322	309	79	388	790	215	1 005
Total	1 013 939	247 811	1 261 750	1 535 995	439 997	1 975 992	1 983 761	394 984	2 378 745	4 533 695	1 082 792	5 616 487

Source : ANStat, RGPH 2021

Tableau Annexe 5.9 : Répartition des chefs de ménage par type de construction selon le statut d'occupation du logement

Type de construction	Statut d'occupation du logement							
	Propriétaire	Location vente	Location simple	Logement de fonction	Logement gratuit	Propriétaire à terme	Autre à préciser	Total
	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif
Villa	222 492	7 084	69 114	11 283	16 841	2 788	77	329 679
Mason simple	1 426 775	55 861	540 136	32 845	171 009	20 236	371	2 247 233
Logement en bande	321 081	36 009	504 443	23 743	81 529	5 767	138	972 710
Appartement dans un immeuble	15 986	7 445	183 531	7 802	5 482	329	26	220 601
Concession/cour commune	770 793	43 872	649 427	7 410	120 684	13 116	229	1 605 531
Case traditionnelle	116 966	606	3 739	1 078	13 541	2 410	6	138 346
Baraque	37 116	2 856	51 725	884	8 027	1 114	28	101 750
Autres à préciser	168	12	105	50	164	8	130	637
Total	2 911 377	153 745	2 002 220	85 095	417 277	45 768	1 005	5 616 487

Source : ANStat, RGPH 2021

Tableau Annexe 5.11: Répartition des chefs de ménage par mode d'alimentation en eau selon le type de construction

Principale Source d'alimentation en eau de boisson	Type de construction								
	Villa	Maison simple	Logement en bande	Appartement dans un immeuble	Concession/cour commune	Case traditionnelle	Baraque	Autres à préciser	Total
	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif
Eau de robinet dans le logement	174 087	380 276	317 851	209 478	337 401	48	2 556	149	1 421 846
Eau de robinet dans la cour	65 329	371 477	194 298	8 646	367 722	4 952	33 301	116	1 045 841
Robinet public / borne fontaine	14 268	175 842	63 887	1 254	95 767	13 316	19 340	49	383 723
Puit à pompe / forage	28 958	319 756	70 199	537	142 038	28 755	8 658	24	598 925
Puit creusé protégé	41 915	589 271	225 620	30	405 715	33 480	15 010	62	1 311 103
Puit creusé pas protégé	16	254 598	70 001	10	164 535	28 175	11 644	29	529 008
Source d'eau protégée	3 515	45 019	9 877	2	21 487	4 561	1 712	17	86 190
Source d'eau non protégée	-	70 079	9 506	4	43 441	17 056	4 239	45	144 370
Eau de surface	170	32 143	4 602	2	19 578	7 635	2 853	11	66 994
Eau conditionnée en bouteille ou en sachet	1 238	5 950	5 305	583	5 689	218	2 222	14	21 219
Autres à préciser	183	2 822	1 564	55	2 158	150	215	121	7 268
Total	329 679	2 247 233	972 710	220 601	1 605 531	138 346	101 750	637	5 616 487

Source : ANStat, RGPH 2021

Tableau Annexe 5.12 : Répartition des chefs de ménage par région selon la source d'eau de boisson résidence

Région	Principale Source d'alimentation en eau de boisson										Autres à préciser	Total
	Eau de robinet dans le logement	Eau de robinet dans la cour	Robinet public / borne fontaine	Puit à pompe / forage	Puit creusé protégé	Puit creusé pas protégé	Source d'eau protégée	Source d'eau non protégée	Eau de surface	Eau conditionnée en bouteille ou en sachet		
DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN	919 191	327 366	84 340	29 181	25 304	12 088	2 493	2 672	725	9 541	1 235	1 414 136
HAUT-SASSANDRA	29 496	29 697	11 504	23 067	116 300	43 707	10 894	15 251	6 441	806	339	287 502
PORO	21 807	30 339	13 627	33 478	65 012	10 139	1 802	1 949	771	772	477	180 173
GBEKE	50 971	67 107	14 614	35 282	51 398	8 336	2 258	4 076	2 927	954	99	238 022
INDENIE-DJUABLIN	21 151	40 766	10 444	16 143	35 043	13 292	2 140	4 122	2 630	326	84	146 141
TONKPI	17 513	24 074	14 837	30 120	102 191	47 006	10 067	17 385	4 592	436	430	268 651
DISTRICT AUTONOME DE YAMOUSSOUKRO	37 539	29 039	4 390	4 566	4 842	1 552	255	122	122	302	31	82 760
GONTOUGO	19 388	39 165	33 397	67 062	28 894	8 905	2 851	4 850	4 439	74	146	209 750
SAN-PEDRO	24 315	16 489	8 428	7 647	82 126	46 733	3 859	4 724	2 001	1 074	669	198 065
KABADDOUGOU	6 657	10 190	4 561	8 617	12 841	3 092	456	1 253	241	79	129	48 116
NZI	5 950	13 922	8 327	16 347	1 818	712	347	709	277	97	119	48 625
MARAHOUE	15 575	20 502	18 044	32 671	56 747	18 202	3 465	7 565	3 713	580	241	177 305
SUD-COMOE	50 728	54 967	11 009	6 469	17 543	12 090	2 273	4 150	1 835	679	171	161 914
WORODOUGOU	6 301	13 506	6 745	14 014	22 036	8 356	1 508	6 515	3 041	118	135	82 275
LOH-DJIBOUA	13 361	17 597	7 929	17 587	88 714	41 812	4 176	6 366	1 744	586	213	200 085
AGNEBET-TIASSA	20 723	28 431	11 099	14 726	51 660	22 255	2 918	3 737	2 472	598	143	158 762
GOH	18 544	26 032	9 244	22 382	78 259	19 818	4 312	3 883	1 381	472	222	184 549
CAVALLY	5 992	6 283	5 264	9 391	59 569	44 034	4 181	3 548	959	119	204	139 544
BAFTING	4 364	5 565	6 324	12 263	7 759	2 832	1 010	3 806	2 147	75	73	46 218
BAGOUÉ	6 409	14 293	5 352	9 848	22 811	8 043	895	328	464	327	34	68 804
BELIER	12 171	31 611	11 287	14 011	4 962	1 698	1 160	1 461	1 714	236	70	80 381
BERF	2 794	4 973	4 453	17 927	37 438	6 486	1 309	4 006	1 952	112	103	81 553
BOUNKANI	4 742	6 335	6 336	23 640	8 678	3 040	1 456	6 208	5 899	202	56	66 592
FOLON	1 016	2 495	1 854	3 565	5 902	2 462	158	552	425	10	73	18 512
GBKLE	3 975	6 902	2 036	4 847	36 966	24 127	2 496	3 034	522	49	137	85 091
GRANDS-PONTS	19 075	30 694	6 278	5 124	15 308	11 954	1 274	1 984	709	626	134	93 160
GUEMON	8 997	10 536	9 261	18 463	66 429	37 879	5 023	5 097	1 285	544	388	163 902
HAMBOL	10 111	21 084	12 029	25 112	31 868	6 787	2 079	5 645	2 327	399	245	117 686
IFFOU	7 639	21 311	13 477	22 267	4 002	2 047	430	1 691	1 322	94	136	74 416
LA ME	21 832	35 455	4 114	4 295	26 827	10 006	1 902	2 286	1106	175	46	108 044
NAWA	13 566	14 872	5 363	16 801	104 852	37 157	4 515	8 757	3 179	269	281	209 612
TCHOLOGO	8 917	14 722	8 949	23 958	19 585	5 881	1 044	4 286	1 797	377	200	89 716
MORRONOU	11 036	29 521	8 228	8 054	17 419	6 480	1 184	2 352	1 835	111	205	86 425
Total	1 421 846	1 045 841	383 723	598 925	1 311 103	529 008	86 190	144 370	66 994	21 219	7 268	5 616 487

Source : ANStat, RGPH 2021

Tableau Annexe 5.14 : Répartition (en%) des ménages par région selon le mode d'éclairage

Région	Electricité (CIE)	Groupe électrogène	Principal mode d'éclairage						Total
			Panneau solaire			Lampe (à pétrole, à gaz, à huile)	Bois de chauffe	Torche	
			Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	
DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN	1 387 605	3 863	5 875	2 484	160	13 141	1 008	1 414 136	
HAUT-SASSANDRA	164 842	2 659	76 776	2 559	645	39 663	358	287 502	
PORO	124 243	1 011	26 520	1 419	310	26 495	175	180 173	
GBEKE	190 308	1 347	11 430	1 329	421	33 080	107	238 022	
INDENIE-DJUABLIN	114 974	629	9 982	1 841	199	18 418	98	146 141	
TONKPI	138 672	1 549	53 855	3 080	802	70 422	271	268 651	
DISTRICT AUTONOME DE YAMOUSSOUKRO	74 448	171	2 745	257	21	5 070	48	82 760	
GONTOUGO	151 454	1 179	15 645	2 060	583	38 482	347	209 750	
SAN PEDRO	98 102	2 780	77 624	1 204	294	17 804	257	198 065	
KABADOUGOU	41 655	330	2 710	129	88	3 166	38	48 116	
N'ZI	33 451	220	2 782	447	48	11 623	54	48 625	
MARAHOUÉ	116 903	1 768	25 709	1 727	416	30 659	123	177 305	
SUD-COMOE	137 406	1 056	12 210	878	209	10 070	85	161 914	
WORODOUGOR	46 261	567	20 511	771	176	13 937	52	82 275	
LOH-DIBOUA	135 678	1 715	39 065	2 331	154	20 842	300	200 085	
AGNEBY-TIASSA	119 880	1 157	17 729	1 542	281	17 941	232	158 762	
GOH	140 944	941	21 155	2 137	177	18 995	200	184 549	
CAVALIY	45 746	2 006	61 153	1 136	253	29 076	174	139 544	
BAFING	23 213	420	7 442	857	244	13 870	172	46 218	
BAGOUÉ	49 354	484	10 913	315	139	7 573	26	68 804	
BELIER	62 224	365	3 322	399	41	13 924	106	80 381	
BERE	36 230	934	32 057	703	487	11 077	65	81 553	
BOUNKANI	23 451	831	16 828	561	463	24 318	140	66 592	
FOLON	14 026	48	2 701	134	41	1 555	7	18 512	
GBOKLE	24 281	4 069	42 367	1 007	154	12 986	227	85 091	
GRANDS-PONTS	70 482	1 399	11 653	807	304	8 463	52	93 160	
GUEMON	69 377	1 046	60 034	1 213	284	31 679	269	163 902	
HAMBOL	75 239	1 007	17 421	2 010	423	21 081	505	117 686	
IFFOU	48 212	271	6 938	390	134	18 357	114	74 416	
LA ME	90 776	928	6 375	959	117	8 852	37	108 044	
NAWA	120 072	2 081	61 744	1 614	240	23 565	296	209 612	
TCHOLOGO	44 935	678	26 488	632	249	16 679	55	89 716	
MORONOU	72 596	347	2 523	813	108	9 963	75	86 425	
Total	4 087 040	39 856	792 282	39 745	8 665	642 826	6 073	5 616 487	

Source : ANStat, RGPH 2021

Tableau Annexe 5.16 : Répartition des ménages par région selon le Type d'énergie utilisée pour la cuisson

Région	Bois de chauffe		Gaz		Principal mode de cuisson		Autre à préciser	Total
	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Electricité	Effectif	Effectif	Effectif
DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN	27 239	1 341 113	39 935	1 885		3 964		1 414 136
HAUT-SASSANDRA	186 432	69 577	30 718	441		334		287 502
PORO	106 416	34 209	38 852	171		525		180 173
GBEKE	88 623	97 362	51 471	210		356		238 022
INDENIE-DJUABLIN	82 217	51 250	12 043	78		553		146 141
TONKPI	191 874	27 247	48 545	591		394		268 651
DISTRICT AUTONOME DE YAMOUSSOUKRO	24 136	42 826	15 237	305		256		82 760
GONTOUGO	162 199	36 188	10 606	290		467		209 750
SAN-PEDRO	107 012	71 478	19 010	92		473		198 065
KABADOUGOU	35 195	6 144	6 512	128		137		48 116
N'ZI	30 320	11 040	6 956	49		260		48 625
MARAHOUE	121 801	31 670	23 432	187		215		177 305
SUD-COMOE	50 599	101 323	9 333	146		513		161 914
WORODOUGOU	63 645	6 624	11 881	39		86		82 275
LOH-DJIBOUA	126 250	60 484	12 856	91		404		200 085
AGNEBY-TIASSA	85 298	57 874	15 269	115		206		158 762
GOH	116 585	52 740	14 673	128		423		184 549
CAVALLY	108 704	19 861	10 713	128		138		139 544
BAFING	33 929	4 022	8 155	43		69		46 218
BAGOUE	52 249	8 335	7 853	96		271		68 804
BELIER	52 778	17 838	9 598	48		119		80 381
BERE	69 769	5 777	5 798	140		69		81 553
BOUNKANI	51 113	7 783	7 539	63		94		66 592
FOLON	16 970	850	665	12		15		18 512
GBOKLE	63 661	15 338	5 962	25		105		85 091
GRANDS-PONTES	41 061	44 427	7 408	84		180		93 160
GUEMON	124 733	24 326	14 549	188		106		163 902
HAMBOL	80 909	15 400	21 061	104		212		117 686
IFFOU	52 559	14 644	7 127	25		61		74 416
LA ME	62 161	37 089	8 628	66		100		108 044
NAWA	132 783	67 371	8 887	119		452		209 612
TCHOLOGO	60 124	8 345	20 722	352		173		89 716
MORONOU	60 908	19 517	5 785	113		102		86 425
Total	2 670 252	2 410 072	517 779	6 552		11 832		5 616 487

Source : ANStat, RGPH 2021

Tableau Annexe 5.18 : Répartition des chefs de ménage par type de construction selon le type de lieu d'aisance

Principal lieu d'aisance	Villa	Maison simple	Logement en bande	Type de construction		Autres à préciser	Total
				Concession/cour commune	Case traditionnelle		
Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif
Chasse d'eau reliée à un système d'égouts	95 646	287 861	185 712	121 270	240 258	95	10 438
Chasse d'eau reliée à une fosse septique	152 315	470 855	338 589	98 800	462 122	357	19 191
Chasse d'eau reliée à l'air libre	14 126	241 287	73 102	27	137 059	16 457	12 932
Chasse d'eau reliée à un lieu inconnu	5 361	84 274	27 771	4	53 899	6 506	6 609
Latrine à fosse améliorée ventilée	8 706	59 844	35 410	13	58 490	1 688	2 738
Latrine à fosse non ventilée	15 703	251 536	112 122	66	214 458	13 122	11 361
Toilette à compostage	16 168	250 306	80 369	3	153 640	12 869	8 428
Toilettes suspendues / latrines suspendues	6 804	136 000	43 415	43	88 556	8 487	6 640
Pas de toilettes / nature / champs	14 389	455 519	74 475	287	192 555	77 605	22 928
Autres à préciser	461	9 751	1 745	88	4 494	1 160	485
Total	329 679	2 247 233	972 710	220 601	1 605 531	138 346	101 750
						637	5 616 487

Source : ANStat, RGPH 2021

Tableau Annexe 5.19 : Répartition des logements des chefs de ménage par région selon le type d'aisance

Région	Principal lieu d'aisance						Total			
	Chasse d'eau reliée à un système d'égouts	Chasse d'eau reliée à une fosse septique	Chasse d'eau reliée à l'air libre	Chasse d'eau reliée à un lieu inconnu	Latrine à fosse améliorée ventilée	Latrine à fosse non ventilée				
Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Total
DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN	571 859	37 849	29 109	22 514	48 798	26 875	11 920	8 427	1 476	1 414 136
HAUT-SASSANDRA	24 776	54 961	30 136	11 642	9 487	42 537	35 963	24 258	52 773	969
PORO	12 324	43 694	21 447	3 766	9 542	35 232	16 934	6 509	30 006	719
GBEKF	32 628	74 797	15 480	3 926	11 726	34 190	15 491	10 017	38 893	874
INDENIE-DJUABLIN	15 412	34 881	12 161	6 241	5 934	29 003	19 124	8 415	14 448	522
TONKPI	19 560	30 869	29 898	9 182	6 987	38 193	45 131	23 381	64 324	1 126
DISTRICT AUTONOME DE YAMOUSSOUKRO	15 855	32 298	6 621	1 742	2 352	5 141	3 303	3 374	12 037	37
GONTOUGO	15 005	40 145	21 702	8 085	6 750	25 957	31 238	10 318	49 310	1 240
SAN-PÉDRO	17 079	40 554	19 226	9 199	6 901	29 609	32 095	16 476	25 991	935
KABADOGOU	4 882	8 650	7 081	1 544	2 047	8 427	7 962	4 708	2 386	429
N'ZI	4 058	9 305	3 755	1 162	1 217	4 397	2 905	2 129	19 145	522
MARAHOUÉ	12 133	33 174	24 731	5 069	4 706	18 006	12 390	11 150	55 127	819
SUD-COMOE	26 175	65 822	11 713	7 031	4 030	13 784	11 769	6 307	14 965	318
WORODOGOU	5 762	10 716	10 016	2 569	1 718	12 347	7 014	4 780	26 952	401
LOH-DJIBOUA	12 850	37 962	20 312	7 244	8 750	29 192	25 375	16 188	41 659	553
AGNEBY-TIASSA	15 153	43 112	15 964	6 616	5 644	17 886	18 463	8 680	26 609	635
GOH	12 676	40 713	18 363	6 605	7 734	29 537	24 056	15 746	28 004	1 115
CAVALIY	7 832	18 718	16 352	7 038	5 819	23 665	16 499	13 147	30 062	412
BAFING	4 945	7 118	5 616	2 450	887	3 989	3 480	3 050	14 604	79
BAGOUE	6 915	13 858	9 242	2 520	2 747	15 297	7 737	2 878	7 531	79
BEIJER	4 993	19 535	7 383	1 365	2 411	5 540	3 854	5 194	29 965	141
BERE	4 541	8 940	8 858	2 565	2 247	6 713	21 158	5 128	20 713	690
BOUNKANI	4 472	6 871	8 466	2 345	741	4 283	4 320	2 459	32 070	565
FOLON	1 325	4 251	4 724	775	489	3 153	1 564	1 310	862	59
GBOKLE	5 065	10 026	10 526	5 189	2 154	11 929	10 750	9 514	19 785	153
GRANDS-PONTS	8 824	33 963	7 175	4 335	1 668	5 426	7 164	3 625	20 845	135
GUEMON	11 314	23 189	22 507	8 158	5 850	22 012	29 783	13 788	26 586	715
HAMBOL	6 939	22 221	18 892	4 090	2 846	11 023	11 803	6 405	32 782	685
IFFOU	5 288	13 070	6 900	1 802	3 568	11 168	9 950	4 290	22 050	330
LA ME	13 714	29 810	11 128	4 721	4 882	14 739	13 292	7 991	7 349	418
NAWA	17 564	36 306	25 591	9 322	6 736	38 456	29 618	20 968	24 320	731

Tableau Annexe 5.19 : Répartition des logements des chefs de ménage par région selon le type d'aisance

Région	Principal lieu d'aisance						Total
	Chasse d'eau reliée à un système d'égouts	Chasse d'eau reliée à une fosse septique	Chasse d'eau reliée à l'air libre	Chasse d'eau reliée à un lieu inconnu	Latrine à fosse améliorée ventilée	Toilette à compostage	
Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif
TCHOCOLOGO	10 646	20 029	15 203	4 783	2 453	8 369	5 748
MORONOU	8 845	17 502	9 963	2 254	3 371	10 407	3 382
Total	941 409	1 542 369	495 011	184 444	166 908	618 405	289 956
							837 857
							18 320
							5 616 487

Source : ANStat, RGPH 2021

Tableau Annexe 5.21 : Répartition des ménages par type de construction selon le mode d'évacuation des ordures ménagères

Principal mode d'évacuation des ordures ménagères	Type de construction						Total
	Villa	Maison simple	Logement en bande	Appartement dans un immeuble	Concession/ cour commune	Case traditionnelle	
Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif
Ramassage par camion public	87 134	274 170	204 585	124 725	296 141	440	16 049
Précollecteur (public/ privé) à travers un (e)	62 163	132 735	116 036	73 684	160 180	172	10 648
Camion/ Chariette/ tricycle							64
Dépot primaire aménagé	28 988	123 907	101 544	13 693	136 706	1 721	9 770
Dépot sauvage	49 742	508 891	208 074	5 223	350 422	29 060	22 008
Dans la nature	84 177	1 082 055	296 183	2 881	579 865	100 087	39 958
Ordures brûlées	16 131	112 522	42 393	347	74 658	5 344	2 806
Ordures enterrées	1 302	12 353	3 794	39	7 357	1 506	486
Autre à préciser	42	600	101	9	202	16	-
Total	329 679	2 247 233	972 710	220 601	1 605 531	138 346	101 750
							637
							5 616 487

Source : ANStat, RGPH 2021

Tableau Annexe 5.22 : Répartition des ménages par région selon le mode d'évacuation des ordures ménagères

Région	Principal mode d'évacuation des ordures ménagères						Autre à préciser	Total
	Ramassage par camion public	Précollecteur (public/privé) à travers un Camion/Charrette/tricycle	Dépot primaire aménagé	Dépot sauvage	Dans la nature	Ordures brûlées		
	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif
DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN	661 080	342 025	158 860	134 669	109 151	6 505	1 721	125
HAUT-SASSANDRA	37 793	15 514	12 844	62 842	138 700	18 012	1 664	133
FORO	15 918	17 911	12 267	42 179	60 121	30 643	1 016	118
GBEKE	25 128	30 394	37 434	51 324	82 522	10 627	567	26
INDENIE-DJUABLIN	8 659	13 245	14 040	38 904	63 686	7 199	388	20
TONKPI	6 794	8 143	17 824	72 807	145 255	16 207	1 582	39
DISTRICT AUTONOME DE YAMOUSOUKRO	38 861	5 279	6 006	9 524	20 653	2 285	42	110
GONTTOUGO	12 808	8 753	7 994	40 023	133 966	5 684	428	94
SAN-PEDRO	29 435	10 211	11 477	44 056	92 670	6 869	3 310	37
KABADougou	4 100	1 660	2 863	13 031	22 927	3 437	75	23
N'ZI	4 640	1 313	2 615	8 316	28 488	3 084	156	13
MARAHOUÉ	9 254	5 570	8 482	48 683	93 767	10 796	746	7
SUD-COMOE	39 519	17 474	11 544	30 502	56 367	5 149	1 335	24
WORODOUGOU	2 113	2 376	2 093	23 921	47 501	4 007	263	1
LOH-DJIBOUA	9 960	9 404	8 566	49 220	110 070	11 676	1 182	7
AGNEBY-TIASSA	13 736	7 483	10 894	41 265	77 807	6 865	680	32
GOH	10 588	13 126	7 946	53 426	83 014	15 209	1 226	14
CAVALLY	3 796	1 705	7 078	39 032	73 602	11 174	3 133	24
BAFING	3 471	477	3 222	11 796	25 588	1 456	208	-
BAGOUÉ	1 510	2 515	3 569	30 984	19 743	10 062	419	2
BELIER	4 013	3 634	4 195	16 874	46 764	4 644	236	21
BERE	2 127	846	1 932	22 886	50 372	3 235	154	1
BOUNKANI	1 795	1 454	1 891	13 030	45 652	2 562	125	83
FOLON	997	259	492	7 653	7 956	1 121	34	-
GBOKLE	2 040	851	3 601	22 551	52 492	2 929	627	-
GRANDS-PONTS	7 837	6 743	5 285	19 767	47 529	5 095	903	1
GUÉMON	3 162	4 715	6 574	48 317	89 291	10 147	1 657	39
HAMBOL	6 214	2 561	8 554	30 729	63 036	6 183	354	55
IFFOU	4 204	3 089	3 221	14 657	43 957	5 031	248	9
LA ME	4 238	3 322	15 471	32 951	48 677	2 825	544	16
NAWA	6 505	6 806	9 367	57 183	119 637	8 862	1 246	6
TCHOLOGO	7 911	5 577	4 169	19 483	41 828	10 313	411	24
MORONOU	13 162	1 247	4 014	20 900	42 611	4 324	157	10
Total	1 003 368	555 682	416 384	1 173 485	2 185 400	254 217	26 837	1 114
								5 616 487

Source : ANStat, RGPH 2021

Tableau Annexe 5.24 : Répartition des chefs de ménage par région selon le mode d'évacuation des eaux usées

Region	Principale mode d'évacuation des eaux usées						Total Effectif
	Fosse septique Effectif	Réseau d'égouts Effectif	Dans la rue Effectif	Dans le caniveau Effectif	Dans la nature Effectif	Autre à préciser Effectif	
DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN	769 396	259 854	206 751	105 270	72 648	217	1 414 136
HAUT-SASSANDRA	43 225	7 517	86 878	9 922	139 851	109	287 502
PORO	27 184	3 343	87 508	4 946	57 067	125	180 173
GBEKE	58 835	11 136	81 125	7 745	79 149	32	238 022
INDENIE-DJUABLÉN	24 528	6 115	42 985	7 621	64 881	11	146 141
TONKPI	24 866	6 143	53 408	12 404	171 791	39	268 651
DISTRICT AUTONOME DE YAMOUSSOUKRO	25 128	3 058	20 673	8 473	25 363	65	82 760
GONTIAGO	17 267	3 643	70 185	4 684	113 729	242	209 750
SAN-PEDRO	29 153	5 398	53 261	8 690	101 530	33	198 065
KABADOUGOU	6 187	1 058	21 158	2 551	17 143	19	48 116
N'ZI	5 456	1 274	11 254	2 937	27 688	16	48 625
MARAHOUÉ	19 556	3 872	66 520	2 964	84 386	7	177 305
SUD-COMOE	49 072	8 296	36 184	8 287	60 062	13	161 914
WORODOUGOU	5 789	1 508	25 694	3 056	46 225	3	82 275
LOH-DJIBOUA	20 211	3 643	59 551	7 017	109 613	50	200 085
AGNEBY-TIASSA	22 295	5 707	45 701	7 980	77 021	58	158 762
GOH	23 284	6 298	67 220	8 880	78 852	15	184 549
CAVALLY	11 845	2 473	33 217	7 312	84 687	10	139 544
BAFING	3 588	741	17 038	889	23 962	-	46 218
BAGOUÉ	10 949	1 814	34 569	1 359	20 096	17	68 804
BELIER	8 613	930	21 849	2 627	46 357	5	80 381
BERÉ	4 515	1 028	35 505	1 896	38 607	2	81 553
BOUNKANI	4 490	729	11 244	825	49 241	63	66 592
FOLON	1 789	178	10 661	151	5 732	1	18 512
GBOKLE	3 956	1 497	20 877	2 222	56 534	5	85 091
GRANDS-PONTIS	18 357	2 149	22 128	3 754	46 770	2	93 160
GUÉMON	11 873	3 740	48 115	6 419	93 681	74	163 902
HAMBOL	12 313	2 439	40 191	2 659	60 053	31	117 686
IFFOU	7 252	1 666	17 542	3 183	44 765	8	74 416
LA MÉ	18 176	5 861	29 150	5 272	49 567	18	108 044
NAWA	21 459	5 778	52 429	7 650	122 288	8	209 612
TCHOLOGO	13 407	2 185	32 870	1 290	39 956	8	89 716
MORONOU	11 044	1 987	26 826	3 367	43 170	31	86 425
Total	1 335 058	373 058	1 490 267	264 302	2 152 465	1 337	5 616 487

Source : ANStat, RGPH 2021



Siège social : Abidjan, Cocody, Riviera Bonoumin
lot 1883, ilot 84774

Adresse postale : 01 BP V 55 Abidjan 01
Téléphone : 27 22 59 96 10

E-mail : statistiques@stat.plan.gouv.ci